



Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées

Diagnostic de territoire

*Petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, logement,
vulnérabilité sociale et familiale, animation et vie sociale*



Communauté de communes Aure Louron

Le village – 31110 CATHERVIELLE
06 76 98 84 18
contact@strater-entreprise.fr
www.strater-entreprise.fr

Décembre 2017

Sommaire

I.	PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE ET PRÉCAUTIONS DE LECTURE	5
II.	L'ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	11
II.1.	LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON	12
II.2.	PHOTOGRAPHIE SOCIALE DU TERRITOIRE	13
II.3.	UN TERRITOIRE DE MONTAGNE TRÈS ORIENTÉ VERS LE TOURISME	15
II.3.1.	Une situation économique mitigée	16
II.3.2.	Des équipements satisfaisants et bien répartis	19
II.3.3.	Conclusions : Un accompagnement à réfléchir pour la pérennisation d'un dynamisme territorial en perte de vitesse	25
II.4.	LA POPULATION ET SES ÉVOLUTIONS	27
II.4.1.	Une démographie négative et un vieillissement modéré de la population	28
II.4.2.	La structure des ménages	33
II.4.3.	Conclusions : une anticipation des services à la population à envisager face aux évolutions démographiques du territoire	38
II.5.	UNE SITUATION VIS-À-VIS DE L'EMPLOI FAVORABLE ET UNE PRÉCARITÉ PEU PRÉGNANTE	39
II.5.1.	Un territoire d'actifs	39
II.5.2.	Les revenus des ménages	44
II.5.3.	Les déplacements domicile-travail	46
II.5.4.	Conclusions : des caractéristiques de l'emploi à prendre en compte pour ancrer les actifs sur le territoire	49
III.	L'OFFRE DE SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE	50
III.1.	L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	51
III.1.1.	Une offre d'accueil collectif confrontée à une diminution du nombre de jeunes enfants	52
III.1.2.	Une offre d'accueil individuel stable	55
III.1.3.	La difficile adéquation offre/demande en matière de petite enfance	58
III.1.4.	Conclusions : une coordination à renforcer pour une adéquation optimale de l'offre et de la demande en matière de petite enfance	62
III.2.	LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE	63
III.2.1.	Une offre de services enfance et jeunesse nombreuse mais donc l'accessibilité reste complexe pour certaines familles	64
III.2.2.	Des projets pédagogiques structurés face à des équipements de qualité variable	67
III.2.3.	L'utilisation de l'offre enfance et jeunesse par les familles	68
III.2.4.	Conclusions : une réflexion à engager pour une accessibilité et une équité de l'offre enfance/jeunesse sur l'ensemble du territoire	72
III.3.	LES SERVICES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	73
III.3.1.	Les structures présentes en matière de soutien à la parentalité	73

- III.3.2. Les besoins exprimés par les familles en matière de soutien à la parentalité 75
- III.3.3. Conclusions : L'enjeu de la pérennisation d'une offre de soutien à la parentalité et d'une information efficiente auprès des familles 78

III.4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL ET LA VIE SOCIALE 79

- III.4.1. La vulnérabilité sociale, professionnelle et familiale 79
- III.4.2. L'animation et la vie sociale 86
- III.4.3. Conclusions : Une dynamique locale à accompagner pour permettre un ancrage de la population sur le territoire 91

III.5. LE LOGEMENT 92

- III.5.1. Un habitat résidentiel majoritairement constitué d'appartements 92
- III.5.2. Un accès et un maintien dans le logement qui s'avèrent complexes 96
- III.5.3. Une précarité énergétique très présente malgré des logements plutôt récents 103
- III.5.4. Conclusions : Un nécessaire ajustement du parc de logements aux évolutions et besoins de la demande 109



I. Préalable méthodologique et précautions de lecture

I.1. Une consultation élargie

L'élaboration du diagnostic s'est appuyée sur une large consultation des acteurs afin d'aboutir à une vision partagée du territoire. Ainsi, au cours de la mission, ont été réalisés :

- 12 entretiens téléphoniques ;
- 1 enquête adressée aux allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales résidant sur le territoire (taux de réponse de 15 %) ;
- 4 ateliers thématiques avec les acteurs locaux réunis à deux reprises : ateliers état des lieux et ateliers plan d'actions ;
- 2 réunions techniques ;
- 2 réunions de comité de pilotage.

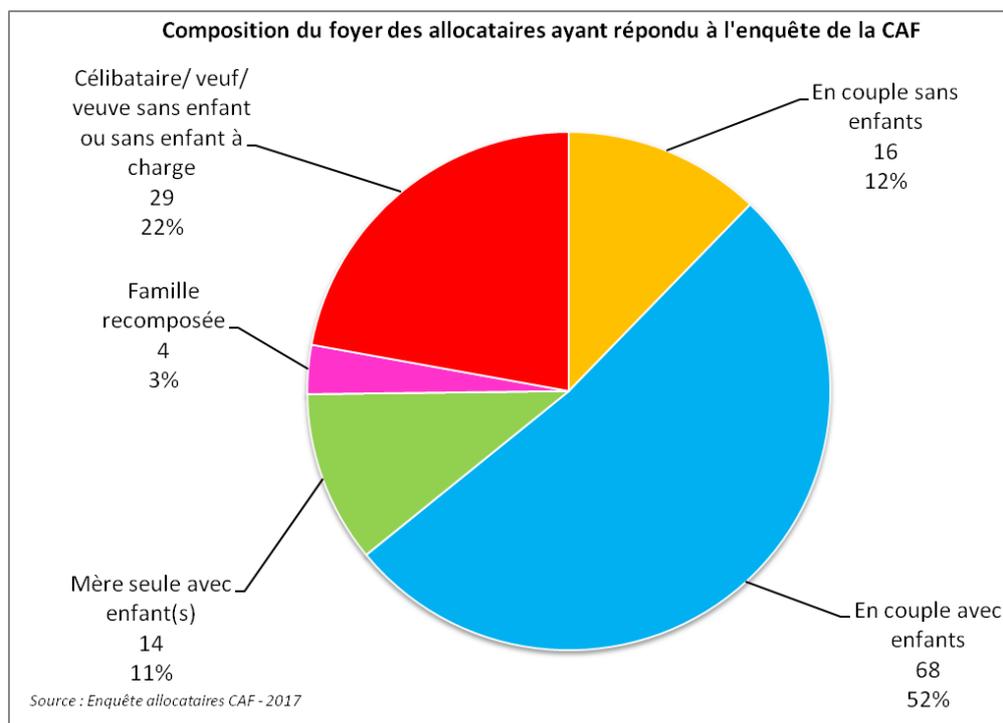
Cette consultation met en exergue un certain nombre d'atouts et de faiblesses. Ainsi, le diagnostic a vocation à produire une photographie du territoire à un instant donné.

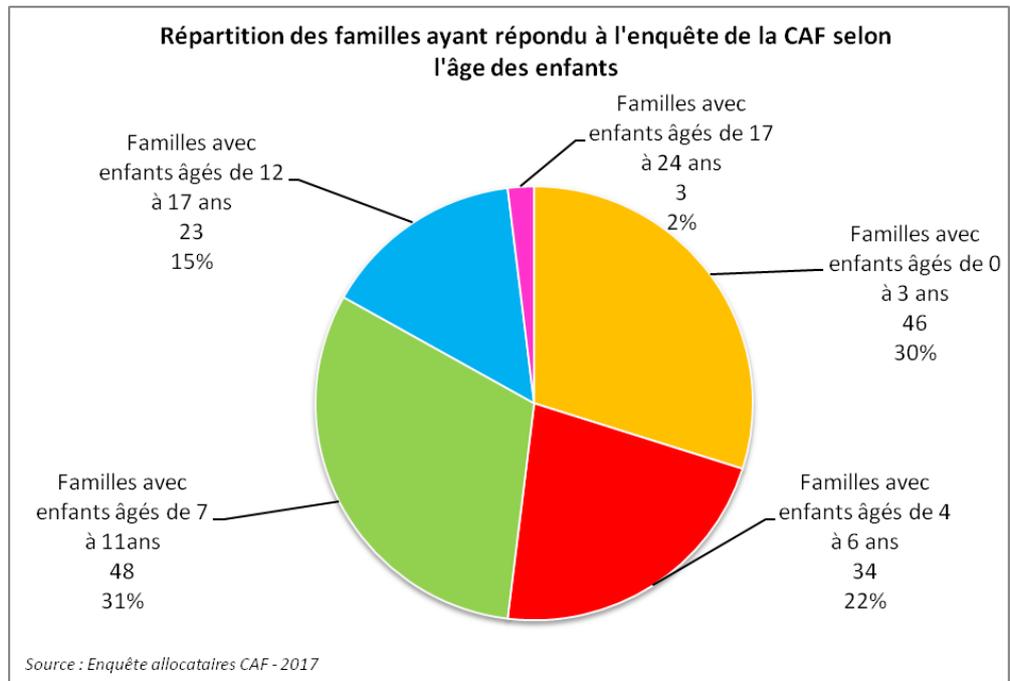
I.2. L'enquête auprès des familles

Les enquêtes ont été transmises par courrier et par e-mail aux allocataires de la CAF résidant sur le territoire de la Communauté de communes Aure Louron.

Les questions posées ont permis de couvrir les différents champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du logement, de l'accompagnement social et familial, de l'animation de la vie sociale. L'intérêt de ce type de démarche est bien d'avoir un retour de la part des usagers.

Le taux de retours est satisfaisant : 15 % de retours (132 réponses / 899 allocataires)





Les résultats obtenus par le biais de cette enquête apportent un éclairage complémentaire au diagnostic. Il apparaît cohérent de considérer que ces résultats sont significatifs, et permettent de mettre en évidence les tendances du territoire.

Cependant, l'enquête n'est absolument pas exhaustive, et trois paramètres notamment amènent à considérer les résultats avec recul :

- L'inégalité dans la qualité et la précision en termes de remplissage des questionnaires par les usagers ;
- Il s'agit d'un échantillon de la population ;
- Les mécontents ont tendance à s'exprimer davantage que les personnes satisfaites.

Les résultats des questionnaires sont présentés dans chacun des chapitres thématiques au sein du diagnostic et apparaissent en italique bleu.

I.3. Les entretiens ciblés

Les entretiens ont été menés sur la base de guides d'entretien préalablement construits permettant une expression des opinions et des attentes sur les différentes dimensions de l'action sociale

Les personnes consultées ont été choisies de manière à apporter les points de vue des différentes catégories d'acteurs : 11 personnes sollicitées

- 4 élus ;
- 4 acteurs privés et associatifs de l'action sociale ;
- 4 partenaires institutionnels.

L'objectif de ces entretiens a été d'approfondir le diagnostic et de développer l'approche qualitative. Ils ont permis une première émergence des enjeux, des atouts et des faiblesses, ainsi qu'une approche des pistes d'action.

Les éléments issus des entretiens ciblés sont incorporés dans le diagnostic selon les problématiques abordées et apparaissent en vert.

I.4. Les ateliers thématiques collectifs avec les professionnels

Dans le but d'élargir la consultation et de faire réfléchir un maximum d'acteurs sur les questions de l'action sociale, quatre groupes de travail thématiques ont été menés avec les professionnels de terrain. Les quatre ateliers se sont appuyés sur une méthode simple qui favorise l'expression des points de vue de tous et l'émergence d'idées prises en commun.

Les participants aux ateliers se répartissent selon les différentes catégories d'acteurs suivantes :

- 9 professionnels partenaires associatifs et acteurs du territoire ;
- 17 professionnels partenaires institutionnels ;
- 10 agents et élus de l'intercommunalité et/ou des communes du territoire ;
- 5 agents de la Caisse d'Allocation Familiales ;
- Une classe de collégiens de 3^{ème}, de l'établissement scolaire d'Arreau.

Les éléments issus des ateliers thématiques sont incorporés dans le diagnostic selon les problématiques abordées et apparaissent en vert.



II. L'analyse sociodémographique du territoire

La Communauté de communes Aure Louron



La communauté de communes Aure Louron a été créée en janvier 2017 et est issue d'une extension de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure aux 4 autres intercommunalités qui constituent les vallées d'Aure et du Louron :

- La Communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure créée en 2003
- La Communauté de communes d'Aure créée en 2004
- La Communauté de communes Aure 2008 créée en 2008
- La Communauté de communes de la vallée du Louron créée en 2009

Cette nouvelle Communauté de communes est dotée des compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace (obligatoire)
- Actions de développement économique (obligatoire)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (obligatoire)
- Collecte et traitement des déchets de ménage et assimilés (obligatoire)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (optionnelle)
- Politique du logement et du cadre de vie (optionnelle)
- Création et gestion de maisons de services au public (optionnelle)
- Service public d'assainissement non collectif (facultative)
- Gestion et développement du label « Pays d'Art et d'Histoire » (facultative)
- Soutien à la radio vallée Aure Louron (facultative)

II.2. Photographie sociale du territoire

	CC Aure Louron	Département	
∂ Socio-démographie de la population			
Variation annuelle moyenne de la population (en %)	-0.4	0.9	<i>Une diminution modérée de la population...</i>
Variation due au solde naturel (en %)	-0.1	-0.1	<i>... due à un excédent naturel négatif</i>
Variation due au solde migratoire (en %)	-0.3	1	<i>... accentué par un solde migratoire également</i>
Indice de vieillissement (part des 75 ans et plus dans la population totale)	12	12.2	<i>Un vieillissement modéré de la population</i>
Indice de jeunesse (part des moins de 15 ans dans la population totale)	14.6	17.1	<i>... et une moindre part des enfants sur le territoire intercommunal</i>

● Caractéristique des ménages

Taille moyenne des ménages (nombre moyen de personnes par ménage)	2	2.1	<i>Une stabilité de la taille des ménages</i>
Isolement résidentiel (part des ménages vivant seuls dans l'ensemble des ménages)	38.4	35.8	<i>Un isolement résidentiel des ménages important</i>
Isolement résidentiel des jeunes (part des moins de 25 ans dans les ménages vivant seuls)	6.9	8.4	<i>qui concerne moins les jeunes</i>
Isolement résidentiel des personnes âgées (part des 80 ans et plus dans les ménages vivant seuls)	17	19.9	<i>Et qui touche un nombre modéré de personnes âgées</i>
Isolement familial (part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages)	8	11	<i>Une moindre représentation des familles monoparentales</i>

÷ Caractéristiques des logements

Taux de logements vacants (part des logements vacants dans l'ensemble des logements)	3.5	8	<i>Une faible proportion de logements vacants</i>
Poids du logement collectif (part des appartements dans l'ensemble des logements)	59.6	42.4	<i>Une part extrêmement élevée de logements collectifs</i>
Indice de vétusté des logements (part des résidences principales construites avant 1946)	26.5	17.9	<i>Des résidences anciennes encore nombreuses</i>
Indice de charges afférentes au logement (part des locataires du secteur privé dans les résidences principales)	29.6	29	<i>Une part significative de locataires sur le territoire</i>
Poids du logement social (part des locataires du logement social)	4.7	7.6	<i>Un très petit nombre de locataires du secteur social</i>

dans les résidences princ.)

CC Aure
Louron

Département

≠ Les revenus des ménages

Taux de fiscalisation des ménages (part des ménages fiscaux imposés dans l'ensemble des ménages)	Non disponible	48.2	/
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	1599	1492	<i>Des revenus globalement plus élevés qu'au plan départemental</i>
Taux de pauvreté (part des ménages fiscaux dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté)	Non disponible	21	/
Taux de pauvreté des plus de 75 ans (part des plus de 75 ans dans les ménages fiscaux dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté)	Non disponible	14.3	/

≡ L'activité des résidents

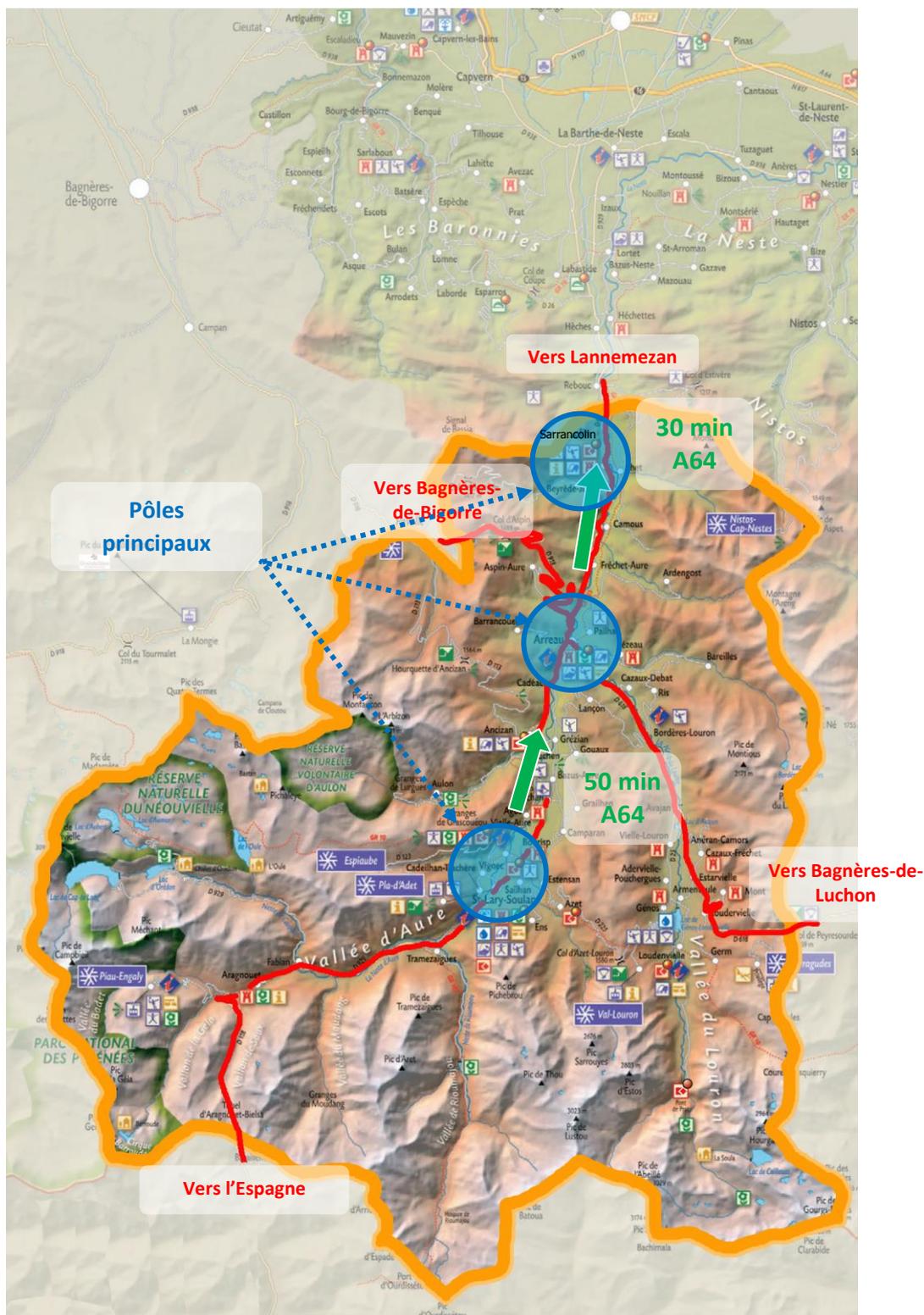
Taux d'activité (part des actifs dans la population en âge de travailler)	79.9	68.7	<i>Plus d'actifs sur le territoire...</i>
Taux d'emploi (part des actifs en emploi dans la population en âge de travailler)	74.7	55.8	<i>... et un taux d'emploi extrêmement élevé</i>
Indice de précarité de l'activité lié à la durée d'emploi (part des salariés en CDD et Intérim au sein des actifs salariés)	34.7	13.7	<i>Un nombre très élevé de salariés ayant un emploi précaire...</i>
Indice de précarité de l'activité lié au temps de travail (part des salariés à temps partiel au sein des actifs salariés)	17.2	20.2	<i>Et une activité à temps partielle mois présente parmi les emplois salariés</i>
Indice de précarité de l'activité des jeunes (part des sal. à tps partiel au sein des salariés de moins de 25 ans)	26.5	30.7	<i>...mais moins marqué chez les jeunes de moins de 25 ans</i>

≈ L'emploi sur le territoire communal

Indice de concentration d'emploi (nombre d'emplois pour 100 actifs en emploi)	107.7	98.6	<i>Un territoire rural et touristique très autonome en termes d'emploi</i>
Ancrage territorial de l'emploi (part des emplois relevant de la sphère présentielle)	87.8	76.9	<i>Mais un emploi qui est très ancré localement</i>
Emploi selon la CSP (part des cadres et prof. Intellectuelles supérieures dans l'emploi)	6.4	11.2	<i>Très peu d'emplois de cadres et professions intellectuelles...</i>
Taux de féminisation de l'emploi (part des femmes dans l'emploi salarié du territoire)	47.4	48.8	<i>... et une représentation des femmes légèrement plus faible</i>
Indice de précarité de l'emploi (part des emplois à temps partiel dans l'emploi salarié et non-salarié)	16.3	19	<i>Une part moins importante d'emplois à temps partiel sur le territoire</i>

II.3. Un territoire de montagne très orienté vers le tourisme

Le territoire Aure Louron, situé au cœur de la chaîne pyrénéenne, est une zone de montagne dont l'altitude varie de 600 m à plus de 3 100 m. La structure géographique du territoire se compose d'une vallée principale qui se divise ensuite en deux vallées secondaires, constituant des bassins de vie distincts.



La Communauté de communes est frontalière avec l'Espagne, avec laquelle la circulation et les échanges sont facilités notamment grâce au tunnel routier d'Aragnouet-Bielsa. D'autre part, la partie nord du territoire se situe à une trentaine de minutes de l'axe autoroutier. Par contre, les communes plus au sud sont relativement éloignées, avec un temps d'accès d'environ 50 minutes.

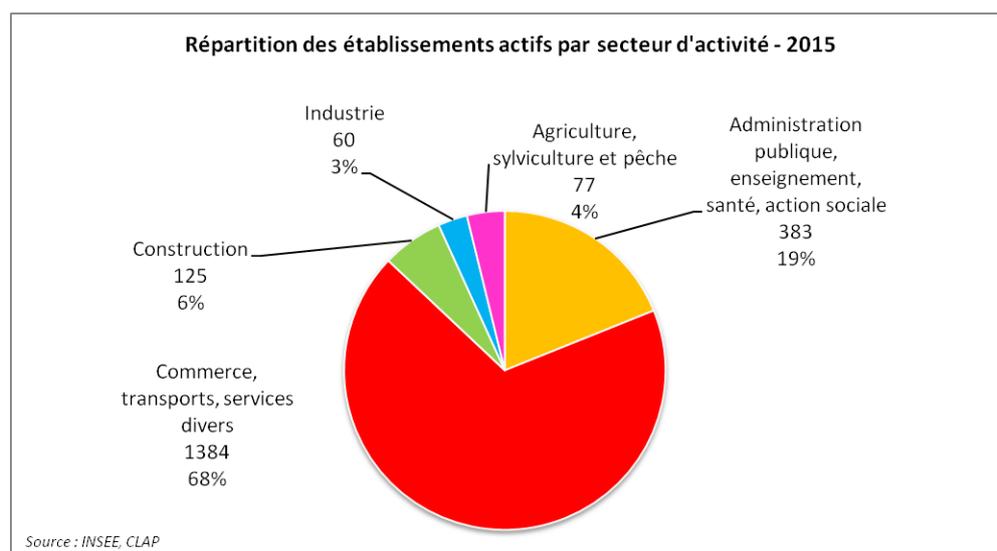
D'autre part, de nombreux zonages de protection jalonnent le territoire : le Parc National des Pyrénées, la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon, la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle, de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, des sites Natura 2000.

Ainsi, ce territoire se caractérise par sa forte dimension montagnarde et le caractère remarquable de ses espaces naturels. Il en résulte un potentiel touristique conséquent. Malgré un relatif éloignement des axes principaux et des agglomérations départementales et régionales, les vallées d'Aure et du Louron offrent aux habitants un cadre de vie de qualité.

II.3.1. Une situation économique mitigée

II.3.1.1 Une majorité de Très Petites Entreprises

Au 31 décembre 2015, d'après l'INSEE, le territoire accueille **2 029 établissements actifs**, dont 76 % sont des entreprises ne comprenant que le chef d'entreprise et n'ayant pas de salariés. Les autres établissements, soit 500, réunissent 3 052 emplois salariés.

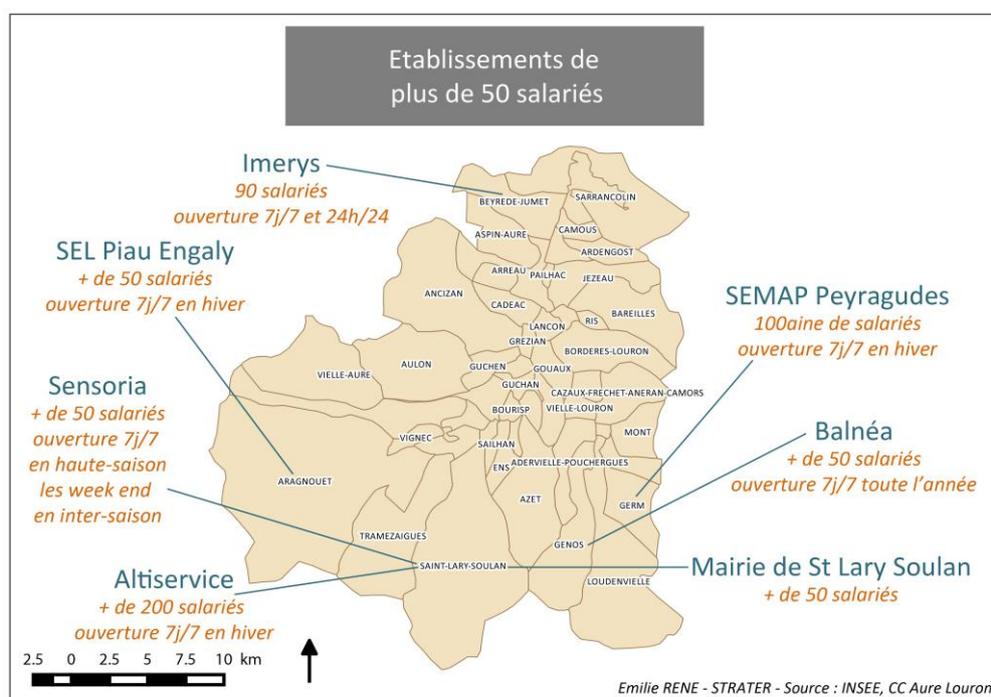


Les établissements de plus de 50 salariés sont très peu nombreux sur le territoire, 7 établissements seulement, mais rassemblent 23 % des emplois, soit 706 emplois en 2015 sur un total de 3 052 au niveau du territoire. Parmi ces établissements de plus

de 50 salariés, 5 sont dans le secteur du tourisme et rassemblent plus de 500 emplois.

En termes de répartition territoriale, les établissements de plus de 50 salariés se présentent comme suit :

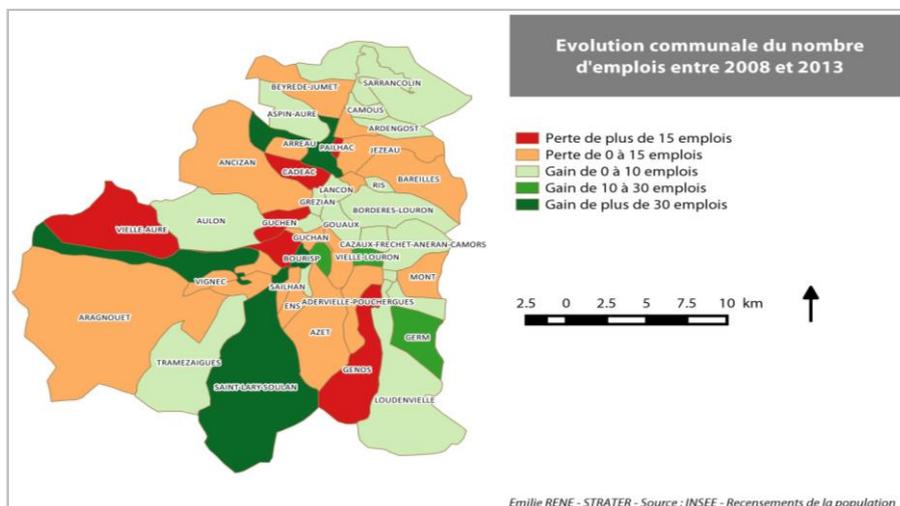
- Un établissement industriel producteur de minerais à Beyrède-Jumet : Usine Imerys, ayant 90 employés et qui fonctionne en horaires continus, soit 7j/7 et 24h/24.
- La Société d'Économie Mixte Locale d'Aragnouet, qui gère la station de ski de Piau-Engaly, avec plus de 50 salariés. En période hivernale, la station est ouverte 7j/7.
- Un établissement à Génos, la société publique locale Balnéa qui gère le centre thermoludique. L'établissement est ouvert 7j/7 toute l'année, à l'exception de 3 semaines en novembre, période de fermeture annuelle.
- Un établissement à Germ, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Peyragudes, qui gère la station de ski et rassemble près d'une centaine de salariés. En période hivernale, la station est ouverte 7j/7.
- Un établissement à Saint-Lary, la Société Altiservice, qui gère la station de ski Saint-Lary/Pla d'Adet et réunit plus de deux cents salariés. En période hivernale, la station est ouverte 7j/7.
- Un second établissement à Saint-Lary, la SAS HMS, qui gère Sensoria, le centre thermoludique de Saint-Lary et l'hôtel Mercure associé. L'établissement est ouvert 7j/7 et jusqu'à 20 heures en haute saison, il est fermé le mardi et le jeudi mais ouvert le week-end en moyenne saison
- Une collectivité locale, la commune de Saint-Lary-Soulan, ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 17 h 30. En période hivernale, la mairie ouvre un point accueil au Pla d'Adet le samedi après-midi et le dimanche matin.



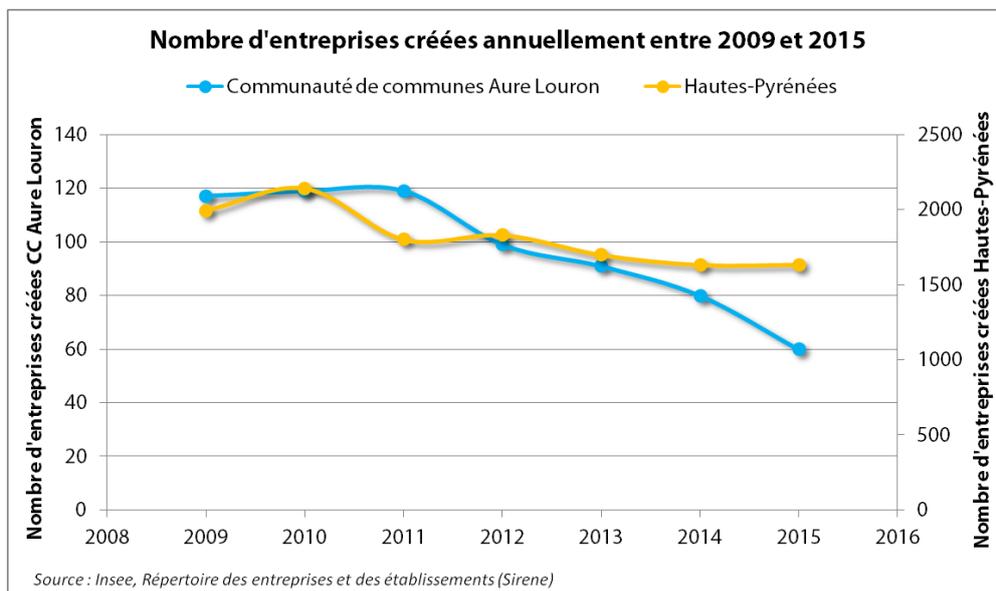
II.3.1.2 Une dynamique locale de l'emploi fragile

L'emploi de la Communauté de communes Aure Louron a progressé de 2 % entre 2008 et 2013, soit un gain de 72 emplois, équivalent à la croissance départementale de 2,2 %. Cette évolution est due essentiellement à une progression de 60 à 70 emplois dans les communes de Saint-Lary-Soulan et Arreau.

Par contre, les communes de Cadéac, Génos, Vielle-Aure, Pailhac et Guichen ont perdu entre 15 et 35 emplois, soit au total une perte de plus de 100 emplois pour l'ensemble de ces 5 communes.



En parallèle, le nombre d'entreprises créées annuellement connaît une franche diminution depuis 2011, -50 %, face à une dynamique départementale qui se stabilise progressivement.



Le territoire connaît une croissance de l'emploi mais qui reste modérée et ne s'illustre pas particulièrement par rapport à la moyenne départementale. Par ailleurs, le tissu économique est principalement constitué d'entreprises unipersonnelles, soit des structures souvent fragiles, plus vulnérables face aux évolutions du contexte économique et dont la pérennité peut être incertaine. De plus, le nombre annuel de créations d'entreprise tend à diminuer. Ainsi, bien qu'une dynamique économique se maintienne sur le territoire, elle est fragile et

peut impacter la dynamique démographique et les services à la population qui y sont associés.

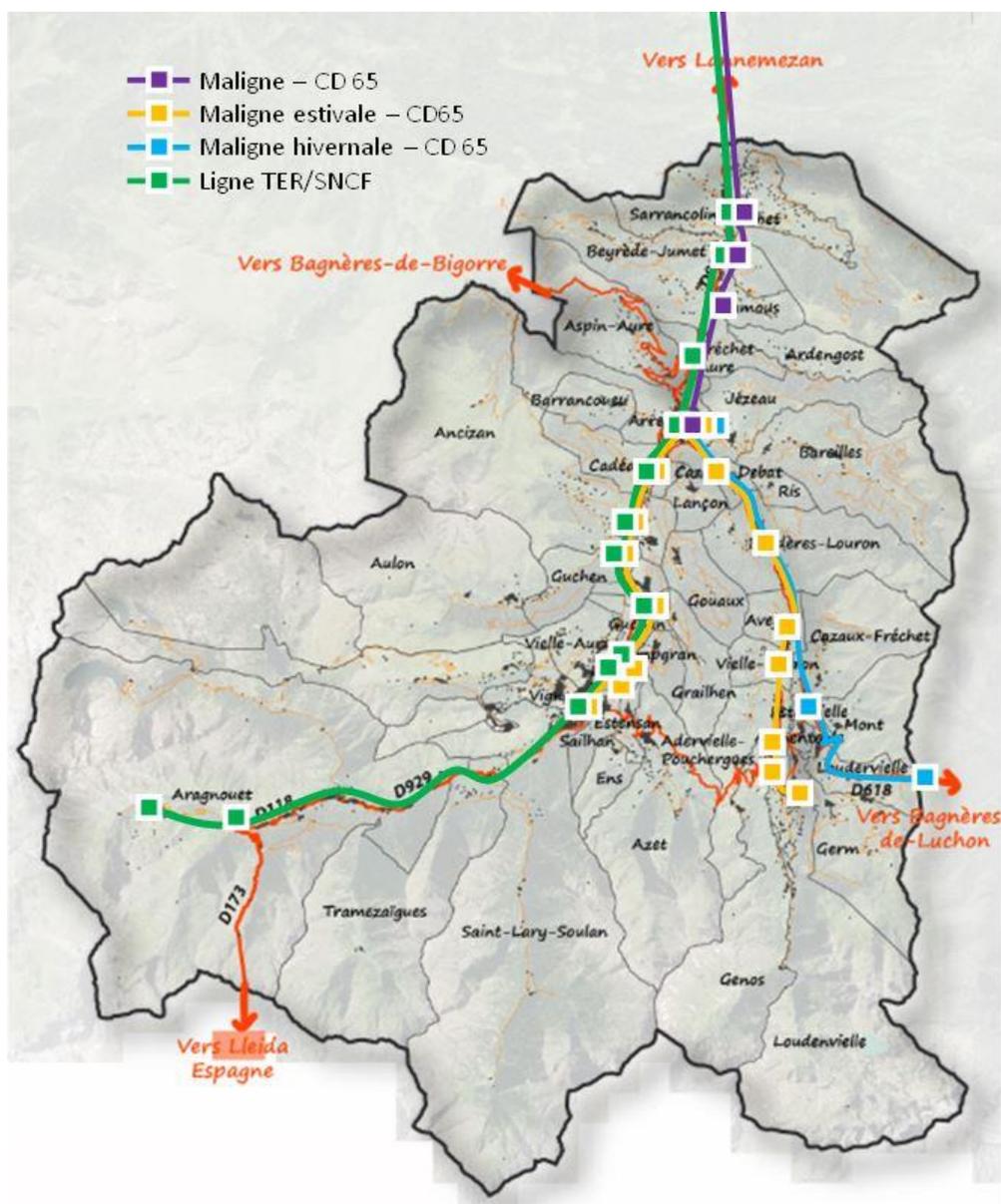
II.3.2. Des équipements satisfaisants et bien répartis

II.3.2.1 Une offre de transports en commun inégale

Le territoire se caractérise par sa dimension rurale et de montagne, générant potentiellement des problématiques de mobilité.

Il existe deux offres de transports en commun desservant le territoire en bus et permettant de relier Lannemezan et Tarbes :

- Le service « MaLigne » du Conseil départemental, qui relie Lannemezan à Arreau 2 fois par jour et dessert également les communes de Sarrancolin, Beyrède-Jumet et Camous. Le prix du billet est de 2 €, avec une gratuité pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA. Durant l'été, du 1^{er} juillet au 31 août, une liaison est également assurée entre Saint-Lary-Soulan et Loudenvielle via Arreau, desservant trois fois par jour les communes du territoire situées sur cet axe.
- Le service régional distribué par la SNCF, qui relie en bus Tarbes à Piau-Engaly, via Arreau et Saint-Lary-Soulan 6 fois par jour. La ligne traverse le territoire de part en part, desservant 14 communes.



Dans le cadre des ateliers, les collégiens présents ont fait part de leur utilisation régulière de ces transports en commun présents sur le territoire, notamment pour relier la vallée du Louron et le lac de Loudenvielle.

En interne, il existe également sur le territoire un service de transport à la demande destiné aux personnes âgées, demandeurs d’emplois et bénéficiaires de minima sociaux.

L’observation du réseau de transports en commun souligne l’absence de desserte de la vallée du Louron une partie de l’année, pouvant potentiellement générer des problématiques de mobilité pour les habitants. De plus, la configuration géographique du territoire, en zone de montagne, implique des durées de déplacement relativement importantes pour sortir des vallées et avoir accès aux services disponibles à Lannemezan ou à Tarbes.

Temps de trajet et distance entre certaines communes du territoire et Lannemezan/Tarbes

	Tarbes	Lannemezan
Sarrancolin	52 min 52 km	30 min 20 km
Arreau	1 h 60 km	39 min 28 km
Loudenvielle	1 h 22 74 km	1 h 42 km
Saint-Lary-Soulan	1 h 16 71 km	54 min 39 km
Aragnouet	1 h 30 82 km	1 h 08 50 km

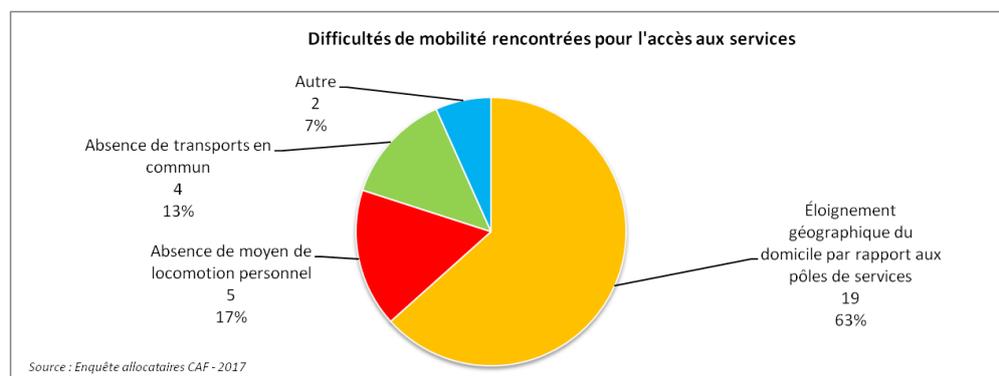
Source : Viamichelin

D'autre part, concernant les liaisons douces, les acteurs du territoire font part de la dangerosité de la route départementale (forte circulation, présence de camions, vitesse des véhicules) pour les personnes circulant à vélo. Un projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée est à l'étude depuis plusieurs années mais son aboutissement reste encore très incertain.

Les problématiques de transport et de mobilité et les enjeux de développement des liaisons douces ont été également soulignés par les acteurs lors des ateliers du Schéma de Cohérence Territoriale, à travers deux enjeux forts :

- « Développement des modes alternatifs au transport individuel et notamment le covoiturage ;
- Développement des liaisons douces et notamment les circuits VTT/chemins de randonnée qui pourraient aussi permettre le renforcement de l'attractivité touristique (tourisme de plein air). »

Cependant, d'après l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF, 25 personnes, sur 130 ayant répondu à la question, déclarent rencontrer des difficultés de mobilité. De plus, ce n'est pas l'absence de transports en commun qui est majoritairement pointée, mais plutôt la notion d'éloignement géographique du domicile par rapport aux pôles de services.



D'autre part, à l'occasion des ateliers d'acteurs effectués dans le cadre de ce diagnostic, si les problématiques de la mobilité ont été soulignées, elles concernaient principalement l'autonomie dans les déplacements pour les jeunes et la mobilité des publics les plus fragiles pour éviter d'accroître l'isolement. Ainsi, la

question de la mobilité des habitants et de l'accès aux services qui en découle reste à considérer, notamment pour ces publics jeunes et/ou fragiles.

II.3.2.2 Des services sanitaires et sociaux peu nombreux

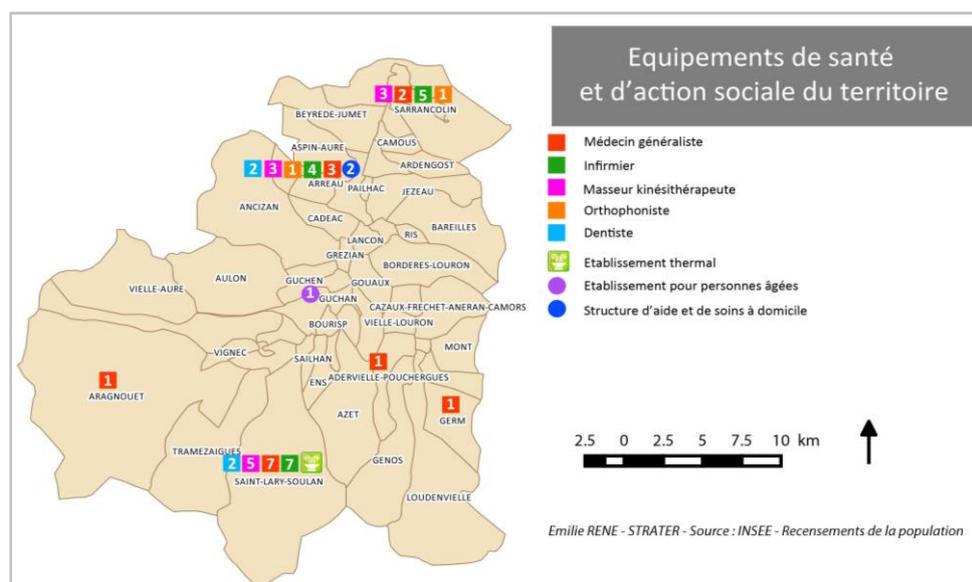
La commune concentrant le plus grand nombre de services est la ville d'Arreau. Toutefois, plus globalement, le territoire se caractérise par une faible présence des établissements médico-sociaux et sociaux :

- 1 établissement pour personnes âgées à Guchen, proposant 60 places en hébergement complet pour les personnes âgées ;
- 2 services d'aide et de soins à domicile couvrant le territoire mais tous les deux situés à Arreau ;
- 1 établissement thermal à Saint-Lary-Soulan pour le traitement de la rhumatologie et des voies respiratoires. La fréquentation a été stable entre 2014 et 2015, dépassant les 2 600 curistes.

En termes d'établissements sociaux et médico-sociaux, les acteurs du territoire ont souligné l'absence d'établissement pour personnes handicapées et le manque d'accueil de jour pour les personnes âgées. D'autre part, en matière d'établissements sanitaires, le territoire ne compte aucun établissement hospitalier, les plus proches étant situés à Lannemezan.

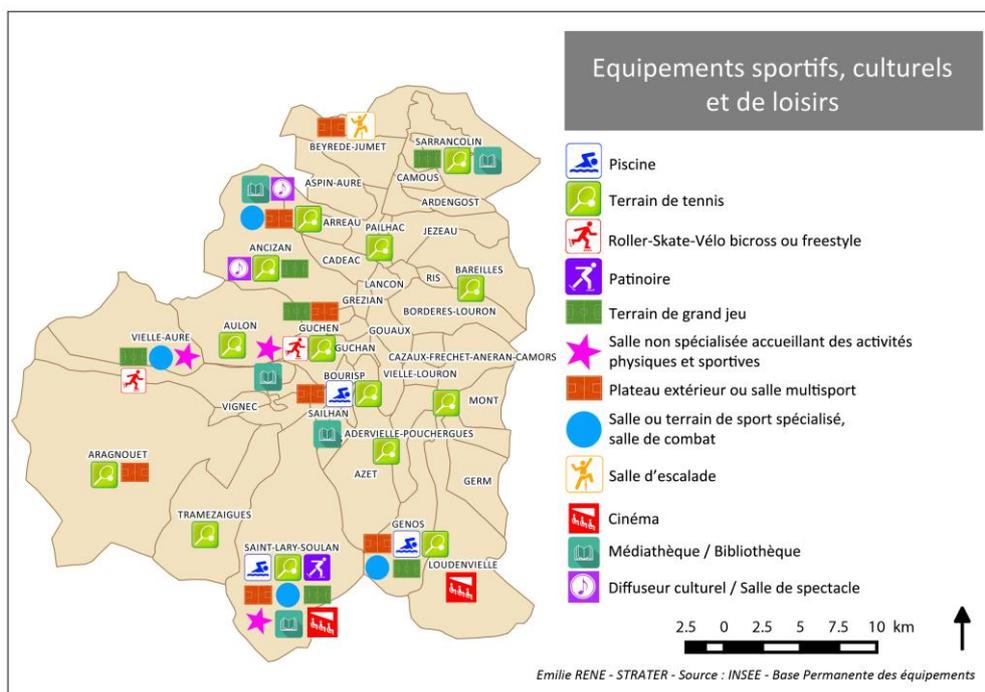
Une offre de services médicaux et paramédicaux est néanmoins présente, principalement sur les 3 pôles que sont Sarrancolin, Arreau et Saint-Lary-Soulan. L'offre médicale de la vallée du Laron reste très modeste, imposant un déplacement de ses habitants vers Arreau au minimum.

Il convient toutefois de souligner les deux projets de maison de santé en cours, à Arreau et à Saint-Lary-Soulan



II.3.2.3 Un territoire riche en équipements sportifs et un tissu associatif dense

En termes d'équipement de loisirs, le territoire est bien pourvu avec une répartition relativement homogène. Ainsi, un tiers des communes du territoire dispose d'au moins 1 équipement sportif ou culturel et 8 communes ont 3 équipements ou plus.



L'observation du nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants met en évidence un niveau d'équipement extrêmement élevé et très supérieur au niveau départemental. La répartition géographique de ces équipements est relativement équilibrée, limitant les potentielles problématiques de mobilité.

Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants - 2015

	Tennis	Terrains ou salles multisports	Salles spécialisées, de combat	Terrains de grands jeux
Communauté de communes Aure Louron	21.3	12.8	5.7	9.9
Hautes-Pyrénées	5.5	6.2	2.5	9.3

Source : INSEE – base permanente des équipements 2015

D'autre part, le territoire compte de très nombreuses associations. Ainsi, la DDCSPP des Hautes-Pyrénées recense 126 associations sur le territoire, dont 19 associations sociales, d'animation locale et de solidarité, 8 associations culturelles et 32 associations sportives, confirmant la dimension « sportive » de ce territoire de montagne. Par contre, l'offre culturelle est plus modeste, avec moins de 10 % d'associations culturelles identifiées parmi l'ensemble des associations recensées.

D'après les acteurs du territoire, ces nombreuses associations et la diversité des activités sportives et culturelles contribuent fortement à la dynamique locale.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de structures qui maillent le territoire et proposent une offre culturelle à la population :

- Le Centre culturel d'Ancizan propose une programmation culturelle riche et variée : expositions, spectacles, ciné-club, conférences, projections, débats, cours d'informatique, cours de langues ;
- L'Association les Arts d'Aure située à Sarrancolin qui propose des cours de danse, de piano...
- L'Association Rencontres et Cultures de l'Aure et du Louron, située à Arreau, qui propose des spectacles, des cours de danse, de théâtre et une école de musique ;
- Deux médiathèques : à Arreau et à Sailhan ;
- 2 cinémas, l'un à Saint-Lary-Soulan et l'autre à Loudenvielle ;
- Une radio associative locale, *Radio Vallée d'Aure* ;
- Quatre bibliothèques municipales (Arreau, Sarrancolin, Saint-Lary et Guchen).

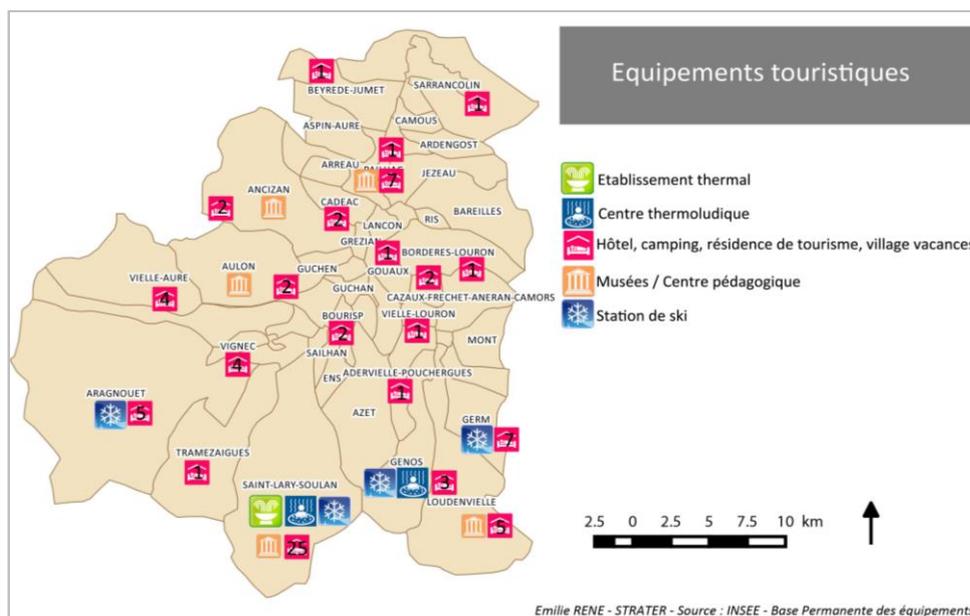
Cependant, malgré cette offre conséquente, les acteurs ont souligné le coût important des activités de loisirs qui constitue indéniablement un frein pour les habitants.

Il.3.2.4 Des équipements touristiques constituant le moteur de la dynamique locale

Le territoire Aure Louron dispose **d'un très grand nombre d'équipements touristiques structurants qui constituent le cœur de l'économie locale** :

- Station de ski de Saint Lary :-2,5 % de fréquentation entre 2014 et 2015, avec 622 000 personnes. Il s'agit de la station la plus fréquentée des Hautes-Pyrénées ;
- Station de ski de Peyragudes, à cheval sur les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne : +4,9 % de fréquentation entre 2014 et 2015, avec près de 390 000 personnes ;
- Station de ski de Val-Louron : +4,5 % de fréquentation entre 2014 et 2015, avec plus de 115 000 personnes ;
- Station de ski de Piau-Engaly : -2 % de fréquentation entre 2014 et 2015, avec près de 200 000 personnes ;
- Centre thermoludique de Balnéa dans la vallée du Louron, à Génos. La fréquentation a augmenté de 9,5 % entre 2014 et 2015, dépassant les 240 000 visiteurs ;
- Centre thermoludique Sensoria dans la vallée d'Aure, à Saint-Lary-Soulan. L'établissement connaît une diminution significative de sa fréquentation (-13 %) entre 2014 et 2015, avec 54 700 visiteurs ;
- Divers musées et centres pédagogiques : Écomusée de la Vallée d'Aure (Ancizan), Maison du Parc National (Saint-Lary-Soulan), Maison de la Nature (Aulon), Musée de la Cidrierie (Ancizan), Musée des Cagots (Arreau), espace muséographique l'Arixo (Loudenvielle), maison du Patrimoine à Saint Lary.
- Une offre d'hébergements de tourisme très importante, dont 18 hôtels (377 chambres), 18 campings, 17 villages vacances (3 411 lits) et 25 résidences de

tourisme (8 536 lits). L'offre est présente sur l'ensemble du territoire mais plus de 80 % des hébergements touristiques se situent néanmoins dans la partie sud.



En termes d'équipement, ce territoire s'illustre par un faible niveau d'équipement sanitaire et social, notamment pour les personnes âgées, impliquant une certaine mobilité des habitants pour ces services. Par contre, une partie du territoire est desservie par les transports en commun, plusieurs fois par jour, offrant ainsi un accès facilité à des services inexistant localement. Néanmoins, des problématiques de mobilité existent, entre autres pour les jeunes et les publics fragiles, notamment car une partie du territoire n'est desservie que saisonnièrement. De même, le territoire Aure Louron est extrêmement bien équipé au niveau sportif et associatif, outils potentiels pour l'enfance et la jeunesse et plus largement pour la vie sociale. Enfin, les équipements touristiques sont extrêmement nombreux et variés. Toutefois, il existe une différence significative entre la partie sud, très touristique et très fréquentée, et la partie nord, qui est davantage un territoire de « passage » pour la clientèle touristique.

II.3.3. Conclusions : un accompagnement à réfléchir pour la pérennisation d'un dynamisme territorial en perte de vitesse

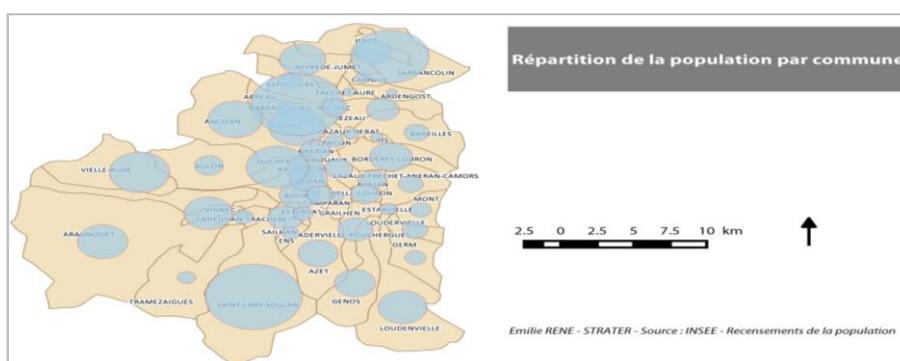
La Communauté de communes Aure Louron s'illustre par :

- **Une dimension touristique indéniable au regard des différents équipements présents sur le territoire.** Cette configuration économique du territoire impacte la population d'actifs. En effet, ces derniers travaillent notamment les week-ends et les vacances scolaires. **Cela amène à s'interroger sur d'éventuels besoins potentiels de la population active, notamment en termes de garde d'enfants.**

- **Une répartition homogène des différents équipements, qu'ils soient sportifs ou culturels, sur l'ensemble du territoire.** Cette configuration laisse présager une accessibilité satisfaisante des différents services à la population. D'autre part, le tissu associatif est dense et diversifié, contribuant à dynamiser les équipements et infrastructures présents. Que ce soit dans un cadre associatif, public ou privé, ce tissu d'équipements et de structures contribue indéniablement à la vie locale. **Leur pérennisation et les soutiens pourraient être un axe de vigilance.**
- **Une présence de transports en commun inégale.** En effet, la vallée d'Aure est relativement bien desservie alors que la vallée du Louron ne l'est que de manière saisonnière, selon les périodes touristiques. De plus, la configuration géographique du territoire, en zone de montagne, implique des durées de déplacement relativement importantes pour sortir des vallées et avoir accès aux services disponibles à Lannemezan ou à Tarbes. Or, des problématiques de mobilité existent, notamment pour les jeunes et les publics fragiles. **Ce déséquilibre en matière de transports en commun amène à s'interroger sur la notion d'égalité dans l'accès aux services.**
- **Une offre très limitée en matière d'équipements sanitaires et sociaux.** Ce constat interroge sur l'accessibilité à ces services qui imposent un déplacement des habitants du territoire vers Lannemezan ou Tarbes, d'autant plus que ce territoire n'échappe pas à la tendance nationale du vieillissement de la population. **Ainsi, une réflexion sur l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants pourrait être engagée, notamment, en faveur des personnes âgées et des familles.**

II.4. La population et ses évolutions

La Communauté de communes Aure Louron comprend **7 050 habitants** d'après les populations légales 2013 en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de l'INSEE, **dont le quart réside dans les deux communes principales, Arreau et Saint-Lary-Soulan**. Le territoire compte, par ailleurs, 21 communes de plus de 100 habitants et 26 de moins de 100 habitants, soulignant un certain équilibre entre les différentes communes. Toutefois, la population se concentre dans les communes situées le long de l'axe routier qui remonte la vallée d'Aure, de Sarrancolin à Saint-Lary-Soulan. En effet, ces communes rassemblent près des 2/3 de la population du territoire.



Population légale des communes de la Communauté de communes Aure Louron en vigueur au 1^{er} janvier 2016

Communes	Nombre d'habitants
Adervielle-Pouchergues	120
Ancizan	284
Aragnouet	242
Ardengost	11
Arreau	819
Aspin-Aure	54
Aulon	81
Avajan	67
Azet	152
Bareilles	59
Barrancoueu	32
Bazus-Aure	132
Beyrède-Jumet	203
Bordères-Louron	173
Bourisp	157
Communes	Nombre d'habitants
Cadéac	294
Cadeilhan-Trachère	42
Camous	24
Camparan	66

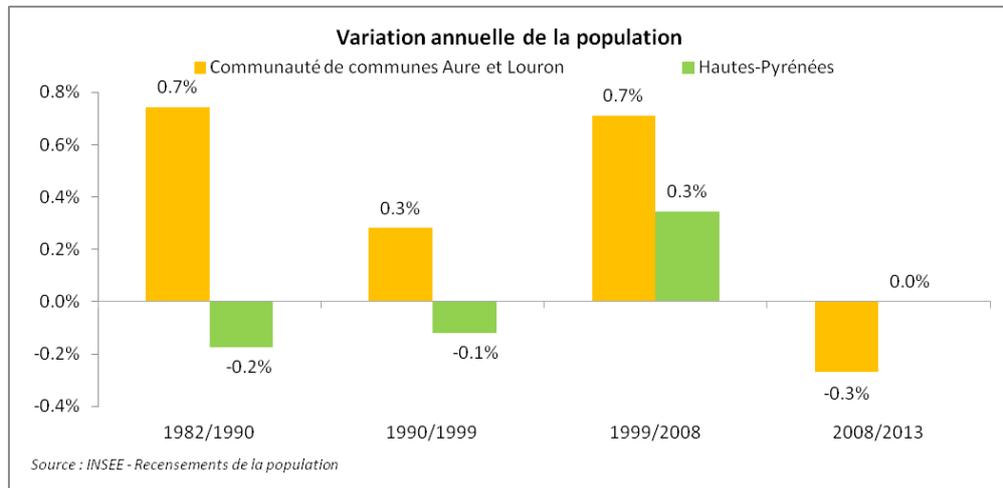
Cazaux-Debat	22
Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors	58
Ens	29
Estarvielle	28
Estensan	38
Fréchet-Aure	13
Génos	158
Germ	43
Gouaux	76
Grailhen	19
Grézian	89
Guchan	138
Guchen	363
Ilhet	125
Jézeau	104
Lançon	36
Loudenvielle	229
Loudervielle	62
Mont	45
Pailhac	64
Ris	15
Sailhan	122
Saint-Lary-Soulan	892
Sarrancolin	584
Tramezaïgues	32
Vielle-Aure	346
Vielle-Louron	83
Vignec	225
CC Aure Louron	7 050

Source : INSEE, Recensement de la population

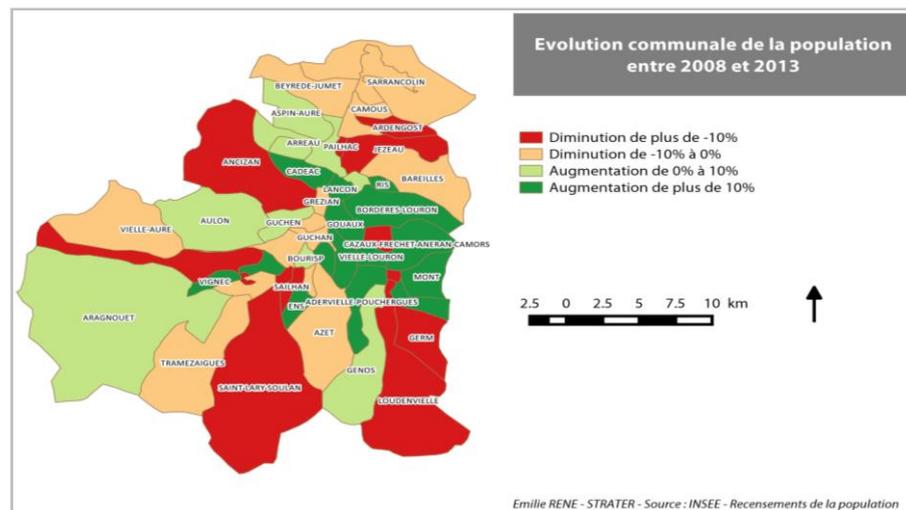
II.4.1. Une démographie négative et un vieillissement modéré de la population

II.4.1.1 Une inversion de l'évolution démographique

Entre 2008 et 2013, la population de la Communauté de communes a diminué de 2 %, soit une perte de 135 habitants, due à la fois à un solde migratoire et à un solde naturel négatifs.



Le taux de variation connaît une réelle inflexion par rapport à la période antérieure durant laquelle le territoire a connu une augmentation de sa population. La comparaison avec le niveau départemental montre le décalage de l'évolution de ce taux entre 1981 et 2008 en faveur de la Communauté de communes Aure Louron. En effet, la croissance de population est nettement supérieure à la croissance départementale. Par contre, la tendance s'est totalement inversée sur la période 2008/2013.



Cette évolution est due :

- À une diminution significative de la population dans quatre communes importantes, en termes de nombre d'habitants, à savoir Saint-Lary-Soulan, Sarrancolin, Loudenvielle et Ancizan, qui, durant la décennie précédente, avaient connu une augmentation. En effet, leur taux de variation annuel, de +0,2 % sur la période 1999/2008, est devenu franchement négatif durant la période 2008/2013 (-1,7 %/an). Ces quatre communes réunissant près de 30 % des habitants du territoire, l'évolution de leur population impacte inévitablement l'évolution intercommunale. Ainsi, la perte de population de ces communes est de 276 habitants entre 2008 et 2013, soit 60 % de la diminution de population du territoire.
- Insuffisamment compensée par une augmentation significative de la population dans les communes situées au centre du territoire. En effet, leur taux de variation annuel, de 1,7 % durant la période 1999/2008, est de 0,6 %

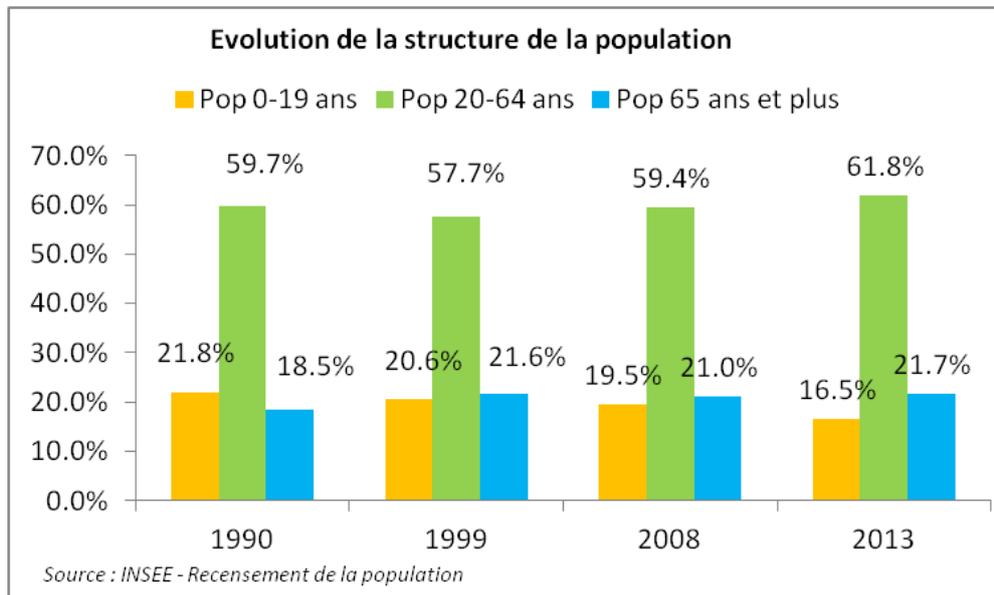
durant la période 2008/2013. Entre 2008 et 2013, ces communes ont gagné 231 habitants, soit 90 % du gain de population de la Communauté de communes.

Enfin, la diminution démographique de la Communauté de communes Aure Louron est accentuée par un solde naturel légèrement négatif. Durant la période 2008-2013, la variation due au solde naturel est de -0,1 % contre -0,3 % due au solde migratoire. Ainsi, l'évolution démographique subit les conséquences d'une attractivité du territoire qui s'infléchit et ne permet plus de limiter l'impact d'un solde naturel négatif.

II.4.1.2 Un vieillissement de la population plus limité

Comme partout, la population des Hautes-Pyrénées vieillit, le département faisant partie de ceux de la Région Occitanie affichant le plus fort taux de personnes de plus de 60 ans. Son vieillissement est ainsi plus prononcé que celui de la majorité des autres départements de la région et que la moyenne métropolitaine.

Le constat est similaire à l'échelle de la Communauté de communes Aure Louron. La traduction de ce vieillissement significatif se trouve dans le poids des plus de 64 ans qui a tendance à s'accroître : ils représentaient 18,5 % de la population en 1990, contre 21,7 % en 2013, soit 1 637 personnes. Toutefois, la tendance est moins marquée qu'au niveau départemental : 24,2 % de + de 64 ans dans la population en moyenne dans le département. En parallèle, les moins de 20 ans sont nettement moins représentés au niveau de la Communauté de communes, 16,5 %, soit 1 244, qu'à l'échelon départemental, 20,8 %.



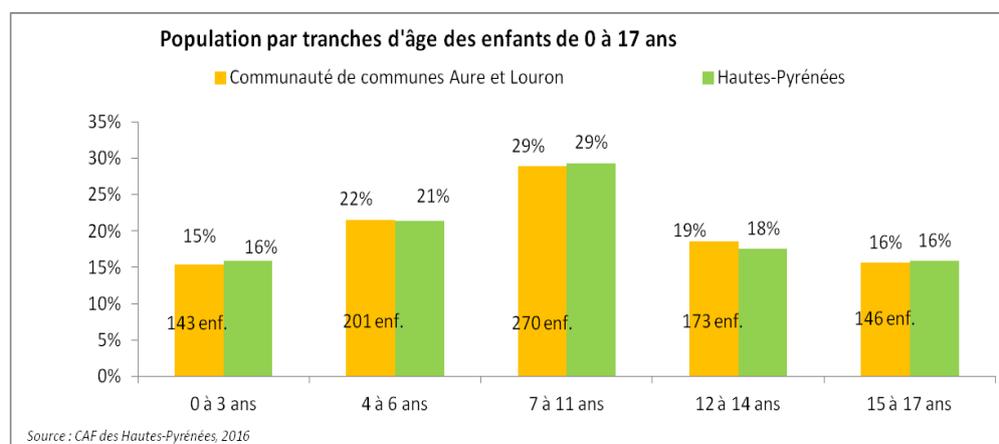
D'autre part, la proportion de retraités dans la population atteint juste 29 % en Aure Louron, soit 420 personnes, contre 34,5 % au niveau départemental. Ce constat est en adéquation avec l'évolution de la structure de la population qui fait apparaître un vieillissement modéré.

Le vieillissement, bien que plus modéré par rapport à la tendance départementale, est visible avec **une proportion des moins de 20 ans qui diminue progressivement**

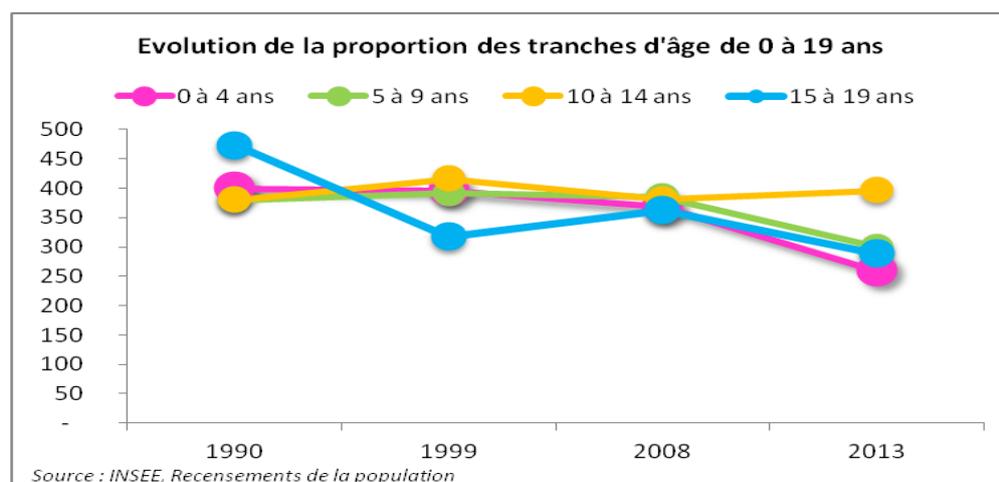
depuis plusieurs décennies (perte de 389 jeunes de moins de 20 ans entre 1990 et 2013) tandis que la part des plus de 64 ans augmente (gain de 253 personnes de plus de 65 ans entre 1990 et 2013). De plus, il s'agit d'une tendance au niveau de l'ensemble du territoire. Or, il existe des situations très contrastées selon les communes. Ainsi, dans plusieurs communes situées au nord du territoire, les + 75 ans représentent plus de 20 % des habitants, contre 13 % dans le département.

II.4.1.3 Une diminution progressive du nombre d'enfants

Le territoire Aure Louron compte 933 enfants de moins de 18 ans d'après les données de la CAF en 2016. La répartition selon les catégories d'âge est similaire à celle constatée au niveau du département, avec une prédominance de la tranche d'âge 4-11 ans. Cela souligne l'importance potentielle des services périscolaires et extrascolaires sur le territoire.



D'après les données de l'INSEE, globalement, la population d'enfants de 0 à 18 ans diminue fortement sur le territoire, -24 % entre 1990 et 2013, soit une perte de 523 enfants, contre -8,4 % au niveau du département. De plus, quasiment toutes les tranches d'âge sont concernées par cette diminution, à l'exception des 10-14 ans dont le volume reste stable.



Accompagnant cette diminution du nombre d'enfants, et notamment des jeunes enfants, le nombre de naissances à l'échelle de la Communauté de communes a diminué de 30 % entre 2010 et 2015 (contre -7 % dans le département), malgré une

augmentation significative en 2014. Cela laisse présager une poursuite de la diminution du nombre de jeunes enfants dans les années à venir.

Nombre de naissances par an et par commune entre 2010 et 2015

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Adervielle-Pouchergues	0	3	2	0	4	1
Ancizan	0	5	2	1	4	3
Aragnouet	6	4	4	3	4	6
Ardengost	0	0	0	0	0	0
Arreau	7	6	9	8	9	5
Aspin-Aure	0	0	0	0	0	0
Aulon	1	0	0	0	1	2
Avajan	0	1	0	0	0	0
Azet	2	2	1	4	1	2
Bareilles	0	1	0	1	0	0
Barrancoueu	1	1	0	0	1	0
Bazus-Aure	0	2	1	0	1	1
Beyrède-Jumet	4	2	2	1	3	2
Bordères-Louron	1	6	3	1	1	0
Bourisp	2	1	3	2	2	1
Cadéac	1	6	3	1	8	3
Cadeilhan-Trachère	0	0	1	0	0	1
Camous	0	0	1	0	1	0
Camparan	0	1	1	0	1	0
Cazaux-Debat	0	1	0	0	3	0
Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors	1	0	0	0	0	0
Ens	0	1	0	0	0	0
Estarvielle	0	0	0	0	0	0
Estensan	0	0	0	0	0	0
Fréchet-Aure	0	0	0	0	0	0
Génos	1	2	1	1	1	0
Germ	1	0	0	0	0	0
Gouaux	2	0	1	0	1	0
Grailhen	0	0	0	0	0	0
Grézian	0	2	1	0	3	0
Guchan	2	1	2	0	0	0
Guchen	3	3	3	1	3	1
Ilhet	1	0	0	1	0	0
Jézeau	0	2	1	1	0	0
Lançon	0	0	0	0	0	0
Loudenvielle	1	1	1	2	3	2
Loudervielle	1	0	0	0	0	0
Mont	1	0	1	1	1	0
Pailhac	0	0	1	1	0	1
Ris	0	0	1	0	0	0
Sailhan	3	1	2	2	0	4
Saint-Lary-Soulan	9	5	6	3	6	2
Sarrancolin	1	4	3	5	3	6
Tramezaïgues	0	0	0	0	2	0
Vielle-Aure	5	2	1	1	5	0
Vielle-Louron	1	1	0	1	0	0
Vignec	5	0	3	0	1	1
Total	63	67	61	42	73	44

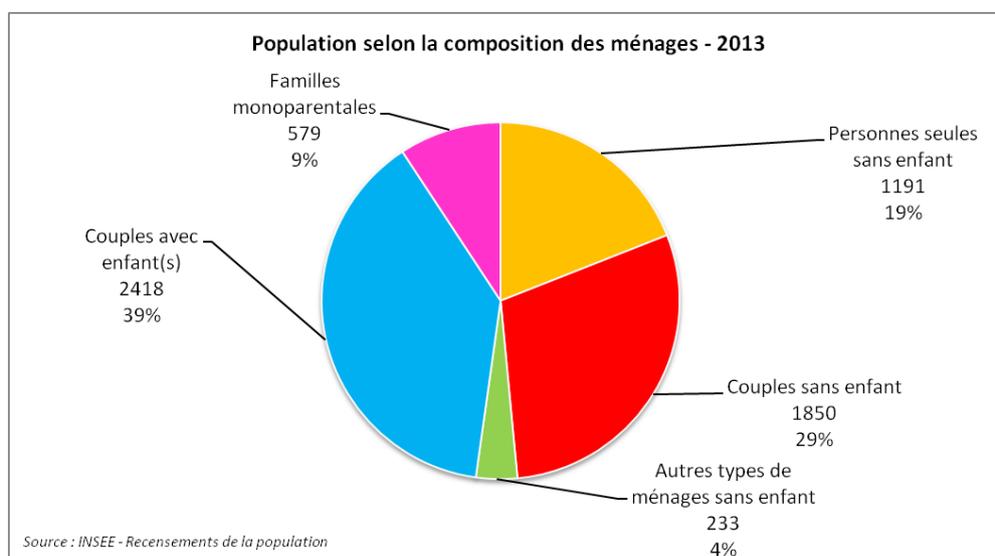
Source : INSEE – État civil 2010-2015

Le territoire de la Communauté de communes Aure Louron connaît une inversion de sa tendance démographique, avec une diminution de la population depuis 2008, interrogeant sur sa capacité à continuer d'attirer suffisamment de nouvelles populations. Par contre, le territoire est confronté de manière beaucoup plus modérée au vieillissement de la population, soulignant son caractère de territoire d'actifs. Cependant, cela n'empêche pas une forte diminution du nombre d'enfants sur le territoire. Ces deux constats impactent significativement la réponse à apporter d'un point de vue social aux populations actuelles et à venir et engagent à une certaine vigilance pour une adaptation au fur et à mesure des évolutions démographiques.

II.4.2. La structure des ménages

*Préambule : la définition de l'INSEE pour les ménages est la suivante : « De manière générale, un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un **ménage** peut être composé d'une seule personne. »*

D'après l'INSEE, la population des ménages avec enfants représente 48 % de la population du territoire, soit 2 996 personnes. Cette proportion est inférieure à la proportion départementale (51 %). Par contre, la proportion de la population constituée par les couples sans enfant, 29 %, soit 1 850 personnes, est similaire à la proportion départementale.



Remarque : les données présentées dans ce graphique font référence au nombre de personnes dans les ménages et non au nombre de foyers/ménages.

Par ailleurs, la Communauté de communes Aure Louron compte 899 allocataires de la CAF, soit 2,2 % des 40 088 allocataires du département des Hautes-Pyrénées. Et l'observation de la composition des ménages parmi les allocataires de la CAF met en évidence une proportion plus forte de familles avec enfants, ces dernières représentant 61 % des allocataires (soit 552 allocataires). Au niveau départemental, la proportion de familles avec enfants parmi les allocataires est de 51 %.

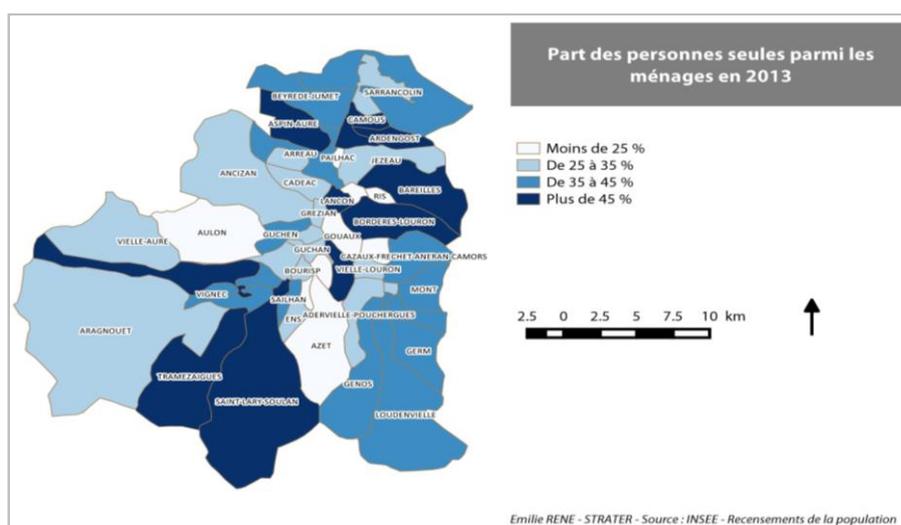
II.4.2.1 Une majorité de jeunes actifs parmi les personnes vivant seules

D'après l'INSEE, la part des personnes vivant seules en Aure Louron parmi les ménages est légèrement plus élevée, 38 % (soit 1 191 ménages d'une personne), qu'au niveau du département des Hautes-Pyrénées, 37 %. Il s'agit d'une proportion très significative et qu'il convient de prendre en considération.

Toutefois, les facteurs potentiels de précarité ou d'isolement social touchent une moindre proportion de personnes isolées. Ainsi, d'après les données 2016 de la CAF :

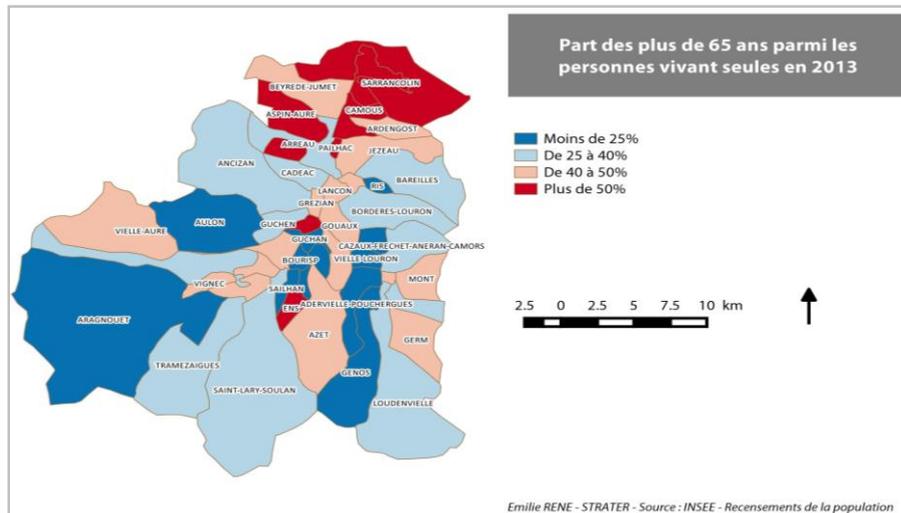
- 26 % des personnes isolées, soit 379 personnes, sont allocataires de la CAF. Cette proportion est inférieure à la proportion départementale (44 %) ;
- 5 %, soit 59 personnes isolées, sont bénéficiaires du RSA, contre 9,1 % dans les Hautes-Pyrénées.

Enfin, les communes plus peuplées (Arreau, Saint-Lary, Sarrancolin...) sont les plus concernées par ce risque d'isolement des personnes vivant seules, avec des taux de personnes seules parmi les ménages globalement supérieurs à la moyenne du territoire.



Par ailleurs, si la proportion de personnes vivant seules du territoire est inférieure à celle du département, la part des plus de 65 ans parmi ces personnes est également nettement plus faible, à savoir 36 % au niveau de la Communauté de communes Aure Louron, soit 432 personnes, contre 44 % au niveau du département. À l'inverse, 41 % des personnes vivant seules sur le territoire sont âgées de 25 à 39 ans, contre une proportion de 29 % dans le département.

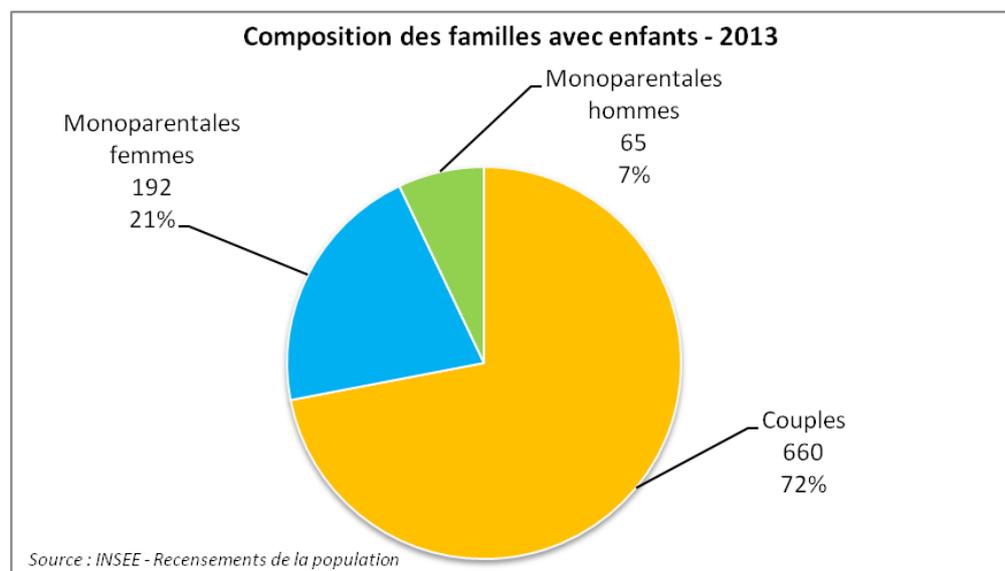
Par contre, il existe des différences notables selon les communes. Ainsi, celles situées au sud du territoire affichent des proportions de plus de 65 ans parmi les personnes vivant seules beaucoup moins importantes que les communes situées au nord. Cette configuration est à relier avec une dynamique économique très touristique au sud du territoire, qui attire potentiellement des actifs saisonniers relativement jeunes et vivant fréquemment seuls.



Ainsi, le territoire se caractérise par une différence notable de composition des ménages selon les communes. Pour les communes au nord et au centre du territoire, les problématiques d’accessibilité aux services et d’isolement potentiel des personnes seules et âgées sont à prendre en considération. Pour les communes au sud, les questions concernent davantage une insertion professionnelle durable et une vigilance sur les situations de précarité professionnelle, notamment des jeunes actifs.

II.4.2.2 Des familles monoparentales présentes dans des proportions raisonnables

La composition des familles est un facteur clé dans l’évaluation des besoins potentiels en mode d’accueil des enfants et des jeunes.

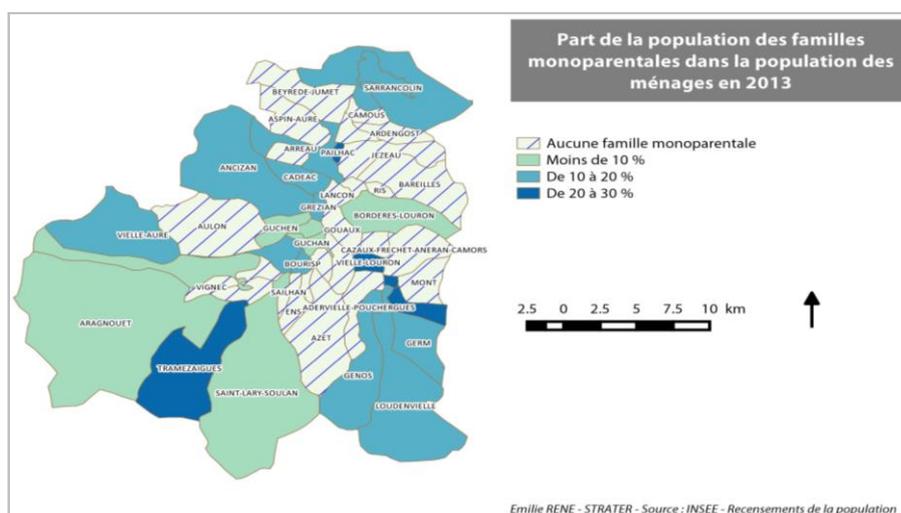


Remarque : les données du graphique comptabilisent le nombre de familles et non la population des familles.

Parmi les ménages avec enfants, 60 % sont allocataires de la CAF, soit une proportion proche du niveau départemental (62 %).

D'après l'INSEE, **257 familles monoparentales** (soit 579 personnes) représentent 9,2 % de la population des ménages du territoire Aure Louron. Cette proportion est légèrement plus faible que celle observée à l'échelle du département, 10,5 %. D'après les données de la CAF, la proportion d'enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille monoparentale est plus faible sur le territoire Aure Louron, 15 %, soit 43 enfants, qu'au niveau du département, 18 %. Parmi l'ensemble des familles monoparentales, 60 % (soit 155 allocataires) sont allocataires de la CAF, contre 70 % au niveau du département.

Par ailleurs, plusieurs communes au nord et au centre du territoire ne comptabilisent aucune famille monoparentale alors que celles situées dans la partie sud font apparaître des taux plus élevés. D'après les données du dernier recensement de l'INSEE, les trois quarts des familles monoparentales du territoire Aure Louron sont des femmes. Cette proportion est toutefois bien inférieure à celle du département, 81 %.



Par contre, le constat est fait d'une augmentation significative des familles monoparentales sur le territoire entre 2008 et 2013 : +15 % de ménages monoparentaux, soit 33 familles (correspondant à +18 % de la population des familles monoparentales, soit 90 personnes), contre une augmentation de 5 % au niveau du département. Cette évolution est principalement due à une augmentation des familles monoparentales dans trois communes : Sarrancolin (+29 familles monoparentales), Arreau (+23 familles monoparentales) et Loudenvielle (+11 familles monoparentales).

Ainsi, malgré une moindre représentation des familles monoparentales parmi les familles avec enfants par rapport au niveau départemental, l'augmentation significative du nombre de familles monoparentales sur le territoire interroge, en particulier sur la capacité à apporter une réponse appropriée en mode de garde des enfants afin de permettre une insertion professionnelle des parents. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée aux services d'accueil des enfants et des jeunes, notamment dans les communes présentant des taux élevés de monoparentalité. De plus, ces familles monoparentales peuvent se retrouver extrêmement isolées, en particulier lorsqu'elles n'ont pas de relais familial sur le territoire pour les soulager et faire tiers avec l'enfant.

Une majorité des ménages du territoire sont des ménages sans enfant. Par contre, parmi ces ménages, si la proportion de retraités est importante et s'inscrit dans la même logique que le vieillissement de la population, il convient de souligner qu'une part significative est constituée de jeunes actifs. Ainsi, le territoire est confronté à des catégories de population diverses et nombreuses ayant des attentes et des besoins en matière de services qui peuvent différer. Si le déploiement de services spécifiques aux ménages âgés, voire isolés, peut constituer un enjeu pour le territoire, il convient de ne pas occulter les services aux familles et aux jeunes actifs. En effet, ces derniers constituent le moteur de la dynamique économique et démographique du territoire. Or, compte tenu de la diminution de la population, l'enjeu est d'être en mesure de leur proposer des conditions de vie satisfaisantes afin de les ancrer dans le territoire.

II.4.3. Conclusions : une anticipation des services à la population à envisager face aux évolutions démographiques du territoire

La Communauté de communes Aure Louron connaît des évolutions démographiques importantes :

- **Une diminution démographique accompagnant le ralentissement de la dynamique de création d'emplois.** Le territoire de la Communauté de communes Aure Louron, très attractif auparavant, se retrouve confronté à un solde migratoire négatif durant la dernière décennie. Cette inversion de l'évolution démographique interroge sur la capacité du territoire à continuer d'attirer suffisamment de nouvelles populations et peut potentiellement impacter l'offre de services à la population. **Afin de maintenir un niveau d'adéquation offre/demande satisfaisant, une certaine vigilance semble nécessaire vis-à-vis des évolutions démographiques.**

- **Une diminution très importante du nombre d'enfants sur le territoire et une augmentation significative du nombre de familles monoparentales.** Globalement, la proportion de familles monoparentales est moindre sur le territoire. Toutefois, l'augmentation au cours des dernières années fait question. **Aussi, il semble utile à la fois de comprendre le phénomène et les facteurs d'évolution, mais également de se questionner sur la réponse aux besoins potentiels d'accompagnement des familles afin d'encourager un maintien ou une installation sur le territoire, notamment pour les familles monoparentales (garde d'enfants, soutien à la fonction parentale, lien social...).**

- **Une population vieillissante avec un nombre important de retraités mais également de personnes âgées isolées dans les communes au nord du territoire.** La tendance démographique est à relier à la très faible présence d'établissements sanitaires et sociaux sur le territoire. Cette configuration impose des déplacements aux personnes âgées et génère potentiellement des problématiques d'accessibilité. **Si les deux vallées continuent à être un territoire attractif pour des ménages désirant s'y installer pour leur retraite, la question devra se poser du développement d'une économie socio-médicale.**

Une part importante de jeunes actifs vivant seuls. Cette particularité démographique s'explique par la forte dimension touristique et sportive du territoire, attirant des jeunes actifs, notamment pour des emplois saisonniers. Compte tenu d'une démographie à la baisse, ces jeunes actifs peuvent représenter une opportunité pour le territoire dès lors que des services répondant à leurs besoins sont déployés, en termes de pérennité de l'emploi, de logement mais également de vie sociale. **Aussi, il semble utile de s'interroger sur les réponses qui leur sont apportées et sur les possibilités offertes pour permettre une insertion professionnelle durable et éviter le risque de précarité professionnelle.**

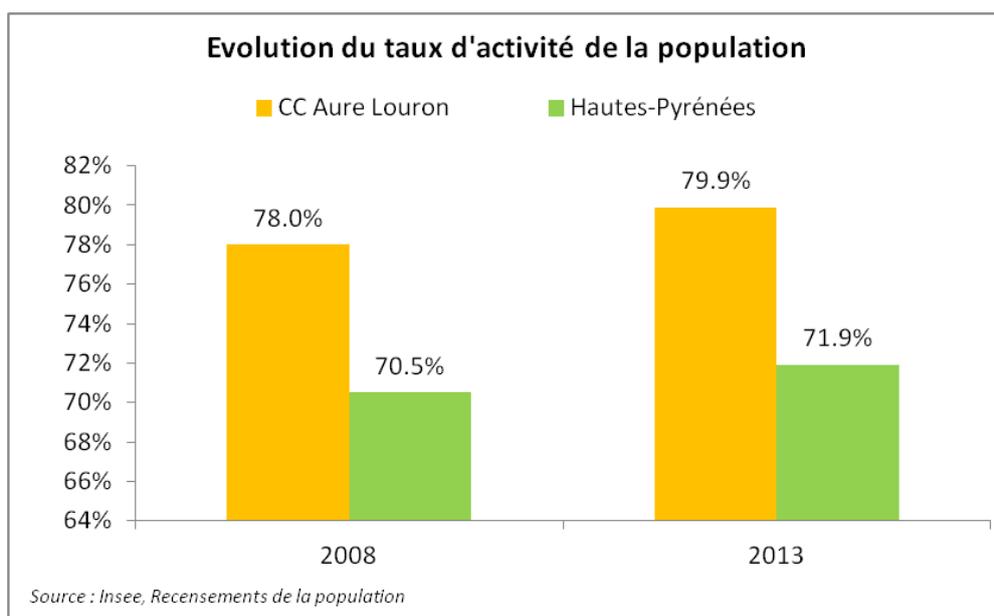
II.5. Une situation vis-à-vis de l'emploi favorable et une précarité peu prégnante

II.5.1. Un territoire d'actifs

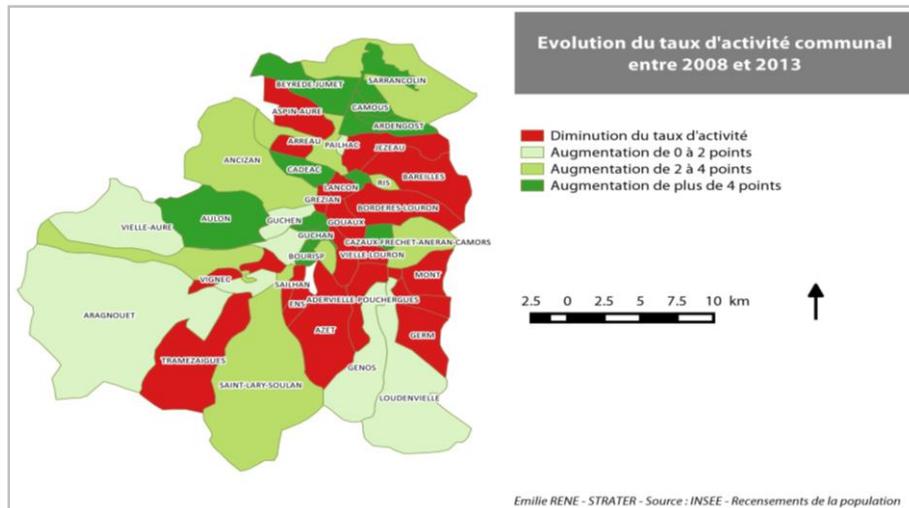
*Préambule : la définition de l'INSEE pour la **population active** est la suivante : « La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs ». Le **taux d'activité** « est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. »*

II.5.1.1 Un taux d'activité très élevé et qui continue de progresser

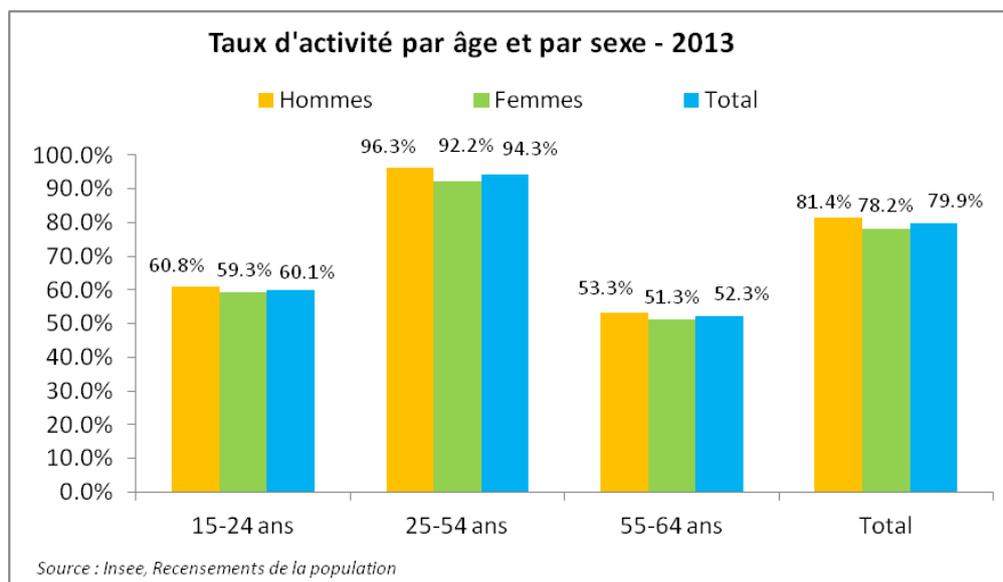
Le territoire Aure Louron compte 3 546 actifs en 2013. Le taux d'activité de la population de la Communauté de communes, déjà très important, a continué d'augmenter au cours des cinq dernières années. Ainsi, le taux d'activité du territoire, déjà très supérieur au niveau départemental en 2008, a maintenu l'écart en suivant la tendance à l'augmentation. Cette évolution est conforme à l'observation préalable d'un territoire accueillant principalement des jeunes actifs, avec une dynamique de l'emploi qui se maintient.



Toutefois, cette évolution reste assez inégale selon les communes, certaines d'entre elles situées à l'est du territoire connaissant une diminution du taux d'activité de la population de 15 à 64 ans.



En 2013, le taux d'activité des femmes sur le territoire Aure Louron est de 78 % (1 682 femmes actives), soit de 3 points inférieur à celui des hommes. Il est, par contre, très supérieur à la valeur départementale (69,9 %). Cela témoigne d'un **niveau d'activité des femmes très important sur le territoire**, et notamment de celles qui ont des enfants. Ces chiffres sont révélateurs d'une proportion conséquente d'actives, qu'elles exercent un emploi ou qu'elles en recherchent un. De plus, ce taux d'activité continue d'augmenter. **Cette situation génère des besoins en modes de garde potentiellement conséquents.**

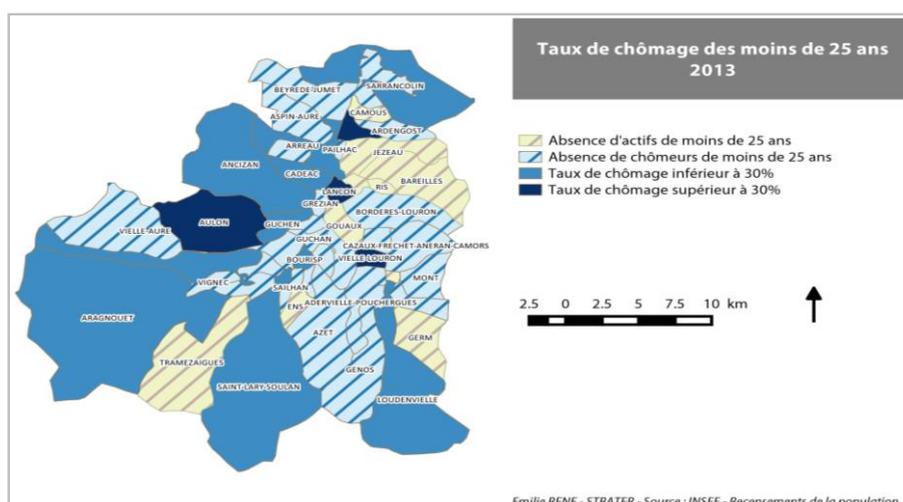


D'autre part, le taux d'activité des moins de 25 ans est particulièrement élevé, 60,1 % contre 42,2 % au niveau du département, confirmant **l'attractivité de ce territoire touristique pour les jeunes actifs.**

II.5.1.2 Un taux de chômage particulièrement faible

D'après l'INSEE, au cours de l'ensemble de l'année 2013, le territoire Aure Louron affiche un taux de chômage des 15-64 ans de 6,4 %, contre 13,1 % au niveau départemental. La situation est relativement homogène sur l'ensemble du territoire, avec seulement 5 communes dont le taux de chômage est supérieur au taux départemental, sachant qu'il s'agit de communes comptabilisant peu d'habitants (Barrancoueu, Cadeilhan-Trachère, Camous, Fréchet-Aure, Mont). Par contre, ce taux a augmenté depuis 2008, 5,5 % contre 10,8 % pour le département. Ainsi, bien que le taux de chômage du territoire reste systématiquement très inférieur au niveau départemental, son évolution souligne une fragilité de la population des demandeurs d'emploi qui a tendance à s'accroître et qui est à mettre en perspective avec une inflexion de la dynamique économique.

Par ailleurs, sur le territoire Aure Louron, venant compléter l'observation d'un taux d'activité des moins de 25 ans très élevé (60 %), le taux de chômage des jeunes actifs reste très faible, 9,9 %, contre un taux de chômage départemental de 28,5 %. Globalement, le taux de chômage des jeunes dans les différentes communes est presque systématiquement inférieur à la moyenne départementale. Ainsi, seules quatre communes affichent un taux de chômage des jeunes dépassant le niveau départemental (Aulon, Vielle-Louron, Fréchet-Aure et Lançon).



Pourtant, malgré ce faible taux de chômage général pour les jeunes, d'après l'INSEE, le territoire Aure Louron affiche un taux de jeunes de 20 à 24 ans sans aucun diplôme de 17 %, soit très supérieur au niveau départemental, 11,6 %. Ce constat, associé à un taux de chômage moindre, peut interroger sur un taux d'emploi non qualifié et un risque de précarisation. De plus, si l'emploi dans les territoires touristiques a longtemps été accessible sans qualification, cela est de moins en moins le cas aujourd'hui. Aussi, l'accompagnement professionnel et la formation de ces publics représentent un enjeu clé.

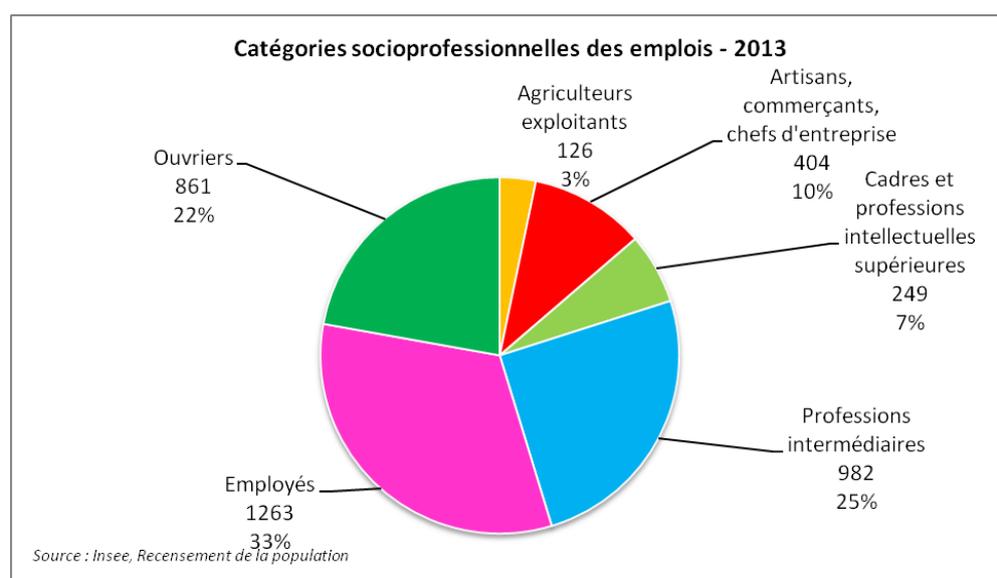
Les acteurs de l'insertion professionnelle indiquent rencontrer de réelles difficultés à pourvoir les offres d'emplois qualifiés faute d'une main-d'œuvre locale ayant le niveau de formation requis et en raison d'une attractivité insuffisante du territoire pour les actifs extérieurs. Par ailleurs, ils indiquent que l'un des secteurs qui

recrutent sur le territoire est l'aide à domicile, avec des difficultés à pourvoir ces offres, en raison de problématiques de mobilité.

Ainsi, malgré ce faible taux de chômage, l'adéquation entre les offres d'emploi et la demande d'emploi du territoire reste très complexe.

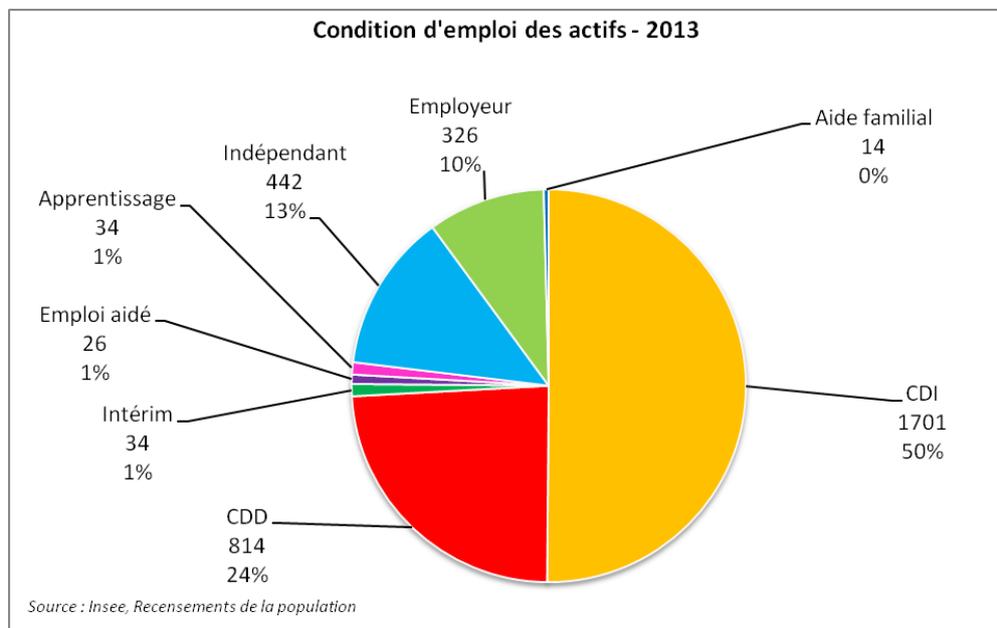
II.5.1.3 Des situations d'emploi plus incertaines avec, parfois, des rythmes atypiques

Les employés et professions intermédiaires représentent 59 % des emplois, contre 57 % au niveau du département. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles sont bien moins présents en proportion dans la Communauté de communes, 7 %, par rapport au niveau départemental, 10,5 %.



En Aure Louron, 17 % des salariés, soit 445 salariés, sont à temps partiel, contre 19 % dans le département. Parmi eux, 80 % sont des femmes.

La proportion d'actifs en contrat de travail à durée indéterminée, 50 %, est bien plus faible qu'au niveau du département (68 %). Ainsi, il convient de souligner le poids important des contrats à durée déterminée, 24 % sur le territoire contre 8,7 % au niveau départemental. Cela s'explique notamment par la présence de nombreux emplois saisonniers liés aux différentes activités touristiques.



Par ailleurs, le territoire s'illustre par **une part significative des emplois avec des horaires potentiellement atypiques**. Ainsi, sur les 3 052 effectifs salariés dans les établissements au 31/12/2013 (Source : INSEE Connaissance Locale de l'Appareil Productif), 708 emplois, soit 23 % (contre 5,2 % dans le département), sont dans les établissements d'hébergement et de restauration, auxquels s'ajoutent plus de 500 salariés travaillant dans les stations de ski (ouverture 7j/7 en période hivernale) et dans les centres thermoludiques (ouverture 7j/7 en haute-saison et les week-ends toute l'année). Ces établissements, destinés majoritairement à une clientèle touristique, imposent un travail le soir, le week-end et durant les périodes de vacances scolaires. Au total 1208 emplois (39,5%).

Ainsi, en 2016, d'après une enquête réalisée par le Guichet Initiative Pluriactivité Emploi auprès des employeurs des vallées d'Aure et du Louron :

- 1 122 contrats saisonniers ont été recensés, dont 430 dans les stations de ski du territoire et 381 dans l'hôtellerie restauration ;
- 90 % pour la saison d'hiver ;
- 1/3 d'entre eux ne sont pas des contrats fidélisés, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'engagement de l'employeur à reprendre le salarié pour la saison suivante. Les stations de ski, les plus importants employeurs de saisonniers, ont 80 % d'emplois saisonniers fidélisés, contribuant à la sécurisation des parcours professionnels. En revanche, dans l'hôtellerie-restauration, seulement 36 % du personnel est en contrat fidélisé.

Enfin, la Communauté de communes s'illustre par une proportion importante d'actifs non salariés, 23 %, soit 566 personnes, par rapport au niveau départemental, 17 %. Globalement, les hommes sont plus nombreux à avoir un statut non salarié, 28 %, contre 14 % pour les femmes. Cette part significative d'actifs non salariés est assez fréquente dans les territoires ruraux et touristiques. Ces professionnels sont également potentiellement soumis à des rythmes de travail atypiques avec la nécessité de travailler le week-end (moniteurs de ski, accompagnateurs en montagne, moniteurs de parapente, de VTT, etc.).

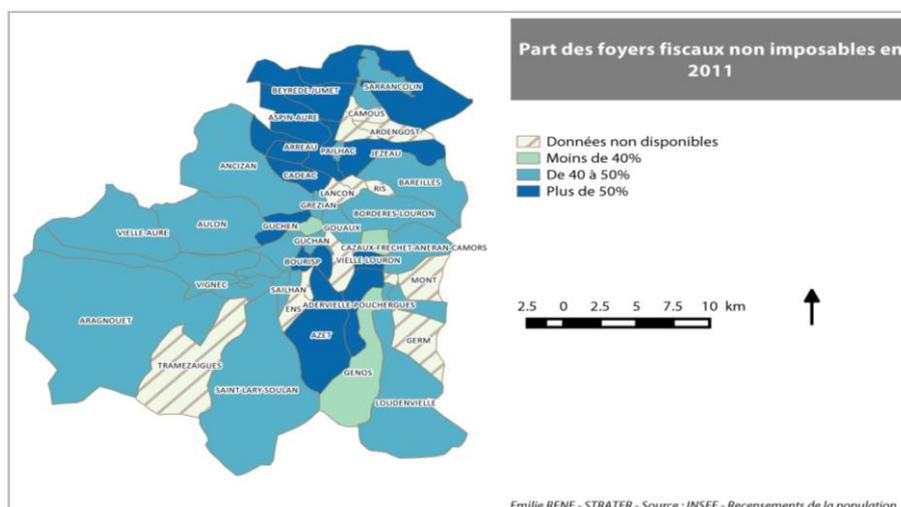
Le territoire accueille majoritairement une population d'actifs, avec un niveau d'activité important quelle que soit la tranche d'âge et un taux de chômage également très faible par rapport au département. Toutefois, une part importante des contrats est à durée déterminée et les professionnels indépendants sont nombreux. Cela entraîne une certaine incertitude quant à la pérennité de l'emploi et impose également aux actifs une variabilité des rythmes de travail tout au long de l'année. Par ailleurs, la proportion de jeunes sans diplôme est bien plus élevée qu'au niveau départemental. Cela s'explique partiellement par de nombreux jeunes en emploi saisonnier, accessibles à moindre qualification. L'enjeu d'un accompagnement professionnel de ces publics pour leur permettre d'accéder à une formation et potentiellement à un emploi durable est important.

II.5.2. Les revenus des ménages

II.5.2.1 Des niveaux de revenus équivalents à ceux du département

En 2011, la proportion de foyers fiscaux non imposables est équivalente dans la Communauté de communes Aure Louron, 48 %, soit 1 917 foyers, à celle du département des Hautes-Pyrénées, 48,4 %.

Toutefois, le constat est inégal selon les communes. Ainsi, celles au nord du territoire affichent un taux de foyers fiscaux non imposables supérieur à 50 %.



Cet indicateur traduit un niveau de revenus global équivalent à l'échelle de la Communauté de communes par rapport au département. Néanmoins, il s'agit là d'une approche généraliste qui ne doit pas occulter les populations en situation de précarité économique. En effet, si elles sont représentées dans des proportions équivalentes à celles de l'échelle départementale, il n'en demeure pas moins qu'elles sont bien présentes et qu'elles doivent être prises en considération, notamment dans l'accès aux services d'action sociale, en particulier sur un territoire rural et partiellement dépendant des territoires limitrophes pour l'accès aux services. De plus, les foyers fiscaux aux faibles revenus correspondent à des

situations d'emploi souvent précaires et irrégulières qui sont bien présentes sur le territoire : travail saisonnier, absence d'emploi stable, revenus fluctuant tout au long de l'année...

II.5.2.2 Une précarité sociale nettement moins marquée

D'après les données de la CAF, la proportion d'allocataires de la CAF bénéficiant du RSA, soit 106 bénéficiaires du RSA, parmi la population de plus de 25 ans est bien plus faible à l'échelle de la Communauté de communes Aure Louron, 1,8 %, que du département des Hautes-Pyrénées, 4,3 %.

Globalement, le territoire se caractérise par :

- Une proportion beaucoup plus faible d'allocataires bénéficiaires du RSA quelle que soit la tranche d'âge, et plus particulièrement pour les moins de 29 ans : 5,1 % des moins de 29 ans bénéficiaires du RSA sur le territoire, contre 17,7 % dans le département ;
- Des bénéficiaires du RSA dans la Communauté de communes Aure Louron qui sont pour 56 % des personnes isolées, soit 59 personnes, et pour 26 % des familles monoparentales, soit 28 personnes. Ces proportions témoignent de la présence de situations sociales potentiellement fragiles.

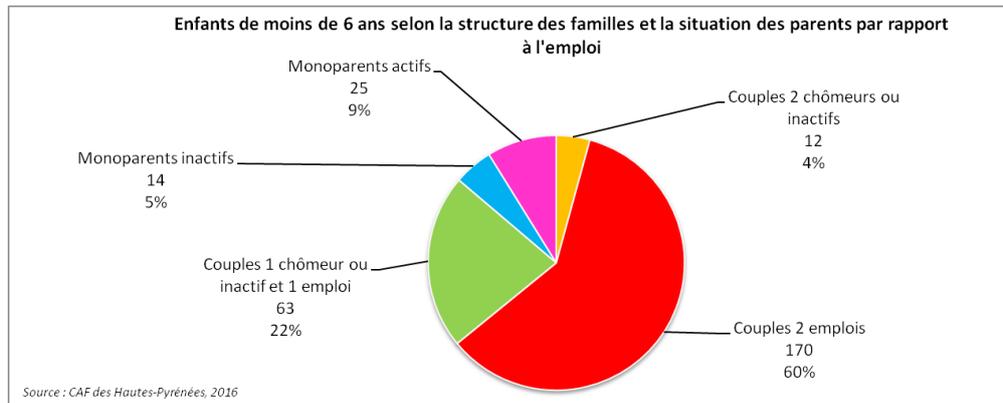
Enfin, en 2016, la proportion de bénéficiaires d'une Allocation Adulte Handicapé dans la population totale de plus de 20 ans est moindre sur le territoire Aure Louron, 1 %, soit 60 allocataires, que dans l'ensemble du département, 3,1 %. D'après la MDPH, en 2017, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de 30 %, atteignant 78 bénéficiaires. Ainsi, le territoire se caractérise par :

- Une répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de l'AAH équivalente à celle du département, mais avec une part plus modérée de la population de +50 ans bénéficiant de l'AAH ;
- Deux tiers de personnes isolées (soit 39 personnes) parmi les bénéficiaires de l'AAH. Le constat est tout à fait identique au niveau du département des Hautes-Pyrénées.

II.5.2.3 Une situation des familles plutôt favorable

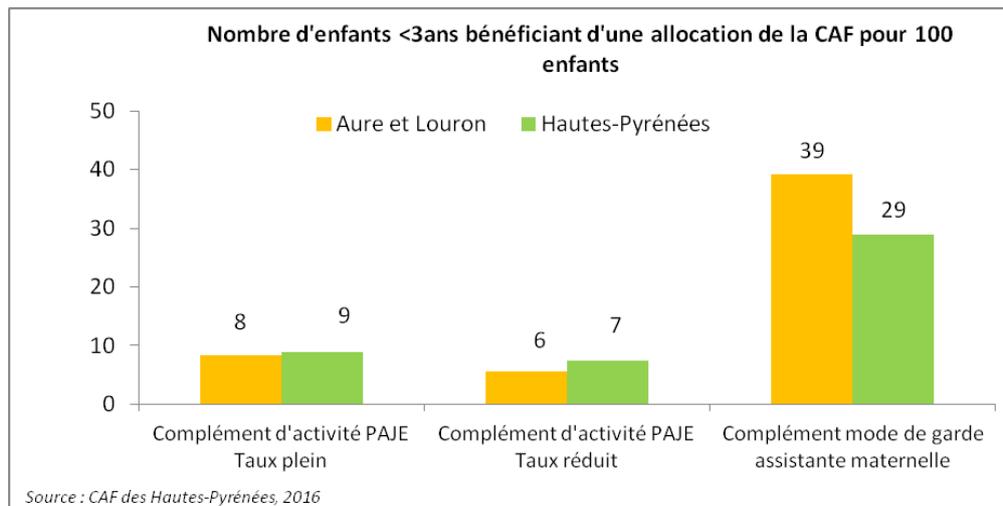
La proportion d'allocataires avec enfants et à bas revenus représente un tiers des allocataires avec enfants, 33 % contre 34 % au niveau départemental. Cela représente 185 familles au niveau du territoire qui sont potentiellement en difficulté financière.

La part des enfants de moins de 6 ans dont l'un des parents, ou l'unique parent, travaille est nettement supérieure au niveau Aure Louron, 91 %, soit 258 enfants, contre 79 % dans le département des Hautes-Pyrénées.



La part des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus est bien moins importante en Aure Louron, 16 %, qu'au niveau du département, 29 %. On constate une diminution importante du nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus.

Concernant la garde des enfants, les familles Aure Louron semblent avoir plus recours aux aides pour la garde des jeunes enfants par une assistante maternelle qu'au complément d'activité,(à taux plein ou à taux réduit).

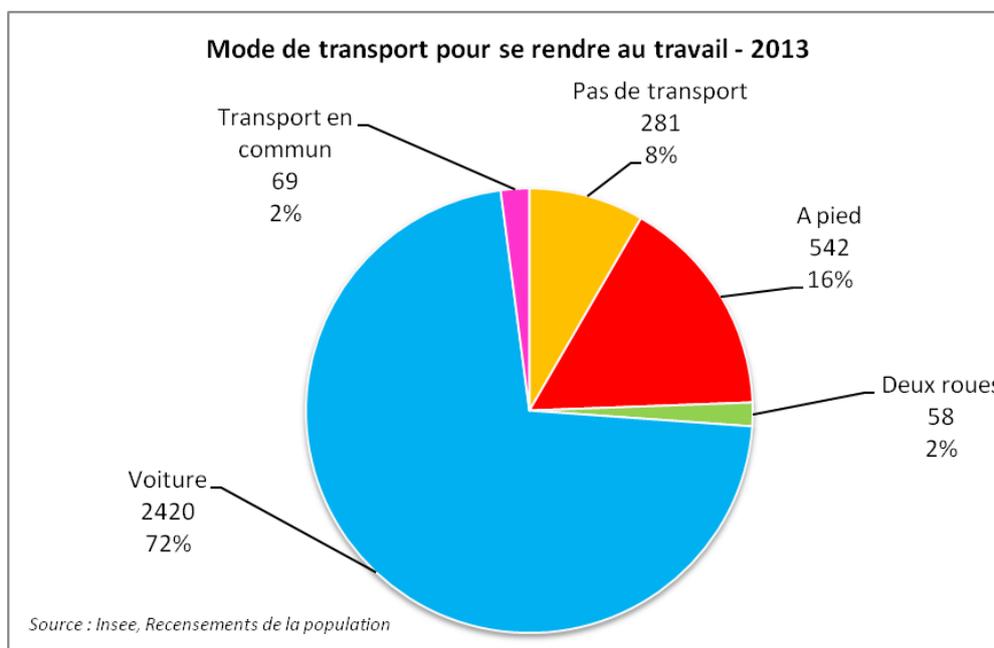


Globalement, les différents indicateurs en matière de niveau de revenus témoignent d'une situation plus favorable des habitants du territoire par rapport au département. Des situations de précarité sont présentes mais dans des proportions très modestes. Malgré la saisonnalité de l'emploi et les nombreux contrats à durée déterminée qu'entraîne une économie touristique, les actifs, notamment les jeunes actifs et les actifs ayant des enfants, sont dans des situations sociales globalement plus positives.

II.5.3. Les déplacements domicile-travail

II.5.3.1 La voiture comme principal mode de transport professionnel

La voiture occupe globalement une place prépondérante dans les déplacements des habitants de la Communauté de communes Aure Louron. En effet, 98 % des ménages sont équipés d'au moins un véhicule.



II.5.3.2 De nombreux déplacements domicile-travail internes au territoire

Il est intéressant de noter que, malgré la dimension rurale du territoire, la proportion de salariés se rendant à leur travail en voiture (72 %) est inférieure à celle du département (82,6 %).

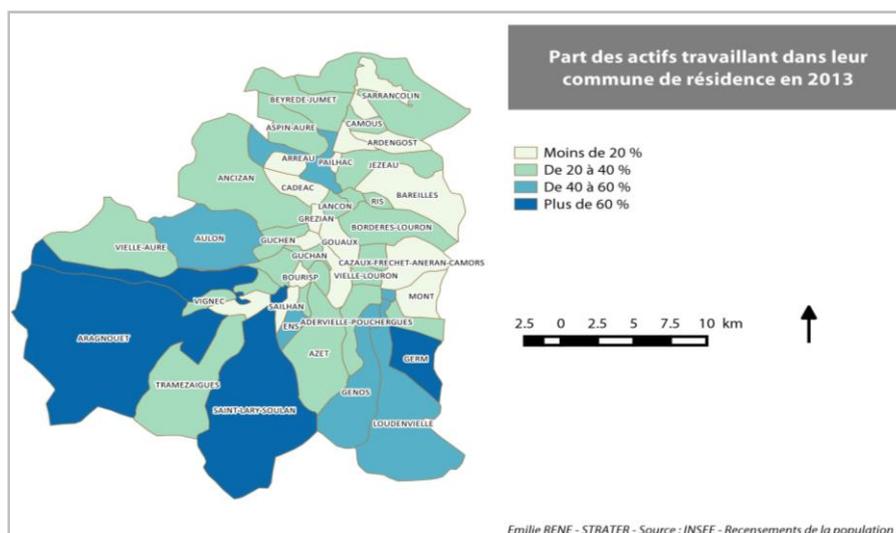
Les déplacements entre le domicile et le travail restent nombreux mais plus modérés qu'au niveau départemental. 39 % des actifs occupés, (1323), travaillent dans leur commune de résidence, contre 34 % au niveau départemental. Ce taux concerne surtout les communes au sud du territoire, particulièrement Saint-Lary-Soulan, Germ et Aragnouet.

Les flux internes domicile-travail constituent 92 % des navettes quotidiennes et soulignent l'autonomie du territoire en termes d'emplois. Ces flux sont très majoritairement orientés vers Saint-Lary-Soulan : sur l'ensemble des navettes journalières domicile-travail, 60 % sont en direction de cette commune.

Ce constat est confirmé par les résultats de l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF : 84 personnes, sur les 105 ayant répondu à la question, indiquent travailler dans une commune du territoire.

En parallèle, les actifs ne travaillant pas dans leur commune de résidence représentent plus de 2 047 personnes, soit une population conséquente. La notion de transport et de déplacement à l'intérieur du territoire est à prendre en compte à

la fois dans l'accès à l'emploi mais également dans celui aux services d'action sociale.



Enfin, le constat est fait d'un faible flux d'actifs vivant sur le territoire et se rendant sur les territoires voisins pour exercer leur emploi. Ce flux représente 6,4 % des déplacements quotidiens domicile-travail. De même, si le territoire est relativement autonome en termes d'emploi, il attire peu d'actifs venant de l'extérieur. En effet, le flux d'actifs extérieurs au territoire et venant travailler en Aure Louron ne représente que 1,7 % des déplacements domicile-travail.

Le territoire, bien que rural, se caractérise par un recours à la voiture moins marqué pour les trajets domicile-travail et un nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence assez important. Cela laisse supposer des problématiques de mobilité plus modérées pour les déplacements professionnels. De plus, le territoire dispose d'une offre de transports en commun desservant la vallée d'Aure et apportant un premier niveau de réponse à la population en matière de déplacements. Par contre, compte tenu de la dynamique locale de l'emploi qui ralentit, il est possible que le territoire devienne un peu plus dépendant des territoires voisins sur ce point. Cette évolution potentielle demande réflexion afin de proposer des solutions de transport adéquates le cas échéant de manière à faciliter la mobilité des actifs.

II.5.4. Conclusions : des caractéristiques de l'emploi à prendre en compte pour ancrer les actifs dans le territoire

La situation de l'emploi dans la Communauté de communes Aure Louron se caractérise par :

- **Un taux d'activité de la population élevé et une part significative des emplois potentiellement en horaires atypiques.** Un niveau d'activité de la population élevé constitue un atout pour le territoire car il est source de dynamique économique et sociale. **Néanmoins, le léger ralentissement de la dynamique économique constaté incite à une certaine vigilance afin de maintenir cette tendance et encourage la réflexion sur l'évolution de services proposés aux actifs, notamment les jeunes et les femmes, pour faciliter l'insertion professionnelle.**
- **Une forte présence des contrats à durée déterminée, des travailleurs saisonniers et des professionnels indépendants.** Ces situations génèrent des rythmes de travail contrastés, en particulier compte tenu de la dimension touristique du territoire, avec des périodes creuses et des périodes d'intense activité professionnelle. Ce fonctionnement amène une variation dans les ressources des ménages et dans leur organisation quotidienne. **Face à ces constats, les questions sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle durable des actifs mais également sur les services périphériques contribuant à faciliter l'accès à l'emploi (transport, logement, garde d'enfants...) semblent centrales.**
- **Un niveau de revenus global plutôt satisfaisant et des situations de précarité qui restent modérées.** La dimension favorable du territoire concernant le revenu moyen des habitants s'explique notamment par un niveau d'activité élevé. Cela ne doit cependant pas occulter les difficultés rencontrées par une partie des ménages, bien qu'il en résulte probablement des besoins en matière d'accompagnement social moins prégnants. **Toutefois, l'enjeu est de maintenir cette situation favorable en déployant des services d'accompagnement et de soutien social de proximité.**



III. L'offre de services sociaux sur le territoire

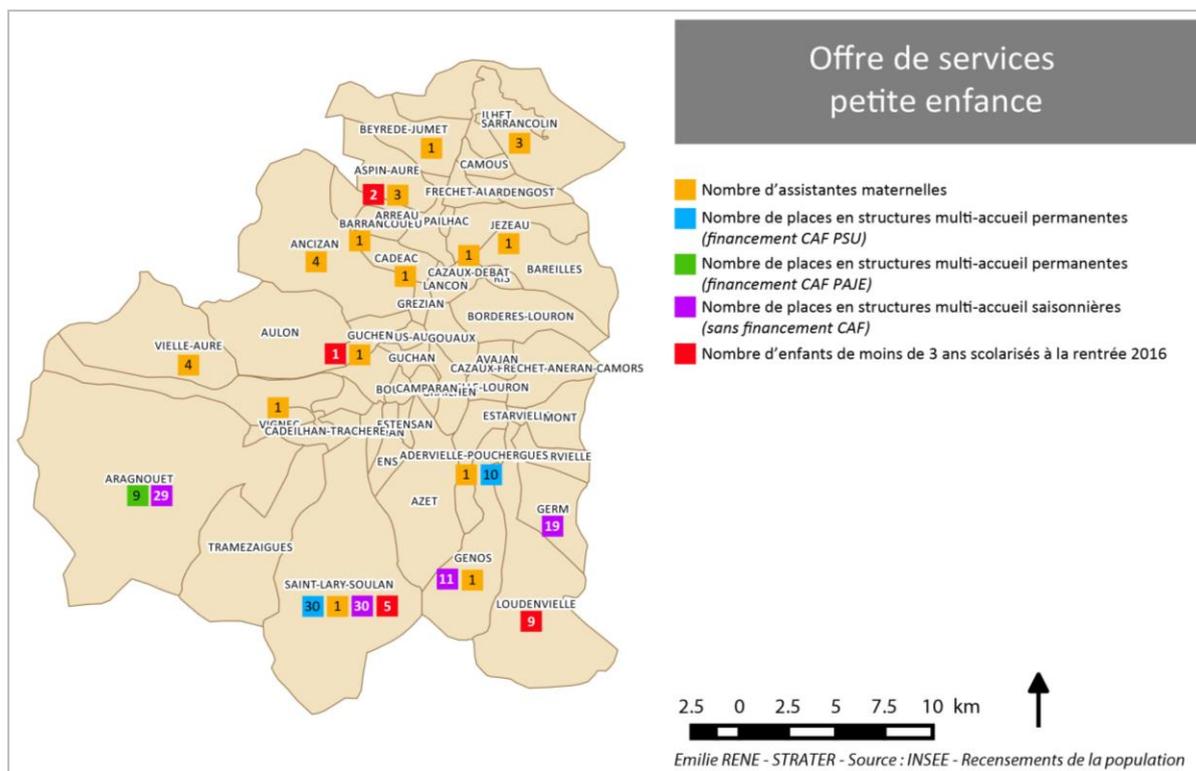
III.1. L'offre d'accueil petite enfance

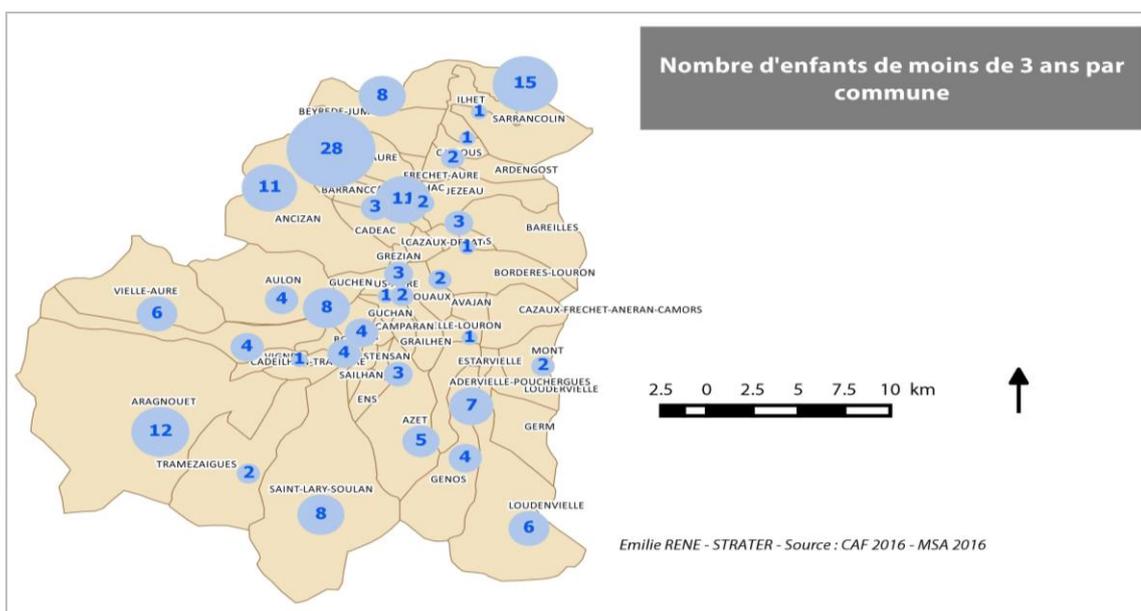
Rappel des données sociodémographiques clés

- En 2016, 175 enfants de 0 à 3 ans et 131 enfants de 4 à 6 ans recensés par la Caf ;
- Une diminution de 35 % du nombre d'enfants de 0 à 4 ans, soit 140 enfants en moins, entre 1990 et 2013, contre -5 % dans le département ;
- Une baisse du nombre de naissances de 30 % entre 2010 et 2016 ;
- -23 % d'enfants de moins de 3 ans dans des familles à bas revenus depuis 2013 (contre -0,1 % dans les Hautes-Pyrénées) ;
- 78 % de taux d'activité chez les femmes sur le territoire (70 % dans les Hautes-Pyrénées) et 91 % des enfants de moins de 3 ans dont l'un des parents ou l'unique parent travaille ;
- Plus du 1/3 des emplois (plus de 1 000 emplois) dans les établissements de restauration, d'hébergement, de sports d'hiver, impliquant un travail le week-end.

Les résultats de l'enquête présentés dans ce chapitre concernent :

- 54 enfants de moins de 3 ans, soit 38 % des enfants de moins de 3 ans du territoire ;
- 36 enfants de 3 à 6 ans, soit 18 % des enfants de 3 à 6 ans du territoire ;
- 46 familles ayant des enfants de moins de 3 ans et 34 familles ayant des enfants de 3 à 6 ans.





D'un point de vue géographique et quantitatif, la majorité de l'offre d'accueil petite enfance est située dans les communes au sud du département alors que l'observation de la répartition des enfants de moins de 3 ans par commune souligne un nombre significatif d'enfants de moins de 3 ans au nord du territoire.

III.1.1. Une offre d'accueil collectif confrontée à une diminution du nombre de jeunes enfants

III.1.1.1 Des structures d'accueil collectif nombreuses mais majoritairement saisonnières

Le territoire comprend deux structures collectives financées par la CAF par le biais de la PSU :

- Le multi-accueil Les Marmottes, situé à Saint-Lary-Soulan et géré par la commune. Il dispose d'une capacité d'accueil de 30 places en saison d'hiver et d'été et de 20 places en intersaison. Il est ouvert de 7 h 45 à 18 h 45 tous les jours de décembre à avril et du lundi au vendredi de mai à novembre. En 2016, la structure a accueilli 426 enfants, dont 83 résidant sur le territoire, et 343 enfants de vacanciers ;
- Le multi-accueil Zébulon, dans la commune d'Adervielle-Pouchergues, géré par l'association AVAL et disposant de 10 places. Il accueille les enfants du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, toute l'année, à l'exception d'une semaine à Pâques, d'une semaine à la Toussaint et des jours fériés. La crèche propose un accueil à 7 h 45 pour les familles qui le souhaitent. En 2016, la structure a accueilli 69 enfants, dont 32 d'habitants du territoire, 3 de personnel saisonnier venant pour la saison d'hiver et 34 de vacanciers.

Par ailleurs, il existe d'autres structures d'accueil petite enfance, hors Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF, dont une grande partie est saisonnière, permettant à la fois l'accueil des enfants des saisonniers et l'accueil des enfants des touristes :

- La micro-Crèche « Gribouille » à Aragnouet, au hameau de Fabian, proposant 9 places toute l'année et bénéficiant d'un financement de la CAF par le biais de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 17 h 45, fermée le week-end mais une ouverture très occasionnelle est effectuée à la demande même pour un seul enfant. En 2016, sur les 24 enfants accueillis, 2 seulement étaient des enfants de vacanciers, les 22 autres étaient des enfants du territoire ;
- La halte-garderie « La Maison de Titou », non financée par la CAF, à la station de Piau-Engaly, d'une capacité de 29 places. Elle est ouverte tous les jours pendant la saison hivernale, de 9 h à 16 h 45. Elle accueille les enfants de 3 mois à 6 ans, en vacances sur le territoire. Les saisonniers travaillant à la station n'utilisent pas la structure pour leur enfant, cette dernière ne proposant pas les repas de midi ;
- La halte-garderie du Pla d'Adet, non financée par la CAF, gérée par la commune de Saint-Lary-Soulan, proposant 30 places pour les enfants de 18 mois à 5 ans. Elle est ouverte tous les jours pendant la saison hivernale, de 9 h à 17 h 30. Elle accueille principalement des enfants de familles en vacances : en 2015, sur les 1 646 enfants accueillis, 10 seulement étaient des enfants de résidents du territoire ;
- La micro crèche à la station de Val Louron, non financée par la CAF, d'une capacité de 11 places. Elle est ouverte en saison hivernale, le week-end hors périodes de vacances scolaires et tous les jours sauf le samedi pendant les vacances scolaires. Elle accueille les enfants de 3 mois à 6 ans, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Durant la saison hivernale 2016/2017, parmi l'ensemble des enfants accueillis, 2 seulement étaient des enfants de travailleurs saisonniers ;
- La halte-garderie à la station de Peyragudes, ouverte pendant la période hivernale, 7j/7 des vacances de Noël à début avril, de 9 h à 17 h. Elle accueille les enfants de vacanciers âgés de 12 mois à 6 ans et dispose d'une capacité de 19 places, dont 5 pour les 12-18 mois. Durant la saison 2016/2017, 393 enfants ont été gardés, dont seulement 2 enfants de saisonniers.

Enfin, pendant l'année scolaire 2016/2017, l'Éducation nationale recense 17 enfants de moins de 3 ans scolarisés dans l'ensemble des écoles maternelles du territoire, soit 12 % des enfants de moins de 3 ans. En 2016/2017, les écoles de Loudenvielle et de Saint-Lary sont les plus concernées par ce phénomène. Cette proportion est particulièrement importante, sachant que la proportion départementale est de 7 % et que, d'après les données de l'Éducation nationale, les prévisions de scolarisation précoce sur le territoire pour la rentrée 2017 sont de 31 enfants, avec une généralisation à toutes les écoles du territoire, excepté celles de Guchen et d'Aragnouet.

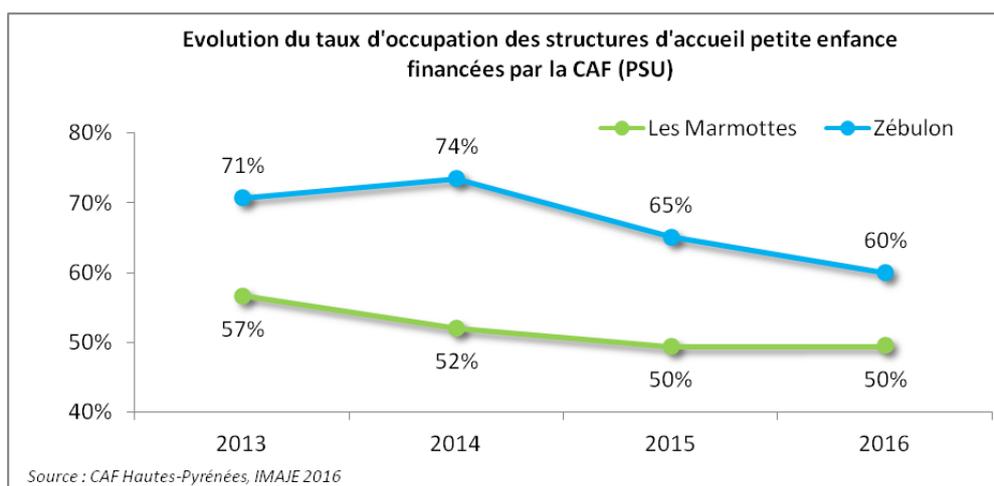
Ce phénomène peut s'expliquer à la fois par la volonté des parents de préserver les écoles du territoire en contribuant au maintien des effectifs dès la toute petite

section et par la préférence donnée à un service gratuit (l'école) par rapport à un service payant (l'accueil collectif ou individuel).

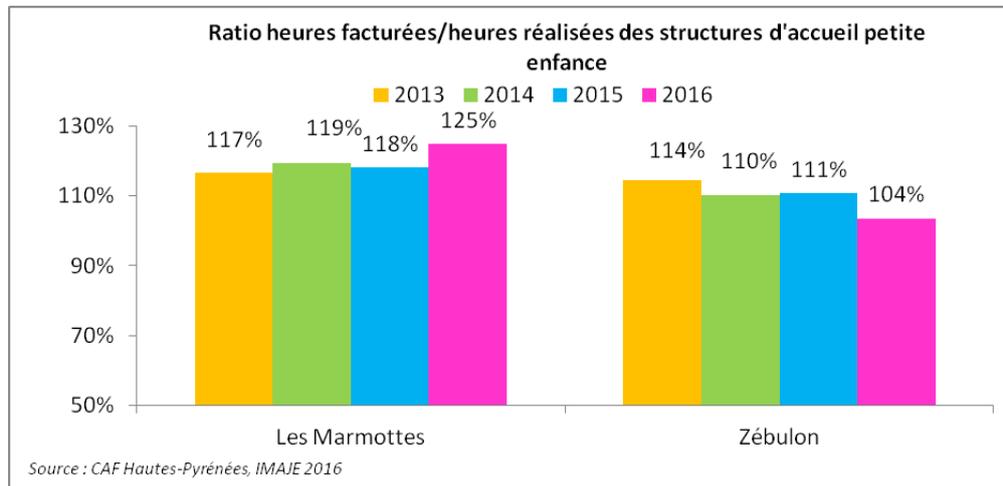
III.1.1.2 Une baisse de la fréquentation des structures d'accueil collectif

En 2015, les deux structures collectives financées par la CAF ont accueilli 603 enfants. Toutefois, une baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans inscrits en établissement d'accueil du jeune enfant est constatée sur le territoire Aure Louron : 708 enfants inscrits en 2014 contre 603 enfants en 2015, soit une baisse de 15 % sur le territoire contre une baisse de 1,4 % sur le département. Ces indicateurs négatifs ainsi que le fort taux de scolarisation précoce se répercutent sur le fonctionnement des structures collectives.

Ainsi, les structures indiquent qu'il n'y a pas de liste d'attente et certaines sont plutôt en attente d'enfants pour combler toutes les places disponibles. Ce constat se traduit dans les faits par une baisse régulière du taux d'occupation (heures réalisées/capacité théorique) des structures multi-accueil financées par la CAF sur le territoire. Cette baisse s'explique notamment par le recul de la natalité (-30 % entre 2010 et 2015 d'après l'INSEE). Ainsi, les structures subissent de plein fouet cette évolution démographique.



Par ailleurs, l'analyse du ratio heures facturées/heures réalisées des 2 multi-accueils démontre des situations contrastées. Plus ce ratio se rapproche des 100 %, plus il est estimé que les contrats d'accueil signés prennent en compte les besoins d'accueil des familles. Des absences justifiées ou non peuvent venir majorer ce taux et sont indépendantes de la volonté des structures d'accueil. Il convient de souligner l'évolution favorable du ratio pour la crèche Zébulon qui a progressivement diminué, passant de 114 % en 2013 à 104 % en 2016. Par contre, pour la structure les Marmottes, le ratio a plutôt augmenté, passant de 117 % en 2013 à 125 % en 2016. Ce ratio impactant les financements versés par la CAF (au travers de la Prestation de Service Unique), il conviendrait de rechercher les causes de cette évolution, pour l'améliorer et optimiser les contrats d'accueil des familles. L'accueil d'enfants de touristes peut être l'une des causes de cette situation.



Enfin, il convient de souligner les efforts faits par les structures petite enfance pour tenter de répondre au mieux aux besoins des familles. En effet, elles sollicitent régulièrement les parents afin d'identifier leurs attentes et d'anticiper les besoins, dans la mesure du possible.

L'offre d'accueil collectif du territoire Aure Louron est conséquente. Par contre, les structures Petite Enfance subissent de plein fouet la baisse du nombre d'enfants et de naissances, à laquelle s'ajoute une scolarisation précoce qui semble prendre de l'ampleur. En effet, elles sont confrontées à une diminution conséquente de la fréquentation et à une baisse significative de la demande. Ainsi, à moyen terme, va se poser la question de l'évolution de l'offre d'accueil collectif Petite Enfance au regard des évolutions démographiques et des modes d'utilisation des services par les familles.

III.1.2. Une offre d'accueil individuel stable

III.1.2.1 Une offre d'accueil individuel déployée sur l'ensemble du territoire

Le territoire dispose d'une offre d'accueil individuel satisfaisante par rapport à la moyenne départementale. En effet, au 30 novembre 2015, 21 assistantes maternelles agréées et en activité sont recensées, représentant une capacité théorique de 71 places. Par ailleurs, de 2013 à 2015, le nombre d'assistantes maternelles sur le territoire est stable.

Cette offre d'accueil individuel est importante dans la mesure où elle permet de répartir sur le territoire la proposition de services petite enfance. Elle offre notamment un mode de garde aux familles résidant au nord du territoire.

Répartition par commune des assistantes maternelles en 2015

Commune	Nombre d'assistantes maternelles en activité au moins un mois dans l'année
Adervielle-Pouchergues	1
Ancizan	4
Arreau	3
Barrancoueu	1
Beyrède-Jumet	1
Cadéac	1
Cazaux-Debat	1
Génos	1
Guchen	1
Jézeau	1
Saint-Lary-Soulan	1
Sarrancolin	3
Vielle-Aure	4
Vignec	1
Total	24

Source : CAF des Hautes-Pyrénées, IMAJE 2015

Par ailleurs, une Maison d'assistantes maternelles est implantée depuis novembre 2015 dans la commune d'Arreau. Elle réunit deux assistantes maternelles et dispose d'une capacité d'accueil maximale de 8 enfants en simultané.

Enfin, d'après les acteurs du territoire, peu d'assistantes maternelles travaillent en collaboration et il n'existe pas véritablement de dynamique collective entre elles. Ce constat est renforcé par le fait qu'en 2016, seulement 1 assistante maternelle a participé aux ateliers parents/enfants proposés par AIREL. En effet, AIREL indique que les assistantes maternelles qui participaient aux rencontres auparavant sont parties en cours d'année ou ont cessé leur activité.

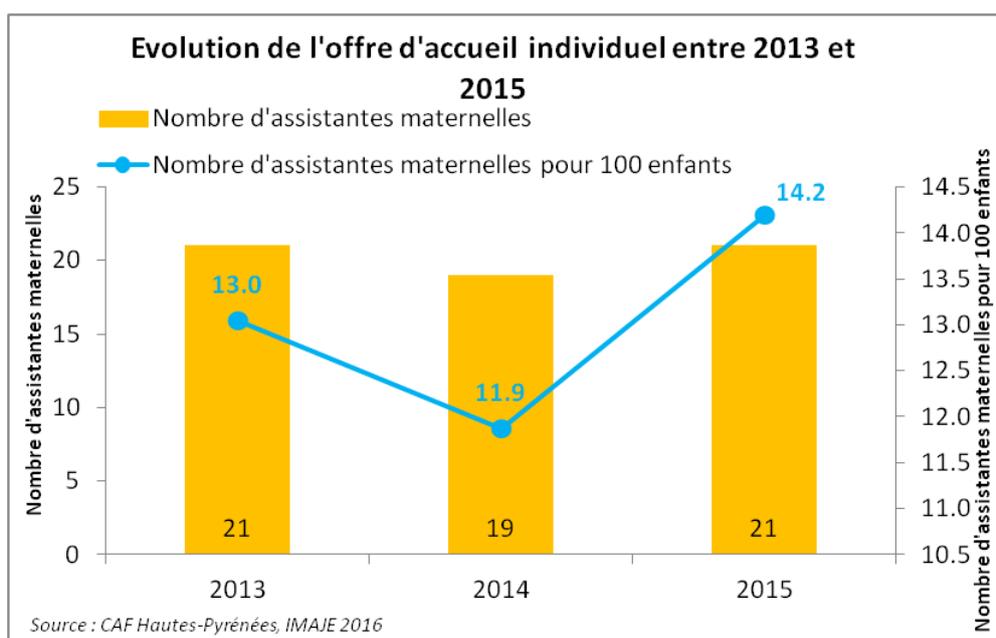
III.1.2.2 Une offre d'accueil individuel fragile face à une demande en diminution

Au-delà de la localisation géographique, l'accueil individuel permet d'apporter une réponse à une demande atypique notamment en termes d'horaires. Or, compte tenu de la configuration de l'emploi du territoire (emplois saisonniers, travail le week-end...), cette offre a une fonction essentielle pour les familles.

D'un point de vue purement quantitatif, l'équilibre entre l'offre et la demande semble satisfaisant dans la mesure où la capacité d'accueil théorique en 2015 est de 71 places face à 61 enfants effectivement gardés par une assistante maternelle.

Le nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle est de 3,8, soit un chiffre identique à la moyenne départementale. Par contre, le taux de 14,2

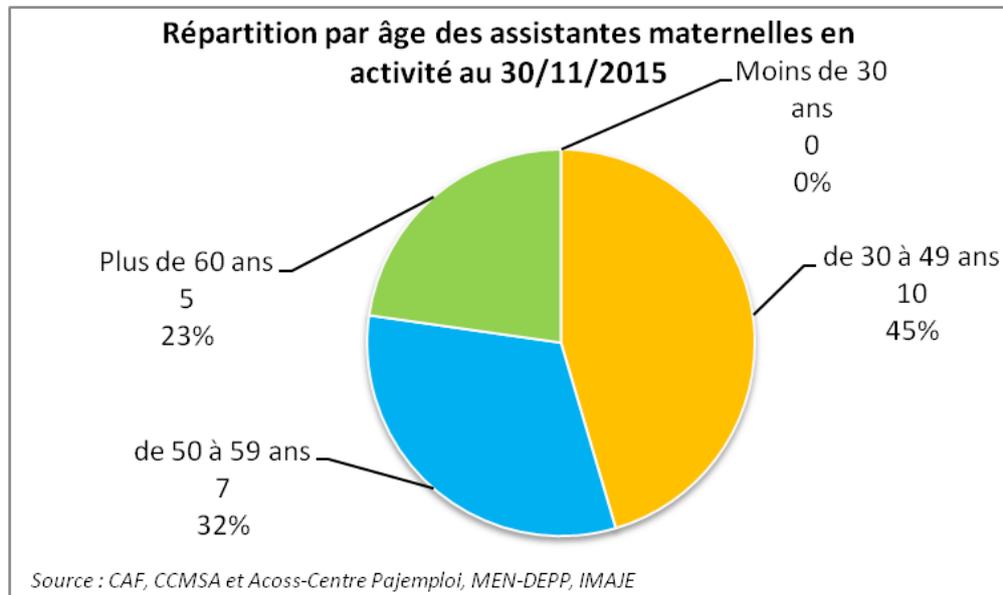
assistantes maternelles en activité pour 100 enfants de moins de trois ans est supérieur à la moyenne départementale qui est de 11,1.



Toutefois, ce taux d'assistantes maternelles agréées pour 100 enfants augmente, témoignant d'une pression de la demande qui diminue. Cela peut amener à une baisse du revenu des assistantes maternelles concernées et à un risque potentiel de précarité de ces professionnelles. Par exemple, en septembre 2017, la Maison d'assistant maternel dispose de places vacantes.

Globalement, la situation des assistantes maternelles du territoire reste dans la moyenne départementale, avec :

- un salaire mensuel net moyen des assistantes maternelles du territoire de 1 119 €, contre 1 115 € dans le département. Il convient de souligner des différences notables selon les zones du territoire, avec un salaire moyen de 852 €/mois dans la vallée du Louron contre 2 265 €/mois au sud de la vallée d'Aure, s'expliquant par l'effet conjugué d'un taux horaire plus faible et d'un nombre d'enfants gardés moins important,
- un nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par une assistante maternelle de 94 h, contre 89 h dans les Hautes-Pyrénées



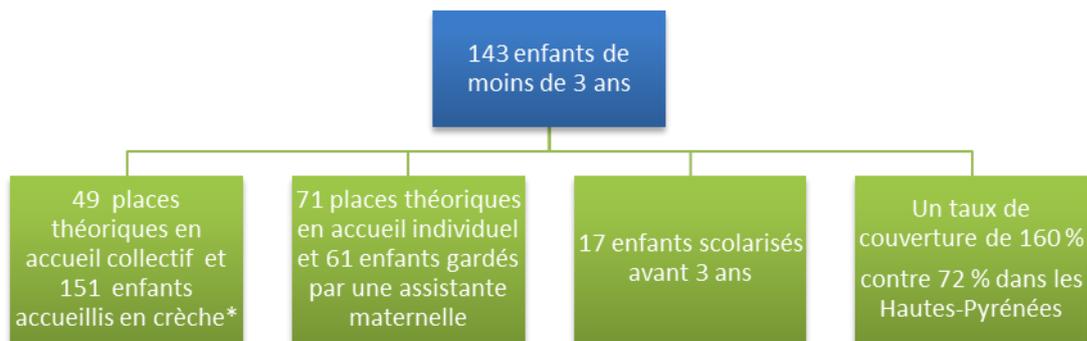
Enfin, la répartition des assistantes maternelles par catégorie d'âge met en évidence un net vieillissement, avec plus de la moitié des assistantes maternelles ayant plus de 50 ans, et aucune de moins de 30 ans. Ce constat souligne la fragilité de la pérennité de l'offre d'accueil individuel.

Sur ce territoire rural et de montagne, l'offre d'accueil individuel vient en complémentarité avec l'offre d'accueil collectif, maillant le territoire, en particulier pour les familles résidant au nord du territoire. Toutefois, les assistantes maternelles subissent plus durement la tendance démographique, leur revenu étant directement impacté. De plus, il semble que les collaborations et actions collectives entre les assistantes maternelles soient limitées, contribuant à un isolement professionnel. Ces constats constituent un risque de précarisation des assistantes maternelles et incitent à une certaine vigilance. En parallèle, la pyramide des âges souligne un vieillissement des professionnels et interroge sur la pérennité de l'offre d'accueil individuel sur le territoire. L'enjeu est ainsi de dynamiser le réseau des assistantes maternelles afin non seulement de le maintenir mais également d'inciter les familles à y avoir recours.

III.1.3. La difficile adéquation offre/demande en matière de petite enfance

III.1.3.1 Une réponse à la demande quantitativement excédentaire

D'un point de vue purement quantitatif, l'offre d'accueil petite enfance apparaît suffisante. En effet, le taux de couverture est de 160 %, or d'un côté la démographie des enfants de moins de 3 ans est plutôt à la baisse et l'offre d'accueil individuel est relativement stable. Ainsi, il ne semble pas y avoir, à court terme, de besoins supplémentaires.

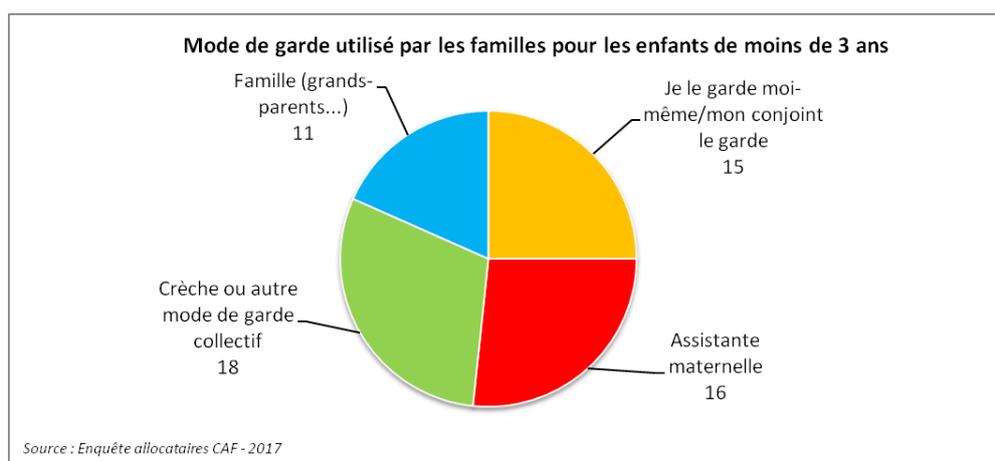


* Ce chiffre correspond au nombre d'enfants résidant sur le territoire et accueillis par les structures collectives du territoire. Il est donc la somme des chiffres communiqués par les différentes structures (cf. chapitre III.1.1.1)

Il en résulte un nombre de places disponibles très supérieur au nombre d'enfants présents sur le territoire. Ainsi, le territoire est globalement bénéficiaire en nombre de places pour l'accueil du jeune enfant, contrairement à la tendance déficitaire du département. De plus, les structures petite enfance du territoire n'ont aucune liste d'attente, renforçant le constat d'une offre quantitativement suffisante.

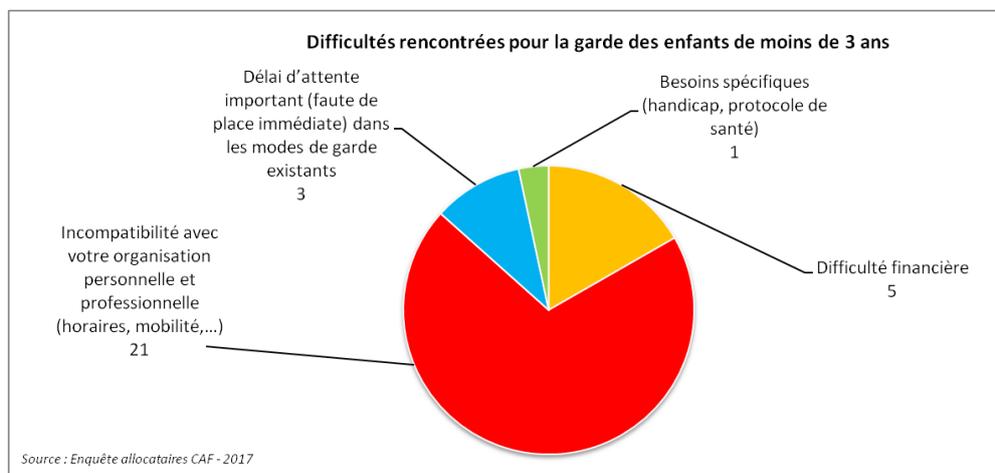
III.1.3.2 Des familles confrontées à des difficultés de garde

L'enquête auprès des familles démontre un recours significatif (26 familles sur les 44 ayant répondu à la question) à un mode de garde dans la sphère familiale. L'utilisation des services Petite Enfance du territoire concerne néanmoins 18 familles. Par ailleurs, 16 familles indiquent mobiliser plusieurs modes de garde différents. Ce fonctionnement s'explique notamment par des besoins de garde le week-end, tard le soir ou tôt le matin, périodes pendant lesquelles l'offre du territoire ne peut répondre totalement à la demande.



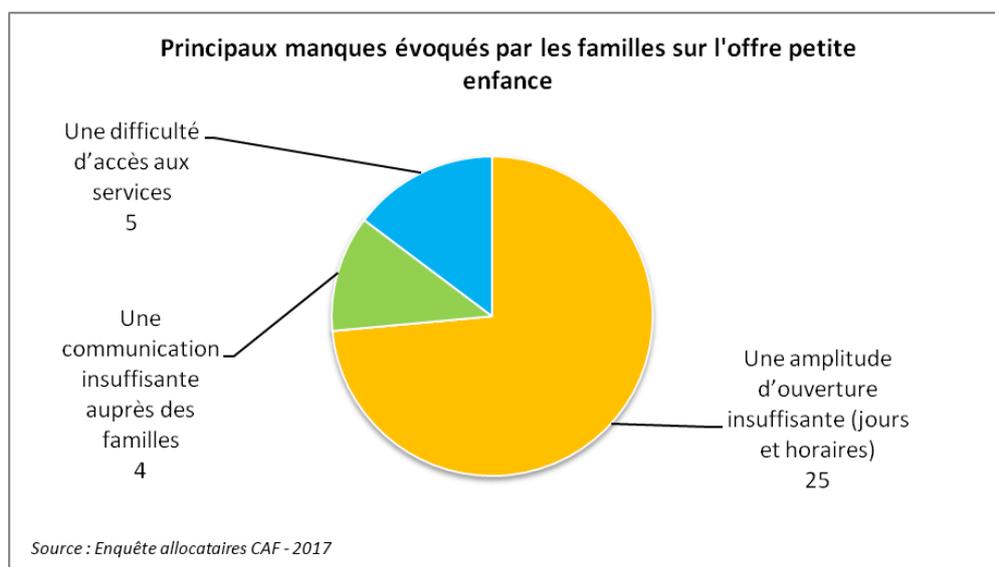
38 familles, sur les 46 ayant répondu à la question, se déclarent satisfaites du type de mode de garde. Ce taux est relativement élevé, témoignant d'une adéquation satisfaisante de l'offre à la demande. Le principal point fort évoqué par les familles

pour exprimer leur satisfaction est la présence d'un personnel encadrant compétent et à l'écoute. Toutefois, malgré ce taux de satisfaction élevé concernant le choix du mode de garde, la moitié des familles (soit 25 sur 50 ayant répondu à la question) indiquent rencontrer des difficultés de garde. Le motif principalement évoqué est l'incompatibilité avec leur organisation personnelle et professionnelle.



III.1.3.3 Des familles exprimant un besoin sur des horaires atypiques

Le principal point faible évoqué par les familles concernant l'offre d'accueil du territoire est une amplitude horaire insuffisante (jours et horaires).



Ainsi, parmi les familles ayant de jeunes enfants, 25 sur les 34 ayant répondu à la question indiquent qu'une amplitude horaire plus importante constitue une piste d'amélioration nécessaire, en particulier avec la possibilité d'un accueil le week-end :

« La crèche est fermée le week-end sauf l'hiver et les assistantes maternelles ne prennent pas le week-end » ; « Finissant le travail à 19 h, les services de petite enfance sont déjà fermés. De plus, nous travaillons les week-ends et nous n'avons personne pour nous garder les enfants » ; « Les structures sont fermées les week-ends alors que beaucoup de parents sont saisonniers et dépendent du tourisme, donc travaillent systématiquement le week-end » ; « Vivant dans une zone touristique, les horaires d'emploi vont de 7 h à 20 h 30 et/ou le week-end. Il manque des assistantes maternelles qui acceptent de garder les enfants sur ces plages horaires et les week-ends » ; « La crèche ferme à 18 h, or il faudrait au moins une fermeture à 19 h et une ouverture les week-ends en saison » ; « Les modes de garde ne sont pas assez adaptés à la situation professionnelle de saisonnalité (week-end, soir...) de nos vallées »...

Ce besoin a été également exprimé dans le cadre des ateliers pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du territoire (10/12/2015) : « Renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service pour répondre aux horaires des travailleurs saisonniers (y compris le week-end). »

Toutefois, du point de vue des professionnels de la petite enfance, le besoin exprimé sur des horaires atypiques reste à confirmer et est surtout complexe à satisfaire :

- La Maison d'Assistants Maternels indique qu'elle n'a plus de demandes sur des horaires atypiques tôt le matin et/ou tard le soir alors que les assistantes maternelles sont disposées à accepter ce type d'horaires. De plus, en saison hivernale, la MAM est ouverte le samedi et accueille des enfants du territoire. Par contre, d'après les acteurs du territoire, de moins en moins d'assistantes maternelles acceptent de garder des enfants en horaires atypiques ;
- Les structures d'accueil collectif indiquent qu'elles sondent régulièrement les familles sur les besoins de garde, notamment le week-end. Elles constatent l'existence d'une vraie demande mais les parents sont rarement prêts à s'engager pour toute la saison d'hiver ou expriment un besoin davantage par anticipation et crainte de ne pas trouver de solution de garde. Cela se traduit par une fréquentation modeste lorsque des solutions de garde en horaires atypiques sont proposées.

Ainsi, la structure d'accueil collectif de Saint-Lary ouvre le week-end en saison hivernale, offrant ainsi un mode de garde aux locaux. Les structures saisonnières ouvrent durant les week-ends pendant les périodes d'ouverture des stations de ski. Toutefois, elles ne répondent pas totalement aux besoins des saisonniers :

- Leur localisation géographique en pied de pistes impose aux saisonniers de monter leurs enfants aux stations de ski, ce qu'ils préfèrent éviter en général compte tenu du froid, des conditions de circulation parfois difficiles, etc. ;
- Les horaires d'ouverture sont généralement identiques à ceux du domaine skiable, or les saisonniers embauchent avant l'heure d'ouverture du domaine et débauchent après l'heure de fermeture ;

- Le coût de l'accueil dans les structures saisonnières pour les familles est plus important, dans la mesure où ces dernières ne sont pas financées par la CAF. Ainsi, ce mode de garde n'est pas accessible à toutes les familles.

En conclusion, les acteurs soulignent la difficulté d'apporter une réponse via une structure collective qui n'est pas assez souple et trop lourde en termes de coûts de fonctionnement, ce besoin étant assez aléatoire et incertain. C'est pourquoi ils soulignent l'enjeu qu'il y aurait pour les assistantes maternelles à prendre en charge ce besoin de garde en horaires atypiques.

Globalement, l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de petite enfance est plutôt bonne. Toutefois, le territoire se caractérisant par sa forte dimension touristique, de nombreux emplois sont en horaires atypiques (soirs et week-ends). Cette situation génère chez les parents actifs des attentes fortement exprimées en mode de garde spécifique. Toutefois, les besoins réels ne sont pas réguliers (uniquement en période touristique) et les familles semblent avoir des difficultés à s'engager dans un mode de garde le week-end. En parallèle, les acteurs de la petite enfance sont confrontés à la difficulté d'apporter une réponse appropriée et économiquement viable à cette demande. Ainsi, il conviendrait d'approfondir collectivement la réflexion pour tenter de trouver la ou les solutions adéquates et suffisamment souples pour prendre en compte des rythmes de fréquentation irréguliers durant l'année.

III.1.4. Conclusions : une coordination à renforcer pour une adéquation optimale de l'offre et de la demande en matière de petite enfance

L'offre d'accueil petite enfance de la Communauté de communes Aure Louron est confrontée à :

- **Une évolution démographique incertaine des moins de 3 ans fragilisant l'offre d'accueil collectif comme individuel.** La démographie des jeunes enfants connaît plutôt une diminution qui se traduit au sein des structures d'accueil collectif et chez les assistantes maternelles par une fréquentation globalement à la baisse. Ces évolutions peuvent à moyen terme fragiliser l'offre petite enfance du territoire et remettre en cause sa pérennité. Ainsi, il semble utile de **maintenir une veille sur les évolutions démographiques et sur les besoins des familles pour anticiper les nécessités d'adaptation de l'offre d'accueil.**
- **Une réponse difficile à trouver aux besoins des familles pour des modes de garde sur des jours et horaires atypiques.** En effet, un besoin de garde le week-end, tard le soir ou tôt le matin, est exprimé par les familles dans le cadre de l'enquête. Toutefois, face à la nécessité d'une certaine souplesse tout au long

de l'année compte tenu de la saisonnalité, la fréquentation d'un accueil le week-end est très incertaine. Ainsi, les structures d'accueil collectif expriment une réelle difficulté à satisfaire ce besoin tout en maintenant un certain équilibre économique. Dans ce contexte, **la mise en œuvre d'une réflexion collective et réunissant les différentes catégories d'acteurs serait à envisager pour rechercher une solution adaptée, souple et innovante aux besoins de garde des familles en horaires atypiques.**

- **Une collaboration qui reste à renforcer entre les structures et les professionnels du territoire en matière de petite enfance.** Les structures petite enfance et les assistantes maternelles ont plutôt tendance à travailler de manière cloisonnée, avec assez peu d'échanges ou de collaboration. De plus, la tendance à la baisse de la demande peut faire craindre un risque de concurrence et accentuer ce phénomène d'isolement professionnel. Or, les défis seront nombreux à relever dans les années à venir avec **un fort enjeu de collaboration entre professionnels et de mutualisation des outils et actions pour attirer des familles sur le territoire et apporter une réponse appropriée à leur besoin de garde.**
- **Un réseau d'assistantes maternelles qui se fragilise (vieillesse des professionnels, risque d'isolement et de précarisation...) face à une demande en diminution.** Pour autant, l'offre d'accueil individuel est essentielle et complète l'offre d'accueil petite enfance, en particulier au nord du territoire où le nombre d'enfants de moins de trois ans est conséquent face à l'absence d'accueil collectif. **Ces constats posent la question des moyens à déployer pour développer, animer et pérenniser le réseau des assistantes maternelles dans de bonnes conditions sur le territoire.**

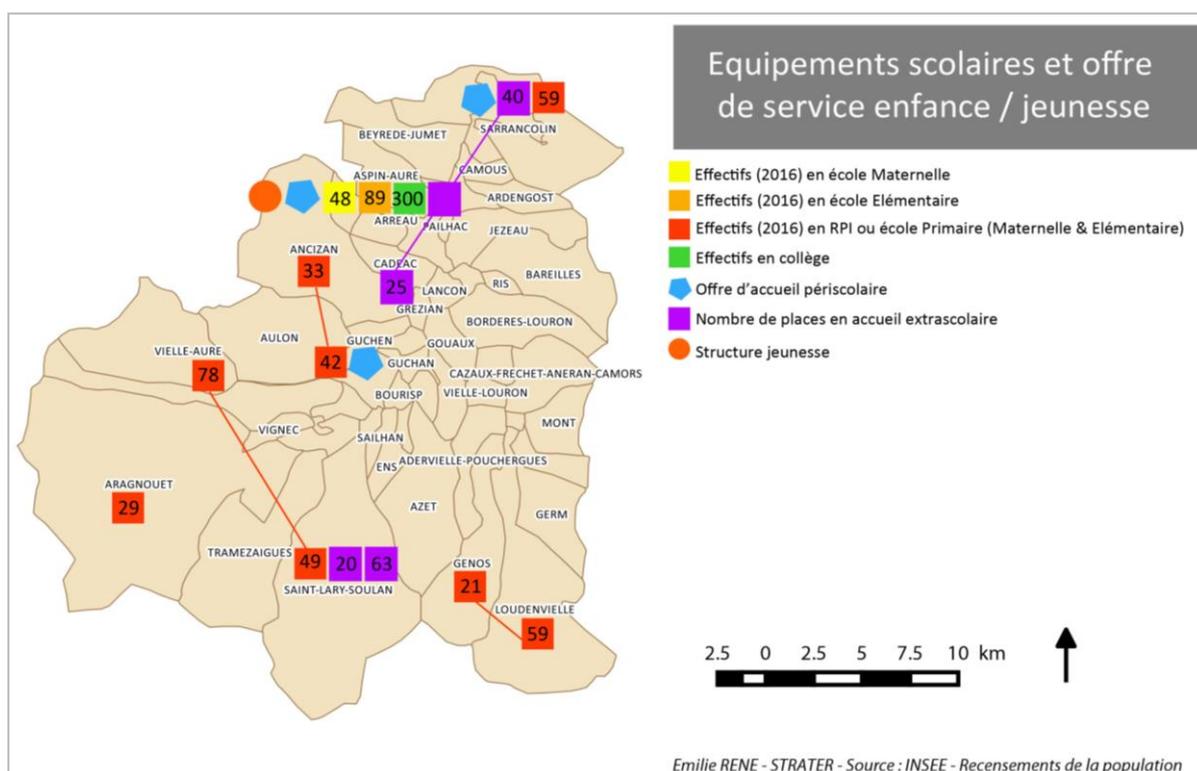
III.2. Les services enfance et jeunesse

Rappel des données sociodémographiques clés

- En 2015, 270 enfants de 7 à 11 ans, 319 enfants de 12 à 17 ans recensés par la CAF ;
- Une diminution de 20 % du nombre d'enfants de 5 à 19 ans, soit 249 enfants en moins, entre 1990 et 2013 ;
- 185 familles allocataires avec enfants à bas revenus sur le territoire, soit 1/3 des familles allocataires avec enfants, contre 34,4 % dans les Hautes-Pyrénées ;
- 257 familles monoparentales parmi les 918 ménages avec enfant(s), soit 9,2 % de la population des ménages, contre 10,5 % au niveau du département ;
- +15 % de ménages monoparentaux, soit 33 familles supplémentaires, contre une augmentation de 5 % au niveau départemental ;
- Plus du 1/3 des emplois (plus de 1 000 emplois) dans les établissements de restauration, d'hébergement, de sports d'hiver, impliquant un travail le week-end.

Les résultats de l'enquête dans ce chapitre concernent :

- 56 enfants de 7 à 11 ans, soit 21 % des enfants de 7 à 11 ans ;
- 28 adolescents de 12 à 17 ans, soit 9 % des adolescents de 12 à 17 ans ;
- 48 familles ayant des enfants de 7 à 11 ans et 23 familles ayant des enfants de 12 à 17 ans.



III.2.1. Une offre de services enfance et jeunesse nombreuse mais donc l'accessibilité reste complexe pour certaines familles

III.2.1.1 Une répartition géographique inégale

Offre enfance et jeunesse financée par la CAF

Nom de la structure	Commune de localisation	Catégorie d'enfants accueillis	Périodes d'ouverture
Centre de loisirs AIREL	Sarrancolin Arreau	Enfants de 3 à 12 ans <ul style="list-style-type: none"> ↪ 16 places pour les moins de 6 ans ↪ 24 places pour les 6-12 ans 	Mercredi et toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi
Centre de loisirs AIREL	Cadéac	Enfants de 2 à 6 ans <ul style="list-style-type: none"> ↪ 25 places 	Mercredi et toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi
Centre de loisirs Les Marmottes Mairie de Saint Lary-Soulan	Saint-Lary-Soulan	Enfants de 3 à 13 ans : 20 places	Vacances scolaires du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30
Centre de loisirs Le Petit Montagnard Mairie de Saint Lary-Soulan	Pla d'Adet (Saint-Lary-Soulan)	Enfants de 3 à 13 ans : 63 places	Ouvert 7j/7 toute la saison d'hiver, à partir des vacances de Noël jusqu'à la fermeture de la station. De 8 h 30 à 17 h 30
Accueil périscolaire AIREL	Sarrancolin	Enfants de 3 à 12 ans	Les jours de classe
Accueil périscolaire AIREL	Arreau	Enfants de 3 à 12 ans	Les jours de classe
Accueil périscolaire Mairie de Guchen	Guchen/Ancizan	Enfants de 3 à 12 ans	Les jours de classe
Local Jeunes de AIREL	Arreau	Enfants de 12 à 17 ans	Mercredi après-midi hors vacances scolaires. Lundi au vendredi après-midi pendant les vacances scolaires

Il convient de souligner la démarche de mutualisation mise en place depuis le 1^{er} janvier 2017 entre les communes de Cadéac, Arreau et Sarrancolin pour le centre de loisirs, avec une délégation de gestion à l'AIREL :

- Pour les petites vacances et le mercredi : les enfants sont accueillis à Cadéac et Sarrancolin, avec un espace dédié à chaque tranche d'âge ;
- Pour les grandes vacances : l'accueil a lieu à Cadéac et Arreau, avec une navette qui assure le transport des enfants de Sarrancolin vers le centre de loisirs.

* Depuis Le 20 décembre 2017, le centre de loisirs de Saint Lary est géré par la commune.

En parallèle, les écoles sont bien réparties sur l'ensemble du territoire, notamment grâce à la présence de 3 RPI qui contribuent à un certain équilibre géographique. En 2016, les écoles du territoire rassemblent 176 enfants en maternelle et 331 enfants en élémentaire, soit au total 5 % des effectifs du département. D'autre part, l'effectif moyen par classe est de 19 élèves contre 22 au niveau départemental, témoignant d'une certaine fragilité des écoles en termes d'effectifs. Les enseignants du territoire soulignent la facilité avec laquelle ils travaillent ensemble, les écoles n'étant finalement pas si éloignées les unes des autres. Ainsi, au-delà des RPI, il est fréquent que les écoles aient des projets en commun ou que les enseignants se retrouvent pour échanger, travailler ensemble. Malgré la dimension rurale et de montagne du territoire, l'isolement des enseignants est beaucoup moins ressenti que sur d'autres territoires. De plus, les collectivités sont très impliquées, notamment pour le financement des activités sportives et des intervenants. Les équipes pédagogiques se sentent ainsi très soutenues.

Au sein des écoles, plusieurs communes ont mis en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) dans le cadre de Projets Éducatifs de Territoire (Arreau, Aragnouet, Sarrancolin, Guchen/Ancizan, Saint-Lary/Vielle Aure), contribuant à apporter une solution de garde de qualité aux familles en dehors du temps scolaire. L'assouplissement de la réforme sur les rythmes scolaires a amené des changements à la rentrée 2017 :

- Les écoles d'Arreau et de Guchen/Ancizan sont repassées à un rythme de 4 jours/semaine tout en maintenant l'accueil périscolaire ;
- Le RPI Saint-Lary-Soulan/Vielle Aure est repassé à 4 jours/semaine et a supprimé l'accueil périscolaire à la rentrée 2017/2018 ;
- Les écoles de Loudenvielle, Génos et Aragnouet sont repassées à 4 jours/semaine mais n'avaient pas mis d'accueil périscolaire en place ;
- L'école de Sarrancolin est la seule à être restée à 4,5 jours/semaine, conservant de fait l'accueil périscolaire mis en place, mais prévoit un passage à 4 jours/semaine à la rentrée 2018/2019.

Le territoire se distingue par une offre enfance globalement bien répartie mais faisant apparaître quelques carences :

- De nombreux centres de loisirs extrascolaires dans la vallée d'Aure permettant une bonne accessibilité aux habitants de ce bassin de vie du territoire. Ainsi, en 2016, le centre de loisirs d'Arreau a accueilli 66 enfants venant de 25 communes différentes et celui de Cadéac 129 enfants venant de 28 communes différentes ;
- Un Espace jeunes situé à la confluence des vallées d'Aure et du Louron, localisation optimale au centre du territoire. En 2016, il a accueilli 34 adolescents venant de 10 communes différentes ;
- Des accueils périscolaires agréés très peu nombreux et ne concernant que le nord du territoire. Il en résulte un déséquilibre dans l'offre proposée aux familles en accueil périscolaire. De plus, la suppression des TAP en septembre

2017 a engendré des inégalités supplémentaires dans l'accès à la culture et aux loisirs ;

- Une absence de structure enfance et jeunesse (3-17 ans) dans la vallée du Louron et aucun transport collectif permettant de rejoindre les autres structures enfance et jeunesse du territoire. Cette configuration impose aux familles de se déplacer jusqu'à Arreau pour bénéficier de ces services.

Enfin, il est important de souligner que le financement des centres de loisirs est assuré majoritairement par quatre communes (Arreau, Saint-Lary-Soulan, Sarrancolin et Cadéac) alors que l'accueil concerne l'ensemble des enfants du territoire, soulignant la vocation intercommunale de ces services.

III.2.1.2 Des tarifs équivalents entre les différentes structures mais constituant un frein pour certaines familles

Dans les différentes structures, la participation financière des familles tient compte du quotient familial. Par ailleurs, entre les deux centres de loisirs fréquentés par les habitants, les tarifs sont équivalents. Seul le centre de loisirs du Pla d'Adet, situé en pied de pistes de la station de ski de Saint-Lary-Soulan, affiche des tarifs plus élevés et destinés aux vacanciers.

Quotient Familial	Les Marmottes Saint-Lary	Le Petit Montagnard Pla d'Adet	
		Hors vacances	Vacances et week-end
QF ≤ 300	6,5 €/jour	13 €/jour	13 €/jour
301 ≤ QF ≤ 500	10,4 €/jour		
501 ≤ QF ≤ 700	14,3 €/jour	28 €/jour	31,5 €/jour
701 ≤ QF ≤ 900	16,9 €/jour		
901 ≤ QF ≤ 1 100	18,2 €/jour	31,5 €/jour	35 €/jour
1 101 ≤ QF	20,8 €/jour		

Quotient Familial	Centres de loisirs Cadéac / Arreau / Sarrancolin - Airel		
	Journée	½ j avec repas	½ j sans repas
QF ≤ 400	7 €/jour	6 €/jour	4 €/jour
401 ≤ QF ≤ 600	9 €/jour	8 €/jour	5 €/jour
601 ≤ QF ≤ 750	11 €/jour	10 €/jour	6 €/jour
751 ≤ QF ≤ 900	13 €/jour	12 €/jour	7 €/jour
901 ≤ QF ≤ 1 200	17 €/jour	16 €/jour	9 €/jour
1 201 ≤ QF	20 €/jour	19 €/jour	11 €/jour
Vacanciers	22 €/jour		12 €/jour

Enfin, les jeunes fréquentant le local doivent impérativement adhérer à l'association A.I.R.E.L en payant une cotisation annuelle et familiale de 22 euros, à laquelle s'ajoute un forfait annuel de 20 €. Lors des sorties, une participation est demandée, calculée en fonction des besoins (entrée payante, carburant...) et lors des mini séjours et séjours, les tarifs sont calculés selon le quotient familial.

Toutefois, malgré la prise en compte du quotient familial, l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF met en évidence un frein financier dans l'accès à ces

services pour certaines familles. Ainsi, 20 familles, sur 34 indiquant rencontrer des difficultés de garde, évoquent le motif financier :

« Il faudrait réduire les tarifs du centre de loisirs pour les habitants de la vallée » ; « Le coût élevé des différentes activités proposées, y compris le centre de loisirs, est souvent un frein pour les familles » ; « Même lorsqu'on a un quotient familial élevé, plus de 20 euros/jour/enfant au centre de loisirs, c'est bien trop cher ! » ; « Le coût des centres de loisirs et des colonies de vacances est bien trop cher. Il faudrait des aides plus importantes pour les familles modestes, surtout si elles ne peuvent pas partir en vacances pendant l'été »...

Ce constat est confirmé par les acteurs du territoire qui soulignent un coût élevé du centre de loisirs pour certains parents. Ils expliquent cette situation par la nécessité pour les structures d'atteindre un équilibre financier alors que :

- les aides de la Caf aux centres de loisirs ne compensent pas la modulation tarifaire mise en place selon le revenu des familles,
- une minorité des communes du territoire participent au financement de ces services.

L'offre enfance et jeunesse du territoire se caractérise par une accessibilité géographique et financière mitigée, soit une équité territoriale qui n'est pas tout à fait optimale de ce point de vue. En effet, d'une part le secteur de la vallée du Louron ne dispose d'aucune offre enfance et jeunesse ou de moyen de transport pour accéder aux services, d'autre part les communes au sud du territoire ne disposent pas d'offre périscolaire. Cette configuration amène à s'interroger sur l'accessibilité géographique pour les familles et sur l'enjeu d'une harmonisation ou d'un rééquilibrage de l'offre à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, l'accessibilité financière semble être un point sensible pour certaines familles. Aussi, pour permettre un égal accès à ces services, il apparaît important d'approfondir cette problématique en travaillant sur la politique tarifaire et les financements des services, mais également en envisageant les possibilités de soutiens financiers qui pourraient être apportés à ces familles.

III.2.2. Des projets pédagogiques structurés face à des équipements d'une qualité variable

III.2.2.1 Une qualité reconnue des projets de structures

Les différentes structures enfance et jeunesse portent des projets bien identifiés et mobilisant les partenaires du territoire. Ainsi, à titre d'exemple, au sein du Local Jeunes, géré et animé par l'AIREL, la valorisation des actions des jeunes est un point central du projet pédagogique et se traduit notamment par la conduite de chantiers jeunes et de projets avec d'autres structures jeunesse (Capbreton, Lannemezan, Aureilhan, Mont-Blanc...).

Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF, 15 familles, sur 39 ayant répondu à la question, considèrent que le principal point fort de l'offre enfance et jeunesse est la qualité des projets pédagogiques, des activités et

animations mises en place. Ce retour témoigne de projets de structures répondant bien aux attentes des familles : « *Le projet pédagogique et les activités proposées par l'Airel sont innovants et sans cesse renouvelés, répondant aux besoins de mes enfants* » ; « *Les services sont assurés par des structures qui font un travail exceptionnel et qui nécessiteraient un soutien plus fort des pouvoirs publics* » ; « *Au-delà de leur mission d'accueil, les structures assurent une mission de service public importante afin d'attirer de nouvelles familles dans nos villages isolés.* »

Par ailleurs, les structures proposent des séjours permettant aux jeunes et aux enfants de partir en vacances :

- Le Local Jeunes a proposé en 2016 un mini-séjour neige, des vacances à Capbreton dans le cadre d'un chantier jeunes, un mini-séjour à Baudreix... L'organisation de mini-séjours est un moyen régulièrement utilisé pour mettre en place ces projets communs avec d'autres structures jeunesse ;
- Le centre de loisirs d'Arreau a organisé en 2016 des mini-camps à Castillac, un séjour à la mer...

Ainsi, dans le cadre de l'enquête, 20 familles, sur 62 ayant répondu à la question, indiquent que le centre de loisirs constitue un mode de garde privilégié pendant la période des vacances d'été.

Enfin, les structures enfance et jeunesse du territoire développent des partenariats avec les associations locales, les structures culturelles (ludothèque, cinéma...) mais également, selon les projets, avec les structures pour personnes âgées, des producteurs locaux.... Des rencontres inter-centres sont organisées, permettant la mise en place d'une collaboration entre les différentes structures. Toutefois, les acteurs précisent que les structures ont encore trop peu le réflexe de travailler ensemble, de mutualiser leurs outils et leurs projets. Or, d'après l'expérience réussie du centre de loisirs multi-sites Arreau/Cadéac/Sarrancolin qui a été mis en place pour préserver les centres de loisirs existants, la mutualisation semble être une solution intéressante pour ce territoire.

III.2.2.2 Un état variable des infrastructures

Les locaux constituent un paramètre important dans l'accueil des enfants et des jeunes. Or, il convient de souligner les différences significatives en la matière selon les structures :

- Le centre de loisirs de Saint-Lary-Soulan, situé au Pla d'Adet, a été rénové en 2016 avec un soutien financier de la Caf ;
- Le centre de loisirs Les Marmottes, situé dans le village de Saint-Lary-Soulan, a été rénové en 2010 avec une subvention de la Caf ;
- Les bâtiments du Local Jeunes et du Centre de loisirs de Cadéac sont qualifiés de « vieillissants » par les acteurs du territoire ;
- Une mise aux normes de la cuisine du centre de loisirs de Cadéac et des locaux de Zébulon est nécessaire.

Les structures enfance bénéficient d'une bonne reconnaissance de la qualité de l'offre proposée auprès des familles. Les projets élaborés semblent répondre aux

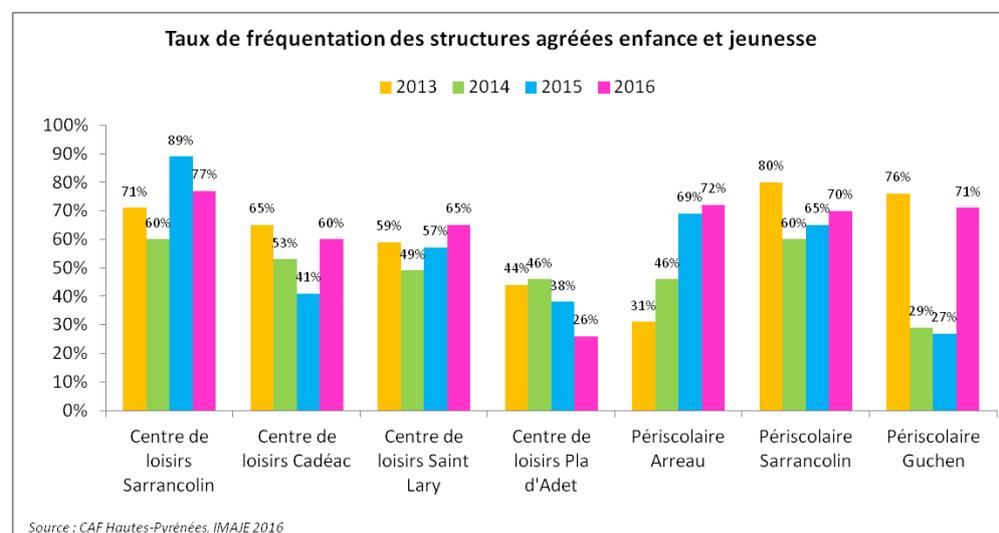
besoins et s'appuyer sur différents partenariats. Par contre, il convient de souligner une qualité des infrastructures très inégale : les locaux de certaines structures sont vieillissants, risquant à terme d'impacter significativement la qualité de l'accueil et la fréquentation. Or, dans un souci d'équité territoriale, il apparaît pertinent d'engager une réflexion sur une potentielle rénovation ou transplantation (pour un meilleur accès géographique des services) des bâtiments accueillant des structures enfance et jeunesse.

III.2.3. L'utilisation de l'offre enfance et jeunesse par les familles

III.2.3.1 De fortes variations de fréquentation de l'offre de services enfance et jeunesse

L'évolution de la fréquentation des structures enfance et jeunesse souligne des variations importantes d'une année sur l'autre mais également entre les structures. Ces niveaux de fréquentation témoignent d'une certaine difficulté d'adéquation entre l'offre et les besoins des enfants, des jeunes et des familles. **Toutefois, dans la mesure où ce taux repose sur un taux maximal d'accueil agréé DDCSPP, il est à relativiser.**

Ces variations sont peut-être à relier à la variation de l'activité touristique et des emplois associés d'une année sur l'autre. En effet, l'activité touristique de ce territoire est dépendante des chutes de neige, entraînant des variations du début de saison.



Concernant le Local Jeunes, la fréquentation reste modeste, avec :

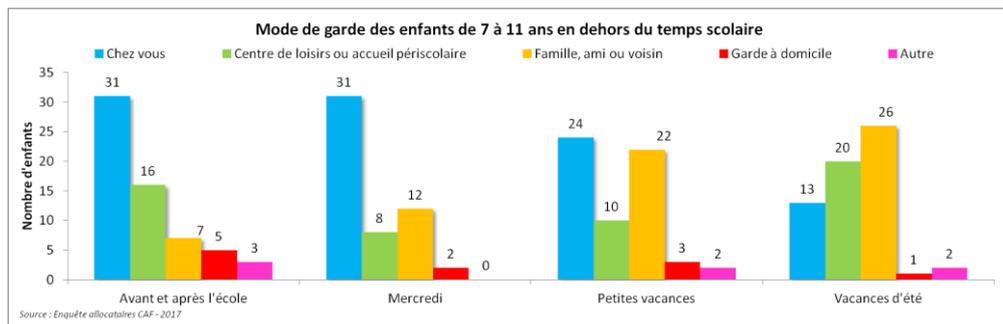
- 34 jeunes accueillis en 2016, dont 15 d'Arreau ;
- Une fréquentation régulière du mercredi par 5 jeunes ;
- Une fréquentation régulière durant les vacances scolaires par 7 jeunes.

En matière de fréquentation du Local Jeunes, les acteurs du territoire constatent que les adolescents viennent des villages proches, le problème des transports

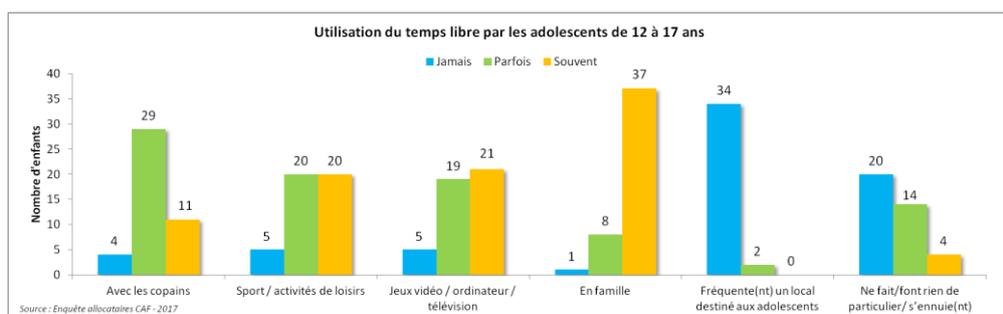
demeure très compliqué avec peu de transports en commun permettant une autonomie de déplacement des jeunes dont les parents travaillent. De plus, les jeunes du territoire semblent très occupés par la pratique d'activités sportives dans les clubs les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs, ceux dont les parents ont plus de difficultés financières ne font pas la démarche de venir au local, il conviendrait de les repérer et d'aller à leur rencontre. Enfin, le constat est fait d'une méconnaissance du Local Jeunes par les adolescents du territoire malgré une campagne d'affichage dans le collège notamment. Dans cette perspective, la consolidation et l'amplification des partenariats existants entre le Local Jeunes et les autres structures du territoire (centre de loisirs 6/12 ans, collège, médiathèque, clubs sportifs...) apparaissent essentielles.

III.2.3.2 Un recours hétérogène à des services enfance et jeunesse encore trop méconnus

La fréquentation inégale des services Enfance et Jeunesse est à mettre en perspective avec les choix effectués par les familles en matière de mode de garde des enfants de 7 à 11 ans en dehors du temps scolaire. *En effet, 31 familles, sur 62 ayant répondu à la question, déclarent garder leurs enfants chez eux durant les temps périscolaires et extrascolaires. Toutefois, il convient de souligner un recours significatif aux centres de loisirs pendant les vacances d'été (20 familles sur 62) et à l'accueil périscolaire avant et après l'école (16 familles sur 62).*



D'autre part, 34 adolescents de 12 à 17 ans, sur 36 dont les familles ont répondu à la question, ne fréquentent jamais de local/lieu destiné aux adolescents. Durant leur temps libre, ils sont principalement en famille, devant des jeux vidéo, l'ordinateur, la télévision ou pratiquent une activité de loisirs.



Une part importante des familles ayant des enfants, 16 familles sur 37 n'utilisant pas les services, indiquent qu'elles n'en ont pas connaissance. Ce point interroge sur les possibilités de mettre en place une communication plus efficace auprès des familles afin d'atteindre un meilleur niveau d'information. Cela est d'autant plus important que 34 familles, sur 64 ayant répondu à la question, expriment des difficultés à faire garder leurs enfants. Au-delà de la problématique financière préalablement évoquée, la principale raison de ces difficultés consiste en une incompatibilité avec l'organisation personnelle et professionnelle des parents. Tout comme pour l'offre petite enfance, le besoin exprimé par les familles porte sur un accueil le week-end :

« Il faudrait que les structures ouvrent plus tôt et plus tard dans la journée ainsi que les week-ends et jours fériés en saison hivernale et estivale » ; « Le centre de loisirs doit ouvrir le week-end durant les périodes de saison touristique (hiver et été) » ; « Je travaille le week-end et je n'ai pas de mode de garde adapté » ; « Le centre de loisirs n'ouvre pas le week-end alors qu'en saison je travaille obligatoirement le week-end » ; « Il est difficile de faire garder ses enfants lorsqu'on travaille le week-end »...

III.2.3.3 Une majorité d'enfants et d'adolescents pratiquant des activités sportives, mais des manques soulignés pour les adolescents

D'après l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF, 51 enfants, sur 67 dont les familles ont répondu à la question, pratiquent une activité au sein d'un club : dans 74 % des cas, il s'agit d'une activité sportive. D'après les acteurs du territoire, cette pratique conséquente d'activités sportives contribue à limiter les addictions et les difficultés familiales. D'autre part, dans 91 % des cas, les enfants pratiquent leurs activités à l'intérieur du territoire, témoignant d'une offre locale apportant une réponse satisfaisante.

Par contre, les acteurs du territoire expriment une difficulté des professionnels et des familles dans l'articulation entre le centre de loisirs et la pratique des activités sportives et culturelles le mercredi, qu'ils expliquent par le retour à 4 jours d'école.

Enfin, 12 familles ayant des adolescents, sur 19 familles ayant répondu à la question, font part d'un réel manque d'offre pour cette catégorie d'âge et suggèrent diverses pistes de réflexion, telles que :

- « La mise en place d'un Relais Jeunes » ;
- « Un questionnaire destiné aux jeunes pour savoir quelles activités ils souhaiteraient pratiquer dans la vallée afin de combler les manques » ;
- « Des infrastructures de loisirs adaptés à leurs envies comme le foot en salle, le jorkyball, le squash... » ;
- « Le transport vers le Local Jeunes ».

L'offre d'accueil enfance et jeunesse du territoire est confrontée à une fréquentation très hétérogène et soumise à une forte variation selon les périodes de l'année. Ainsi, face à des besoins des familles qui évoluent, il convient à la fois de mieux les informer sur l'offre existante et d'engager une réflexion pour identifier les moyens de les accompagner dans l'organisation des différents temps

périscolaires et extrascolaires (garde le week-end ; articulation entre les centres de loisirs et les activités au sein des clubs le mercredi). D'autre part, l'offre jeunesse semble ne pas répondre totalement aux attentes des jeunes au regard de sa fréquentation et des retours des familles. L'enjeu est d'arriver à co-construire avec les jeunes, les familles et les structures une offre adaptée et répondant à leurs attentes (lieux, activités, mobilité...).

III.2.4. Conclusions : une réflexion à engager pour une accessibilité et une équité de l'offre enfance/jeunesse sur l'ensemble du territoire

L'offre d'accueil enfance et jeunesse sur la Communauté de communes Aure Louron doit s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre une meilleure accessibilité géographique et financière et une égale qualité des services sur l'ensemble du territoire. En effet, l'offre se caractérise par :

- **Un certain déséquilibre territorial en matière d'offre enfance et jeunesse et des besoins des familles qui évoluent.** La vallée du Louron ne dispose d'aucun centre de loisirs et aucune navette n'est mise en place pour permettre aux enfants d'accéder aux autres structures enfance du territoire. D'autre part, l'offre périscolaire ne couvre pas l'ensemble du territoire, laissant de côté les communes du sud. Enfin, les familles sont confrontées à des changements de rythme liés aux réformes, à la saisonnalité de leur emploi, etc., complexifiant l'adéquation de la demande à l'offre d'accueil du territoire. **Ainsi, il semble important de rétablir un certain équilibre afin d'offrir un service équivalent et accessible à l'ensemble des habitants, mais également de repérer les moyens d'ajuster l'offre pour apporter une réponse appropriée aux familles au fur et à mesure des évolutions.**
- **Certains locaux accueillant les structures enfance et jeunesse nécessitant une vraie rénovation.** Les bâtiments constituent un élément clé pour accueillir les enfants et adolescents dans de bonnes conditions. Or, plusieurs structures du territoire sont confrontées à des infrastructures vieillissantes pouvant nuire à la qualité de l'accueil. En parallèle, d'autres structures ont bénéficié d'une rénovation, offrant ainsi aux enfants et aux familles des locaux agréables. **Aussi, dans un souci d'équité et de maintien de la qualité reconnue de l'accueil, une réflexion sur la mise en conformité et la rénovation des infrastructures serait à engager.**

- **Une accessibilité financière difficile à l'offre enfance et jeunesse pour certaines familles.** La consultation des acteurs et des habitants du territoire a mis en évidence un coût élevé des structures enfance et jeunesse pour une partie des familles du territoire. **Face à ce constat, la recherche d'une meilleure accessibilité financière serait à envisager en étudiant les modalités d'un éventuel soutien financier pour les familles en difficulté.**
- **Un local jeunes peu fréquenté .** Dans le cadre des ateliers du diagnostic, les collégiens ont participé activement et ont fait part de leur mode de fonctionnement, de leurs occupations, de leur volonté d'être autonomes pour se déplacer. Ils ont ainsi témoigné d'une réelle bonne volonté à participer aux actions du territoire. **C'est pourquoi il apparaît pertinent de prendre appui sur ces échanges afin de repenser l'offre jeunesse avec les jeunes eux-mêmes et de développer leur autonomie dans les déplacements.**

III.3. Les services de soutien à la parentalité

Rappel des données sociodémographiques clés

- En 2015, 933 enfants de 0 à 17 ans recensés par la CAF ;
- Une diminution de 24 % du nombre d'enfants de 0 à 19 ans, soit 389 enfants en moins, entre 1990 et 2013 ;
- 174 familles avec enfants à bas revenus sur le territoire et -23 % d'enfants de moins de 3 ans dans des familles à bas revenus depuis 2013 ;
- 257 familles monoparentales parmi les ménages avec enfant(s) ;
- +15 % de ménages monoparentaux, soit 33 familles supplémentaires, contre une augmentation de 5 % au niveau départemental.

III.3.1. Les structures présentes en matière de soutien à la parentalité

III.3.1.1 *Les services d'accompagnement des familles*

Des services d'accompagnement des familles financés par la CAF sont présents sur le territoire. Ces services sont situés à Tarbes mais ont une vocation départementale et certains proposent des antennes locales, comme l'association ADMR à Arreau. Ils interviennent auprès des familles confrontées à des événements déstabilisants afin de les aider de façon ponctuelle à surmonter cette difficulté :

- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile des familles proposent des interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour accompagner les familles traversant une difficulté temporaire qui déséquilibre la cellule familiale (maladie, grossesse pathologique, naissance...);
- Les services de Médiation Familiale accompagnent les familles confrontées à une séparation du couple afin de trouver ensemble les solutions les plus adaptées à la nouvelle situation. Le médiateur familial, un tiers neutre, aide les familles à mettre en place la séparation dans l'intérêt des enfants. Des sujets, comme la garde des enfants ou le partage des frais qui sont liés, restent une source de conflit qui peut parasiter la démarche de séparation et provoquer un climat d'insécurité pour les enfants. Un accord de médiation peut être établi entre les parties et faire l'objet d'une homologation par le juge des familles. En 2016, 6 familles du territoire ont bénéficié d'un accompagnement effectué par un Médiateur familial.

III.3.1.2 *L'offre d'accompagnement parental proposée par le Direction départementale de la Solidarité*

Le Département propose un accompagnement des familles les plus en difficulté réalisé par les travailleurs sociaux de la Maison Départementale de solidarité. Dans

le cadre de leurs missions, les familles peuvent être épaulées par ces professionnels.

Le Service de PMI du Département réalise des consultations sur le territoire. Ces professionnels constituent un élément important dans l'accompagnement des familles, des enfants et dans la collaboration avec les structures petite enfance, enfance et jeunesse du territoire.

La PMI indique que les permanences sur le territoire sont totalement saturées, ne lui permettant pas de répondre aux besoins de toutes les familles. Ainsi, en 2016 :

- 71 enfants ont été vus au cours de 205 consultations à la permanence de la PMI, soit 21 % des enfants de moins de 6 ans du territoire, contre 15 % à l'échelle départementale ;
- 99 entretiens sociaux et médico-sociaux ont été réalisés à domicile par la PMI, dont 43 pour des personnes résidant à Sarrancolin, 15 à Cadéac, 13 à Arreau, témoignant ainsi d'un besoin important dans les communes situées au nord du territoire.

Par ailleurs, les acteurs du territoire font part d'une véritable pénurie d'offre médicale spécifique à l'enfance, donnant l'exemple de l'absence de pédiatre localement.

III.3.1.3 Des structures absentes pour l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou en difficulté

Il n'existe **aucun établissement accueillant les enfants en situation de handicap et/ou les enfants en difficulté** sur le territoire. Les établissements les plus proches se situent à :

- Tournay : IME Adolphe Pédebidou (Hébergement Complet Internat : 14 places – Famille d'accueil : 5 places) ;
- Lannemezan : Institut des Nestes (ITEP : 10 places en semi-internat – IMP : 10 places en semi-internat).

De même, les acteurs du territoire soulignent l'absence de services pédopsychiatriques et d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Pourtant, en Aure Louron :

- En 2016, 7 allocataires de la CAF perçoivent l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé, contre 14 allocataires en 2017, soit une augmentation significative ;
- En 2017, la MDPH a effectué 9 orientations en Service d'éducation spéciale et de soins à domicile et 3 orientations en Institut Médico-Éducatif ;
- En 2016, 5 enfants ont bénéficié d'une mesure d'Accompagnement Éducatif à Domicile et 51 aides financières ont été accordées dans le cadre de l'Aide Sociale à L'enfance.

Ainsi, l'absence d'établissement pour les enfants en situation de handicap et/ou en difficulté sur le territoire impose des déplacements significatifs aux familles pour trouver une réponse à leurs besoins. Pour autant, les structures petite enfance et enfance indiquent n'avoir que très peu de demandes d'accueil d'enfants en

situation de handicap, quand bien même elles sont tout à fait disposées à les accueillir, le cas échéant.

III.3.1.4 Des actions parentalité conduites sur le territoire

Dans le cadre de la prestation service animation locale, l'association AIREL conduit un certain nombre d'actions de soutien à la parentalité, en complément des actions d'animation et de vie sociale, qui apportent localement une bonne diversité de réponses aux familles.

Actions conduites	Période et lieu de réalisation	Objet des actions	Fréquentation 2016
Accueil Parents/enfants	Tous les mardis de 9 h 30 à 12 h avec une animatrice petite enfance. → Perspective d'une intervention en itinérance selon la demande	Rencontres et échanges entre assistantes maternelles et parents, avec l'écoute d'une professionnelle. En 2016, 36 rencontres ont ainsi été organisées	19 familles 1 assistante maternelle 25 enfants Augmentation du nombre de parents venant régulièrement
Animation en salle d'attente de la PMI	Saint-Lary	Animation musicale, théâtrale. Cela favorise une ambiance ludique mettant en confiance qui limite l'appréhension de certains enfants face au médecin.	Entre 10 et 15 enfants de 1 mois à 3 ans.

D'autre part, dans le cadre des fonds parentalité du **Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**, un état des lieux des actions et acteurs parentalité a été mené en 2015 à la demande du Comité départemental de soutien à la parentalité. Certains territoires ont été sélectionnés pour rencontrer les familles et les professionnels dans l'objectif de faire émerger leurs besoins et les attentes. Une rencontre a été organisée avec l'aide de l'association AIREL et une dizaine de mères ont échangé avec les responsables des institutions CAF et État sur le thème « Être parent aujourd'hui ».

Ce travail a permis de compléter le diagnostic départemental partagé des actions et des acteurs en matière d'accompagnement à la parentalité et de définir des axes stratégiques d'intervention et de financement. Depuis 2016, ces axes constituent le cahier des charges qui permet de financer, par une procédure d'appel à projets, des actions d'accompagnement à la parentalité. Ce dispositif de financement présente la spécificité d'être porté conjointement par la CAF, l'État, le Conseil départemental, le GIP Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées et l'Éducation nationale.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'Airel a obtenu en 2016 un financement pour la mise en place des actions parentalité :

- Actions parents-adolescents : mise en place de groupes de parole et organisation d'une conférence-débat animée par un professionnel sur les nouvelles technologies, les risques et les atouts ;
- Actions de « communication avec son enfant » :

Actions conduites	Période et lieu de réalisation	Objet des actions	Fréquentation 2016
Décembre 2017		Diagnostic de territoire – Communauté de communes Des Vallées d'Aure et du Louron – CAF des Hautes-Pyrénées	

Atelier Parentalité « Communiquer avec son enfant »	Plusieurs sessions de 3 à 6 ateliers de 1 h 30 au cours de l'année, dans différents lieux (Cadéac, Vielle Aure, Arreau)	Cycle d'ateliers (22 au total) sur différentes thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ■ Communication gestuelle « Signe2mains » ■ Massage des bébés ■ Shiatsu do-in ■ Communication bienveillante 	19 bébés 43 adultes (6 hommes et 37 femmes) 9 enfants de 4-8 ans
--	---	---	--

L'accès aux séances d'atelier communication est conditionné par une adhésion familiale de 22 € à laquelle s'ajoute un forfait pour les 6 ateliers selon le quotient familial. Ainsi, l'investissement pour les familles n'est pas anodin :

Quotient Familial	Les 6 ateliers
QF ≤ 300	36 €
301 ≤ QF ≤ 500	42 €
501 ≤ QF ≤ 700	54 €
701 ≤ QF ≤ 900	66 €
901 ≤ QF ≤ 1 100	78 €
1 101 ≤ QF	90 €

Il convient de préciser que l'atelier de « massage des bébés » est entièrement financé par le Conseil départemental, aucune participation n'est demandée aux familles.

D'après le bilan d'activité de la structure, les tarifs ne constituent pas un frein majeur puisque la fréquentation de ces différentes actions est plutôt en progression.

Il convient de souligner l'offre très ponctuelle pour les parents d'adolescents. Toutefois, les acteurs du territoire soulignent :

- L'importance de la pratique d'activités sportives et d'extérieur pour les jeunes du territoire. Cela constitue un environnement favorable pour l'équilibre familial et limite fortement « la consommation d'écrans » ;
- Les actions d'information et de prévention des conduites addictives réalisées au sein du collège.

Enfin, dans le cadre des ateliers, le manque de collaboration entre les acteurs du territoire a été mentionné de manière transversale mais plus particulièrement concernant les services de soutien à la parentalité. Ainsi, par exemple, il pourrait être utile de prendre appui sur le collège pour développer des actions parentalité en direction des jeunes dans la mesure où il constitue le point de passage obligé de la très grande majorité des adolescents du territoire.

Globalement, l'offre de soutien à la parentalité est bien présente sur le territoire, avec une fréquentation satisfaisante de la part des familles incitant à une pérennisation des actions conduites. Néanmoins, la collaboration (projets communs, rencontres régulières, etc.) entre les différents acteurs de la parentalité et plus largement de l'enfance apparaît indispensable pour amplifier et élargir ces actions à d'autres publics, notamment les adolescents et leurs

parents. D'autre part, il convient de souligner le déficit réel en matière de services de santé et médico-sociaux destinés aux enfants, et plus particulièrement aux enfants en difficulté et/ou en situation de handicap. Face à ce constat, et dans une logique d'amélioration des services du territoire, il semble utile d'engager la réflexion sur les moyens d'attirer ces professionnels dans le cadre des projets de maison de santé actuels.

III.3.2. Les besoins exprimés par les familles en matière de soutien à la parentalité

III.3.2.1 Une offre de soutien à la parentalité trop méconnue et trop peu utilisée

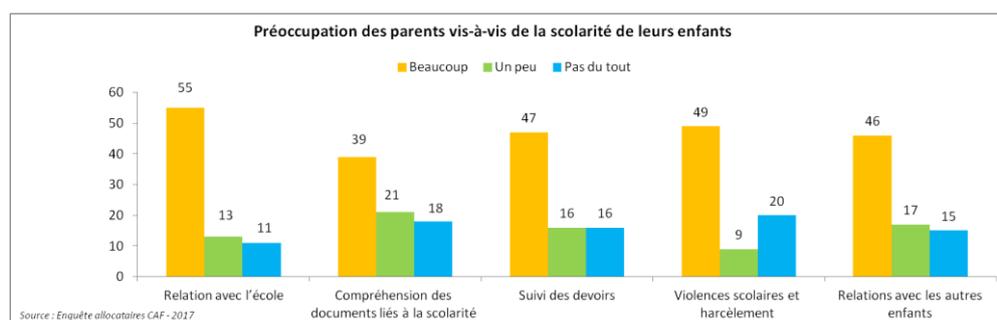
Malgré une fréquentation qui peut être qualifiée de satisfaisante, les services de soutien à la parentalité présents sur le territoire semblent être encore trop peu connus puisque *sur les 86 familles ayant répondu à l'enquête et ayant des enfants, seulement 17 déclarent connaître les services de soutien à la parentalité du territoire. Par contre, parmi ces 17 familles déclarant connaître l'offre du territoire, 10 font référence à l'AIREL et 8 à la PMI.* Ainsi, les familles connaissant les services identifient bien le rôle de soutien à la parentalité de ces structures, sans faire de confusion avec d'autres services.

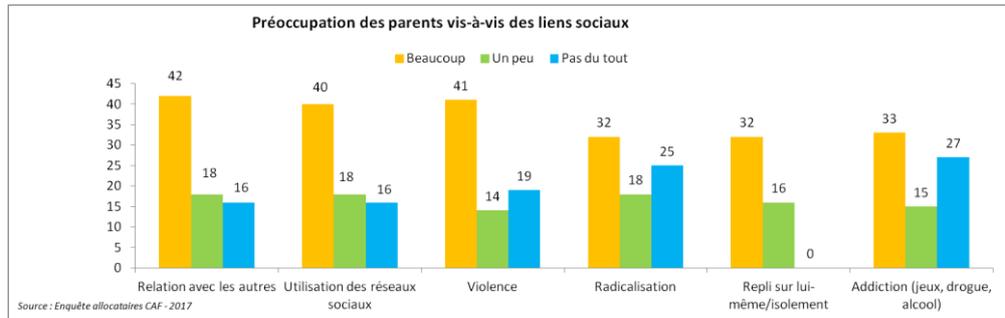
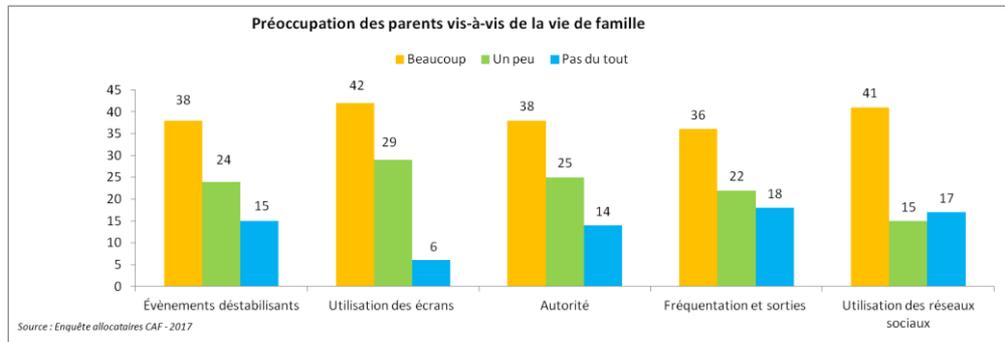
Il résulte de cette méconnaissance une fréquentation des actions de soutien à la parentalité par seulement 10 familles sur 86 ayant répondu à l'enquête. Ce constat est d'autant plus regrettable que le motif évoqué pour l'absence d'utilisation est principalement la méconnaissance des services, 52 familles sur 66 ayant répondu à la question. À l'inverse, seulement 14 familles sur 66 disent ne pas utiliser les services faute de besoin.

Ainsi, que ce soit pour l'offre du territoire ou pour celle des partenaires, rares sont les familles à déplorer une offre insuffisante, seulement 11 familles, sur 69 ayant répondu à la question, alors qu'elles sont une très grande majorité, 56 familles sur 69, à considérer que l'offre est peu ou pas connue.

III.3.2.2 Des attentes exprimées sur des ateliers parents/enfants et un site Internet dédié à la parentalité

Dans le cadre de l'enquête, les familles se sentent concernées par la scolarité de leurs enfants, les liens sociaux et la vie de famille.

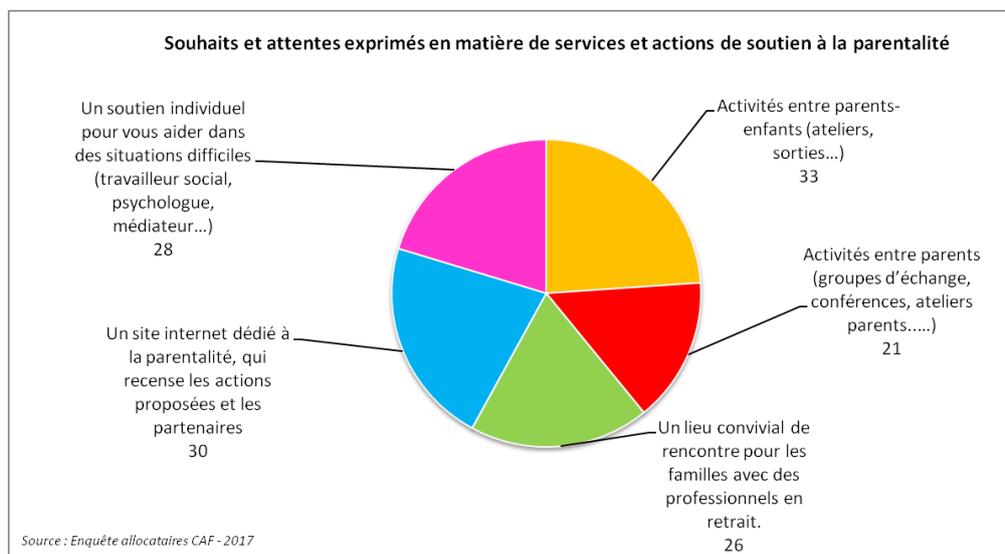




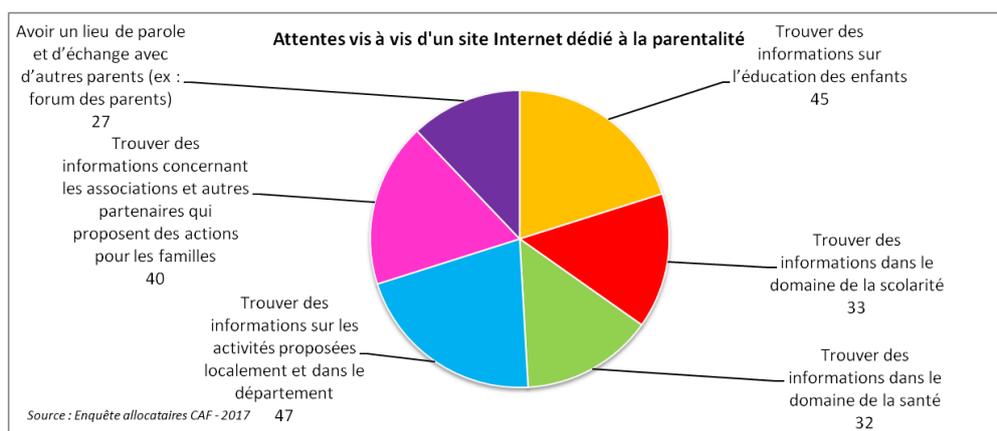
Ces constats soulignent l'importance qu'accordent la grande majorité des familles à l'environnement dans lequel grandissent leurs enfants et aux relations qu'ils établissent au sein de la famille ou avec d'autres personnes. Ils expriment ainsi un intérêt pour comprendre et accompagner leurs enfants.

Ainsi, à travers l'enquête, les familles ont exprimé des attentes en matière de parentalité principalement pour :

- **Un site Internet dédié à la parentalité.** Ce besoin rejoint probablement la méconnaissance exprimée vis-à-vis des services parentalité du territoire ;
- **Des activités entre parents et enfants (ateliers, sorties...),** ce qui correspond à ce qui est actuellement mis en place sur le territoire et encourage à une amplification de l'offre actuelle.



Concernant la création d'un site Internet dédié à la parentalité, les familles manifestent à parts égales de nombreuses attentes :



Le constat est fait d'une méconnaissance de l'offre de soutien à la parentalité mise en place sur le territoire face à un réel besoin exprimé par les familles. Aussi, la communication et l'information aux familles constituent un premier pas à franchir, notamment par le biais d'un site Internet, pour faire connaître les services existants aux familles et apporter ainsi des éléments de réponse à leurs attentes. Dans un second temps, la question se pose d'une démultiplication des actions déjà conduites afin d'aborder d'autres problématiques et/ou de faciliter l'accès aux familles.

III.3.3. Conclusions : l'enjeu de la pérennisation d'une offre de soutien à la parentalité et d'une information efficiente auprès des familles

En matière de soutien à la parentalité, le territoire de la Communauté de communes Aure Louron doit relever les défis suivants :

- **Mieux communiquer sur l'offre parentalité du territoire et des partenaires.** La très grande majorité des familles déclarent ne pas avoir connaissance des actions conduites en matière de parentalité sur le territoire et déplorent ce manque d'information, mettant ainsi en évidence un besoin potentiel, émergeant. De plus, les parents expriment une certaine attente pour la mise en place d'un site Internet dédié à la parentalité. **Aussi, la question du déploiement d'un portail numérique permettant aux familles d'identifier les actions conduites sur le territoire et plus largement de s'informer sur divers sujets pour les accompagner dans leurs rôles semble se poser.**
- **Pérenniser et étoffer les actions conduites en matière de parentalité.** L'offre de parentalité présente sur le territoire apporte une réponse satisfaisante aux familles du territoire. Toutefois, des besoins complémentaires sont exprimés par les familles et des manques sont constatés, notamment en matière d'offre parentalité dédiée à l'adolescence. **Dans ce contexte, il serait utile d'instaurer une collaboration entre les acteurs de la parentalité afin d'approfondir le questionnement et d'envisager d'élargir l'offre actuelle, à la fois en termes de contenu (autres thématiques, autres types d'actions...) et de publics (adolescents). La collaboration pourrait également être envisagée plus largement à travers le réseau départemental REAAP afin d'échanger avec d'autres professionnels de la parentalité basés sur d'autres territoires et en demande d'une collaboration pour la mise en place des actions.**
- **Inciter à l'installation de professionnels du sanitaire et social pour une prise en charge spécifique des enfants, et plus particulièrement des enfants en difficulté et/ou porteurs de handicap.** Actuellement, il est complexe pour les familles du territoire de rencontrer un professionnel de pédiatrie (PMI saturée, absence de pédiatre sur le territoire...). De même, dès lors qu'un enfant est en difficulté et/ou porteur de handicap, les parents sont contraints de se déplacer à l'extérieur du territoire pour trouver des services adaptés, ce qui n'est pas

toujours faisable ou envisageable pour eux. **Aussi, il serait souhaitable d'étudier les moyens, d'une part d'encourager des professionnels de pédiatrie à s'installer sur le territoire dans le cadre des projets de maison de santé en cours, d'autre part de déployer des dispositifs de premier niveau pour la prise en charge des enfants en difficulté et/ou en situation de handicap (CLAS, PEL, ULIS...).**

III.4. L'accompagnement social et familial et la vie sociale

Rappel des données sociodémographiques clés

- 908 ménages avec enfants, représentant 48% de la population du territoire ;
- 257 familles monoparentales parmi les ménages avec enfant(s) ;
- 174 familles avec enfants à bas revenus sur le territoire ;
- 106 bénéficiaires du RSA et 60 bénéficiaires de l'AAH ;
- Taux de chômage des 15-64 ans de 6,4 %, contre 13,1 % au niveau départemental ;
- 17 % de jeunes de 20 à 24 ans sans aucun diplôme ;
- 38 % de personnes vivant seules sur le territoire, dont 36 % ont plus de 65 ans et 41 % sont âgées de 25 à 39 ans.

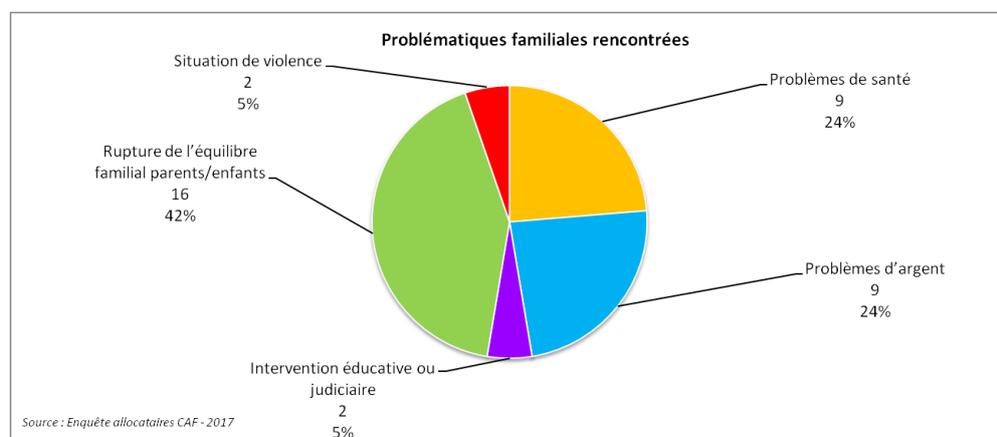
Les résultats de l'enquête présentés dans ce chapitre concernent :

- 132 ménages, soit 4 % des ménages du territoire ;
- 86 ménages avec enfants, soit 9 % des ménages avec enfants du territoire ;
- 5 bénéficiaires de minima sociaux, soit 5 % des bénéficiaires de minima sociaux du territoire ;
- 10 retraités, soit 2 % des retraités présents sur le territoire.

III.4.1. La vulnérabilité sociale, professionnelle et familiale

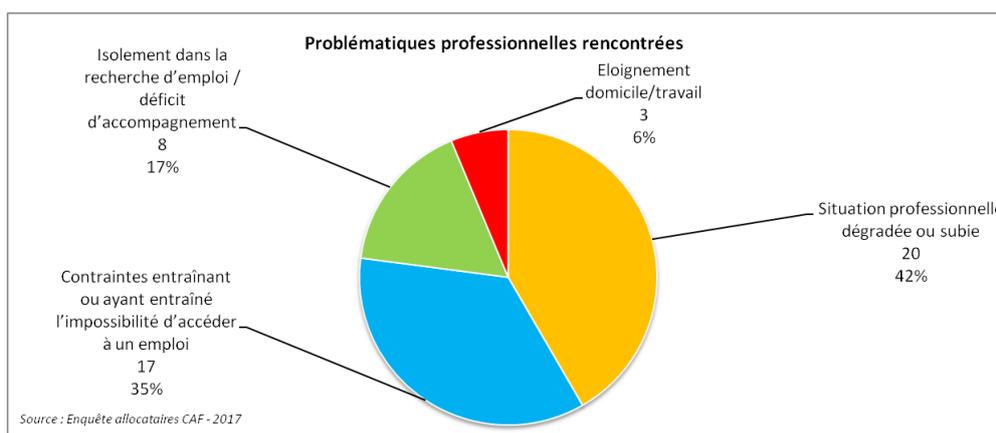
III.4.1.1 Des situations familiales et professionnelles difficiles face à une méconnaissance des services

La situation familiale semble constituer une problématique pour 30 personnes, sur 127 ayant répondu à la question. Dans 42 % des cas, les problématiques proviennent d'une rupture de l'équilibre familial.

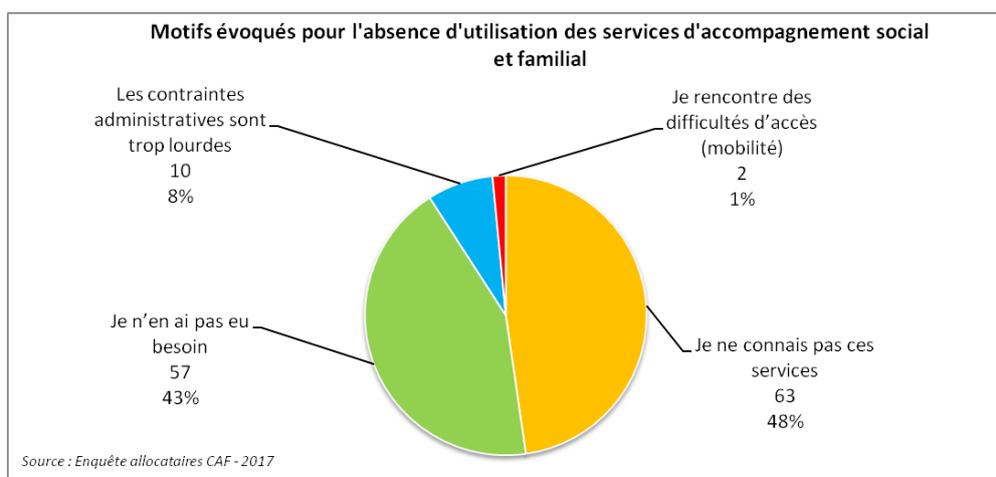


Par ailleurs, 47 personnes, sur 127 ayant répondu à la question, indiquent être confrontées dans leur quotidien à des problématiques professionnelles.

Les situations professionnelles dégradées (perte d'emploi ou risque de perte, licenciement ou risque de licenciement, discrimination...) ou subies représentent 42 % des problématiques mentionnées. Les difficultés liées à des contraintes entraînant l'impossibilité d'accéder à un emploi (situation de handicap, difficulté à trouver un mode de garde, difficulté d'accès à une formation...) sont également évoquées dans 35 % des cas. Ainsi, en matière d'accompagnement et de dispositif de soutien professionnel, l'enjeu est tout aussi important pour les personnes en situation d'emploi que pour celles en phase d'insertion professionnelle.



Face à ces situations de problématiques familiales et/ou professionnelles, 49 personnes, sur 60 ayant répondu à la question, indiquent ne pas connaître les offres de services en travail social de la Caisse d'Allocations Familiales (accompagnement face à un décès, une séparation, des difficultés de paiement des loyers...). Plus largement, les structures d'accompagnement professionnel et familial ne sont connues que de 32 personnes, sur 123 ayant répondu à la question. De même, seulement 7 personnes, sur 123 ayant répondu à la question, indiquent utiliser leurs services. L'absence d'utilisation est justifiée par une méconnaissance pour 63 personnes sur 116 ayant répondu à la question.



Ainsi, au regard de l'existence de situations problématiques au niveau professionnel et/ou familial, il existe un enjeu réel à informer plus efficacement la population du

territoire sur les services d'accompagnement professionnel, social et familial. De plus, d'après les acteurs, il faut faire preuve d'une vraie vigilance sur les évolutions sociales du territoire qui n'en sont qu'à leurs prémices mais qui laissent présager une augmentation des situations sociales difficiles, comme l'indique l'augmentation progressive de certains indicateurs de précarité.

III.4.1.2 La situation des jeunes majeurs

L'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF ne permet pas de disposer d'informations suffisamment fiables sur les jeunes majeurs dans la mesure où les retours ne concernent que 5 d'entre eux. Par contre, quelques allocataires ayant répondu expriment un certain regret à voir les jeunes adultes désertier le territoire ou s'installer dans une forme de précarité face à un déficit de services qui leur soient destinés : « Les jeunes ont déserté la vallée ! Il n'y a rien de proposé pour eux... » ; « Les jeunes s'ennuient dans la vallée, à part passer leurs soirées dans les bars ou à la discothèque de St-Lary, il n'y a rien à faire... Le ski coûte trop cher et les autres activités aussi, à part la randonnée ! » ; « Il y aurait de quoi faire pour garder nos jeunes et développer des centres d'intérêt » ; « Les amis de mon fils de 19 ans se contentent pour la plupart de travail saisonnier et du chômage ».

Ce constat purement subjectif semble néanmoins se confirmer avec, depuis septembre 2016, une chute radicale et inexpliquée de la fréquentation de la permanence de la Mission Locale assurée à Saint-Lary-Soulan. Malgré la mise en place d'une politique de communication intensive (annonce radio, affichage, relance au sein des mairies), il n'y a pour l'instant pas eu de reprise d'activité. La **Mission Locale** de Lannemezan accueille du lundi au vendredi les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans sortis du système scolaire avec ou sans qualification et assure une permanence bimensuelle à Saint-Lary-Soulan le jeudi matin. Il s'agit d'une association qui a une mission de service public pour l'accompagnement et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Par ailleurs, depuis 2014, la Mission Locale des Hautes-Pyrénées propose la Garantie Jeunes qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi, non scolarisés, pas en formation, et qui souhaitent s'engager dans un parcours de 12 mois pour un accompagnement global afin d'accéder à l'autonomie. *À la permanence de Saint-Lary-Soulan, le public accueilli est majoritairement autonome et accède souvent à des emplois en saison hivernale.*

Ainsi, l'enjeu est de mieux comprendre les besoins des jeunes adultes, leurs freins et les problématiques rencontrées, pour les encourager à rester sur le territoire. *Des suggestions ont été faites par les habitants dans le cadre de l'enquête et peuvent servir de base à une première réflexion :*

« Créer un lieu de rencontre entre les jeunes adultes et des retraités passionnés, capables de transmettre un savoir de façon ludique, leur permettant de se projeter, d'avoir de l'ambition, d'être créatifs » ; « Ouvrir des lieux de rencontre proposant des activités gratuites, ou un abonnement annuel modéré » ; « Mettre en place des ateliers autour de certains thèmes de la vie, comment s'installer, les aides

financières, les charges à payer, les démarches administratives, comment faire un crédit ... »

III.4.1.3 Des structures présentes pour l'accompagnement social des publics mais une intervention limitée des collectivités locales

Une **Maison des services au public** est implantée à Saint-Lary au sein du Guichet Initiative Pluriactivité Emploi. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et accueille de nombreux services (bureaux, permanences régulières ou bornes Internet) : Pôle Emploi / Mission Locale / Cap Emploi / Caisse Primaire Assurance Maladie / Caisse Allocations Familiales / Conseil général (Maison Départementale de la Solidarité) / Maison Commune Emploi Formation des Vallées et du Piémont des Hautes-Pyrénées / Chambre de Commerce et d'Industrie / Agence Départementale d'Information sur le Logement / Association Départementale pour le logement des travailleurs saisonniers / RSI.

Le Guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE) est une association qui accueille également un Point Appui MCEF. Cette structure est passée sous la compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle est ouverte tous les jours du lundi au vendredi. En 2017, le GIPE a reçu 967 visites :

- 496 visites dans le cadre du Point d'Appui MCEF concernant l'emploi et la formation ;
- 435 visites dans le cadre de la Maison des Services au Public pour les démarches administratives ;
- 36 visites dans le cadre du GIPE concernant des renseignements sur la vie locale.

Toutefois, il convient de souligner la baisse de la fréquentation, avec 1 250 visites en 2015.

La Poste d'Arreau est labellisée **Maison des services au public** depuis 2016. Ce service permet aux habitants d'être accueillis par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (Pôle Emploi, Assurance Maladie, Assurance Retraite, CAF, MSA).

Seules trois communes du territoire ont un **Centre Communal d'Action Sociale** avec un budget propre (Arreau, Saint-Lary-Soulan et Aulon), dont certains assurent des services de proximité pour les personnes fragiles et isolées.

Actions conduites		
CCAS d'Arreau	CCAS de Saint-Lary-Soulan	CCAS d'Aulon
<ul style="list-style-type: none">■ Visite aux personnes seules et/ou âgées en période hivernale (neige) ou de canicule.■ Contacts avec les structures de l'ADMR et du SSIAD pour le	<ul style="list-style-type: none">■ Aides exceptionnelles aux administrés (aides au paiement des factures énergétiques, achat de tickets de cantine, de	<ul style="list-style-type: none">■ Contribution aux frais de cantine scolaire et du RPI.

<p>service aux personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de contact direct avec les personnes en situation d'impayés (eau, cantine, loyers...) et liens avec les services sociaux. ■ Mise en œuvre au niveau de la médiathèque d'un portage à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap. 	<p>titres de transport) : environ 5 personnes concernées par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque alimentaire : 3 familles actuellement, environ 10 personnes par an. 	
--	---	--

Source : CCAS Arreau, Saint-Lary-Soulan, Aulon

Pour l'ensemble des publics, la **Maison départementale de solidarité** exerce, grâce aux travailleurs sociaux et médico-sociaux qu'elle emploie, un service de proximité auprès des publics fragiles. La MDS Coteaux Lannemezan Aure Louron est située à Lannemezan, et est ouverte du lundi au vendredi. Elle participe à la mise en place de la politique sociale du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées au niveau local et développe des projets et des actions adaptés aux contextes particuliers des territoires. Sur le territoire, la MDS assure une permanence sociale à Arreau le jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 sans RDV à l'Agence des Routes et dans d'autres créneaux sur RDV. En 2016, la MDS a effectué 456 entretiens sociaux et vu 161 personnes sur le territoire Aure Louron, soit 2 % des habitants du territoire, contre 4 % à l'échelle départementale.

Le **Secours Catholique** dispose d'une équipe à Arreau qui assure deux permanences hebdomadaires : le mardi après-midi et le jeudi matin. Dans le cadre de ces permanences, le Secours Catholique a mis en place une boutique solidaire de vêtements et réalise un accueil personnalisé qui apporte une aide sociale en complément des dispositifs de la MDS ou de l'hôpital de Lannemezan. En 2016, sur le territoire Aure Louron, le Secours Catholique a traité 22 situations (dossiers pour de l'accompagnement financier), soit 53 personnes aidées, dont :

- 10 % d'hommes seuls, 33 % de femmes seules, 5 % de couples sans enfant, 5 % de pères seuls, 38 % de mères seules et 10 % de couples avec enfants ;
- 48 % des personnes âgées de 25 à 39 ans.

La **Caisse d'Allocations Familiales** dispose d'un point d'accueil à Lannemezan qui propose les services suivants :

- Rencontre d'une assistante sociale : les familles allocataires avec enfant(s) à charge peuvent rencontrer un travailleur social sur rendez-vous uniquement ;
- Accueil RSA : accueil personnalisé sur rendez-vous pour instruire une demande de RSA ;
- Accueil personnalisé prestations : accueil sur rendez-vous avec un technicien prestations.

Enfin, l'**agence Pôle Emploi** de Lannemezan accueille tous les publics demandeurs d'emploi du lundi au vendredi et la **Mission Locale** de Lannemezan accueille du lundi au vendredi les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans sortis du système scolaire avec ou sans qualification et assure une permanence bimensuelle à Saint-Lary-Soulan.

Les acteurs reconnaissent l'existence d'une certaine fluidité des relations entre les partenaires sur ce territoire dans la mesure où ils sont peu nombreux et facilement identifiables. Par contre, ils regrettent l'absence de partage de données, d'informations, d'études...

III.4.1.4 L'accompagnement des travailleurs saisonniers

Les acteurs du territoire s'accordent à dire que l'emploi saisonnier ne facilite pas nécessairement une installation durable sur le territoire en raison de la précarité que ce type d'emploi génère : niveau des salaires peu élevé et horaires de travail difficiles (week-end/soir).

Il convient cependant de souligner les efforts réalisés depuis plus de 20 ans, avec la présence du Guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE) à Saint-Lary-Soulan qui est une structure notamment dédiée à l'accompagnement des saisonniers. Le GIPE est une association créée en 1996, dont l'objectif est d'organiser la complémentarité des activités saisonnières, de favoriser l'allongement et l'enchaînement des périodes travaillées, et de fidéliser les salariés dans le cadre de parcours professionnels pluriactifs durables. Au cours de l'ensemble de l'année 2016, le GIPE a accompagné 780 saisonniers (398 locaux et 382 extérieurs, venant pour la saison).

Cet outil est bien reconnu localement, avec 42 employeurs utilisateurs et un taux de placement de 58 % en 2016 (sur 445 postes déposés, le GIPE en a pourvu 258).

L'une des actions fortes du GIPE est l'organisation du Forum des Saisonniers qui se déroule généralement début octobre et permet la mise en relation des employeurs du territoire et des demandeurs d'emploi. Ce forum connaît un certain succès auprès des employeurs (45 employeurs présents en 2016) et des saisonniers (400 visiteurs en 2016). Il contribue réellement à faciliter l'insertion professionnelle des saisonniers : en 2016, 265 postes étaient à pourvoir à l'occasion du forum, dont 58 % ont été pourvus.

Enfin, par le biais de ces actions, le GIPE dispose d'une bonne visibilité de la population de saisonniers. Sur les 780 saisonniers se déclarant en recherche d'emploi en 2017 :

- 51 % proviennent du territoire. Les 49 % restants résident majoritairement en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ;
- 35 % ont moins de 25 ans et 56 % sont des femmes ;
- 29 % ont un niveau infra-bac et 37 % ont seulement le bac.

Ces constats font écho aux problématiques de qualification d'insertion durable et de maintien sur le territoire des jeunes majeurs.

Le GIPE propose également d'autres services aux saisonniers, avec notamment :

- *La Gazette des Saisonniers*, qui est un journal de l'emploi et de la formation réalisé par le GIPE afin d'informer les habitants du canton Neste Aure-Louron. Deux éditions ont été réalisées en juillet 2016 et en décembre 2016.
- Le Pass'Saisonnier, visant à améliorer l'intégration des saisonniers dans les vallées d'Aure et du Louron sous forme de carte de réduction gratuite. En

2016, 68 entreprises offrent des avantages ou réductions aux saisonniers des vallées d'Aure et du Louron et à ce jour, 518 cartes ont été réalisées.

III.4.1.5 La faible présence des structures pour personnes âgées ou en situation de handicap

Sur le territoire, aucun **établissement spécialisé pour les personnes en situation de handicap n'est** présent. En parallèle, en 2017, la MDPH a prononcé 1 orientation en Maison d'Accueil Spécialisée, 1 orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé et 1 orientation en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

De même, le territoire n'accueille qu'une **structure destinée aux personnes âgées**, située à Guchen et disposant de 62 places en hébergement complet, et **deux services d'aide et de soins à domicile** couvrant le territoire, tous les deux situés à Arreau. D'autre part, les CCAS (Arreau, Aulon et Saint-Lary-Soulan) conduisent des actions en direction des personnes âgées.

Enfin, il convient de souligner la présence d'hébergements destinés à accueillir les personnes âgées non dépendantes :

- Depuis 2016, l'OPH 65 gère notamment une résidence seniors à Sarrancolin (4 pavillons et 6 logements collectifs) dont les logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- À Loudenvielle, dans la vallée du Louron, une résidence seniors de 8 logements a également été construite pour permettre aux personnes âgées non dépendantes mais désirant ne plus vivre seules ou isolées de reconstituer un endroit familial et adapté dans un environnement collectif et convivial ;
- À Vielle-Aure, une résidence seniors de 17 logements appelée « Les Jardins de Bastan » est en construction à l'initiative de l'OPAH.

Ces structures permettent de rompre le risque d'isolement des personnes âgées dans un territoire rural et de montagne et limitent ainsi la vulnérabilité sociale. D'autre part, la MAIA65 est présente via les accompagnements des personnes âgées à domicile en situations complexes. En septembre 2017, 19 personnes sont accompagnées par la MAIA sur le territoire.

L'enjeu des services aux personnes âgées a été évoqué dans le cadre des ateliers d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (10/12/2015) en soulignant l'importance de « la préservation de la mixité générationnelle dans l'aménagement du territoire. La prise en compte du vieillissement ne passera pas forcément par la création de structures d'hébergement pour personnes âgées mais plutôt par le renforcement des services permettant le maintien à domicile. »

La population du territoire est confrontée de manière significative à des problématiques familiales et/ou professionnelles. Ainsi, les jeunes rencontrent des difficultés à rester sur le territoire face à des emplois saisonniers qui restent précaires et génèrent une incertitude sur la pérennité de l'emploi. Toutefois, il

reste difficile d'appréhender leurs besoins, d'où l'importance d'approfondir cette question afin de mieux comprendre leurs attentes et d'apporter une réponse en conséquence (ex. : atelier réflexion sur les besoins des jeunes majeurs en prenant appui sur les suggestions faites dans le cadre de l'enquête). Plus globalement, les problématiques professionnelles sont importantes et il apparaît indispensable d'instaurer une collaboration renforcée entre tous les partenaires pour limiter la précarisation de l'emploi et encourager les personnes à rester sur le territoire. Enfin, la vulnérabilité sociale touche également les inactifs, en particulier en milieu rural, avec un risque d'isolement des personnes âgées. Afin de limiter ce risque, il convient d'amplifier les actions d'accompagnement social auprès des personnes âgées et de poursuivre le développement d'une offre de logements adaptés aux personnes âgées/handicapées.

III.4.2. L'animation et la vie sociale

III.4.2.1 Des structures associatives et communales dédiées à l'animation et à la vie sociale

Le territoire compte de très nombreuses associations. Ainsi, la DDCSPP des Hautes-Pyrénées recense 126 associations sur le territoire, dont 19 associations sociales, d'animation locale et de solidarité, 8 associations culturelles et 32 associations sportives, confirmant la dimension « sportive » de ce territoire de montagne.

Bien que le territoire ne dispose pas d'un centre social de la CAF pouvant jouer le rôle de lieu d'animation de la vie sociale, il existe un certain nombre de structures qui maillent le territoire et proposent une offre d'animation et de vie sociale à la population. De plus, les équipements sportifs, culturels et touristiques sont très nombreux et contribuent à impulser une dynamique sociale locale.

Un espace de vie sociale, porté par l'AIREL et agréé et financé par la CAF, est présent sur le territoire et contribue à instaurer une dynamique sociale en :

- proposant des animations et activités régulières : ateliers couture, ateliers arts plastiques, ateliers aromathérapie, spectacles jeune public ;
- participant à des festivals et événements : tapis lecture dans le cadre du festival « Lire en short », prestation arts plastiques dans le cadre des journées nature (78 participants dont une majorité d'enfants) ;
- organisant des manifestations : après-midi récréatives en famille autour du jeu (une trentaine de familles ont participé), bourse aux jouets (26 exposants et une centaine de personnes sont passées dans la journée) ;
- animant des actions de soutien aux familles : accueil et ateliers parents/enfants, atelier parentalité « Communiquer avec son enfant », animation en salle d'attente de la PMI.

La mise en œuvre de ces diverses actions génère de nombreux partenariats avec les différents acteurs locaux, contribuant à une bonne dynamique. Toutefois, le centre a rencontré des difficultés en 2016 mettant en péril sa pérennité et

interrogeant sur les modalités pour maintenir et renforcer un tel outil sur le territoire. En 2017, l'AIREL compte 165 familles adhérentes.

Le **Centre culturel d'Ancizan** propose une programmation culturelle riche et variée : expositions, spectacles, ciné-club, conférences, projections, débats, cours d'informatique, cours de langues. Il met également à disposition son cyberspace pour toutes les personnes souhaitant se connecter ou faire des impressions. Il héberge trois associations : Aura, la société des Amis du CEDAS et Entre les lignes avec laquelle il monte des projets présentés tout au long de l'année.

L'Association Rencontres et Cultures de l'Aure et du Louron, située à Arreau, propose des cours de danse, de théâtre, une école de musique et des spectacles. Les tarifs sont relativement accessibles par rapport à ce qui peut être observé sur d'autres territoires et des réductions sont accordées aux étudiants, demandeurs d'emploi, pour l'inscription de plusieurs membres d'un même foyer... **L'ARCAL exprime une réelle volonté de permettre à toutes les familles d'accéder à ses services, notamment celles ayant un faible pouvoir d'achat.** Ainsi, l'ARCAL contribue à maintenir une offre culturelle qui s'est traduite en 2016/2017 par :

- 9 représentations théâtrales et 7 représentations musicales dans diverses communes du territoire, réunissant un total de plus de 2 000 spectateurs ;
- 186 élèves inscrits à l'école de musique, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2015/2016.

L'Association Culturelle des Lézards d'Aure, créée en 2005 et basée à Sarrancolin, propose un festival de musique tous les ans et des cours de pratiques artistiques : batterie, guitare, clown, danse contemporaine, danse sévillane, arts plastiques, batucada, piano, théâtre. L'association anime également un ciné-club. Pas moins de 80 personnes profitent des services de cette structure.

Le **Foyer Rural de Sarrancolin** existe depuis 1974. Il organise différentes activités pour les adultes (gym, voyage de fin de saison, sortie au Parvis à Tarbes...) avec le minibus de la commune et pour les plus jeunes (ski à Peyragudes avec cours tous les mercredis pendant la saison hivernale). Une cinquantaine d'enfants participent à ces cours.

La **médiathèque d'Arreau** est ouverte du lundi au samedi, soit le matin, soit l'après-midi selon les jours. Près de 2 500 livres et BD, 300 CD et DVD sont prêtés chaque année. Le fonds municipal est enrichi régulièrement de livres, de CD et de DVD mis à disposition par la médiathèque départementale 65, permettant ainsi de mieux répondre à la demande. Des livres « large vision » ainsi que des livres sonores sont également disponibles en prêt et un portage de livres est mis en place. Par ailleurs, la médiathèque a des partenariats avec les centres de loisirs, les structures petite enfance et les différents acteurs culturels du territoire. Le tarif est accessible, avec un abonnement annuel de 10 € par famille. Elle est fréquentée par des lecteurs de la commune et des communes environnantes et par les touristes. En 2016, la médiathèque compte 161 usagers, dont 18 de moins de 15 ans et 28 de plus de 65 ans. **Par contre, dans le cadre des ateliers, les acteurs regrettent la très faible fréquentation de la médiathèque par le public jeune, amenant à s'interroger sur les moyens de les intéresser pour les encourager à venir.**

La **médiathèque de Sailhan** a été ouverte en 2016 et accueille le public tous les samedis après-midi. Elle est entièrement gérée et animée par une équipe de

bénévoles, avec l'ambition affichée « d'en faire un lieu convivial d'échange et de partage, un endroit où l'on peut venir passer un moment, s'y attarder, s'asseoir, dialoguer ». Ainsi, des animations sont régulièrement organisées : expositions à thème prêtées par la médiathèque départementale, petit théâtre Kamishibai pour les enfants, séances de contes (2 actions et 18 participants), conférences (2 actions et 70 participants)... La médiathèque dispose d'un fonds de 1 000 livres environ auxquels s'ajoutent 800 livres et 300 CD prêtés par la médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées. Le tarif est identique à celui de la médiathèque d'Arreau, à savoir 10 €/an et par famille. Pour la première année d'existence, la médiathèque a accueilli 77 adhérents dont 42 sont résidents de la commune, 25 des communes environnantes et 10 des visiteurs, totalisant 308 prêts adultes et 108 prêts enfants. Ainsi, la médiathèque de Sailhan constitue une offre culturelle de proximité, contribuant à mailler le territoire.

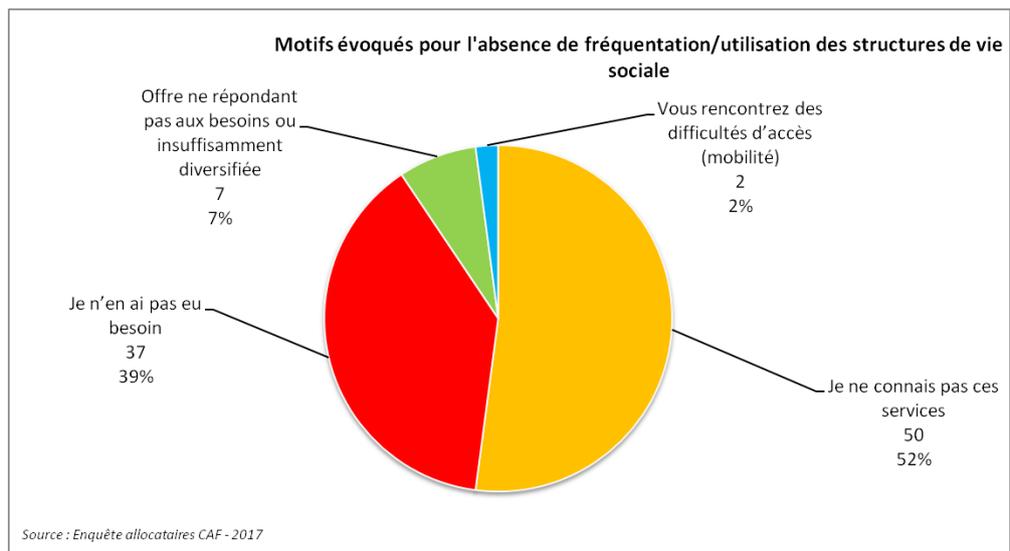
La **bibliothèque de Sarrancolin**, qui a été inaugurée en 2014. Elle est ouverte toute l'année et propose le prêt de livres et de CD. Elle propose par ailleurs des animations, telles que des lectures contées les jeudis matin pendant les périodes de vacances scolaires. La fréquentation est conséquente puisqu'en 2015, la bibliothèque a enregistré 1 682 visites et 1 694 livres prêtés.

La **bibliothèque-médiathèque de Saint-Lary-Soulan**, qui est hébergée au sein de la Maison du Patrimoine et accueille les visiteurs locaux comme les vacanciers. Elle propose des animations et notamment des lectures les mercredis matin pendant les vacances scolaires.

Les acteurs du territoire soulignent que sans ces structures, beaucoup de familles de ce territoire ne pourraient avoir accès à la culture (spectacles, musique, théâtre...). Elles contribuent indéniablement à maintenir une dynamique significative sur le territoire, constituant un maillon essentiel de la vie sociale. Cependant, une majorité d'entre elles sont des associations et malgré une politique locale de soutien à la vie associative, les acteurs évoquent également la fragilité de ces structures confrontées à des problématiques financières et des subventions qui tendent à diminuer inexorablement. De plus, le coût des intervenants contribue à accentuer les contraintes financières. En effet, les associations font venir les intervenants d'assez loin en raison de l'isolement géographique du territoire, ce qui augmente indéniablement les coûts.

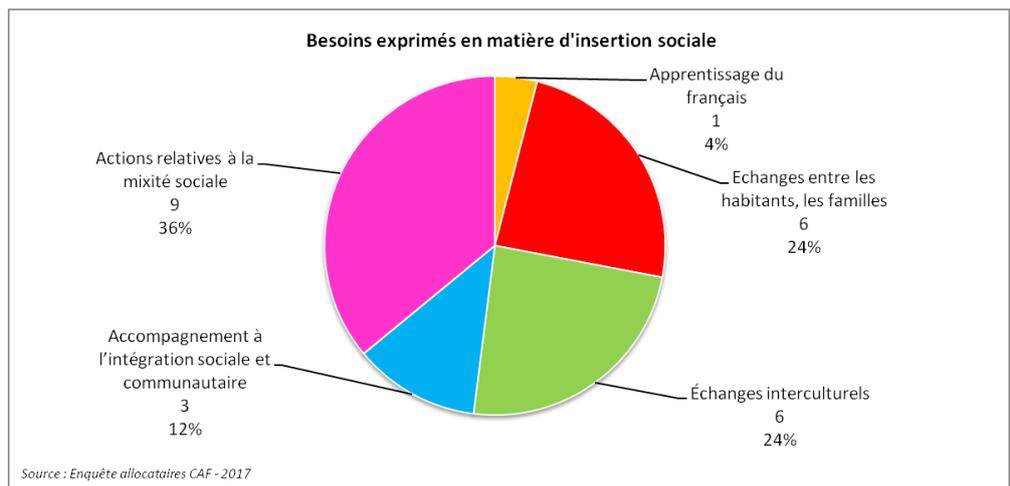
III.4.2.2 Une information encore perfectible sur les structures d'animation et de vie sociale

Globalement, il semble que la population du territoire connaisse assez bien les structures de vie sociale présentes sur le territoire : 49 personnes, sur 123 ayant répondu à la question, déclarent connaître ces structures. Par contre, seulement 20 personnes, sur 114 ayant répondu à la question, indiquent les utiliser. De plus, le motif principalement évoqué quant à l'absence d'utilisation de ces structures est la méconnaissance, témoignant d'une information à optimiser auprès de la population.



Malgré une apparente bonne connaissance des structures de vie sociale, le manque principalement souligné (23 personnes sur 44 ayant répondu à la question) concernant les structures de vie sociale est une communication insuffisante. Il en résulte que seulement 6 allocataires, sur 89 ayant répondu à la question, identifient un lieu ressource en matière de vie sociale sur le territoire. L'AIREL étant la structure systématiquement évoquée comme lieu ressource, la question peut se poser d'amplifier cette identification en donnant à l'AIREL une vraie dimension de ce type.

Enfin, 25 personnes, sur les 132 ayant répondu à l'enquête de la CAF, expriment un besoin en matière d'insertion sociale et plus particulièrement concernant la mixité sociale et les échanges interculturels.

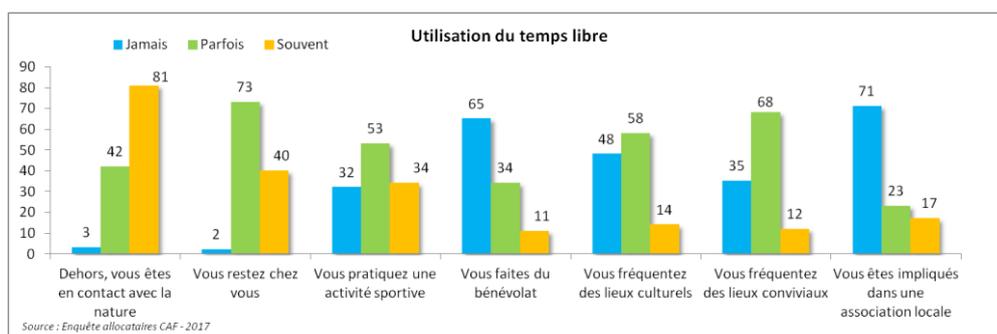


Compte tenu des constats précédents, il apparaît opportun de prendre appui sur les structures existantes pour développer une offre en matière de vie sociale et apporter une réponse adéquate aux besoins exprimés par la population.

III.4.2.3 Une fréquentation régulière des lieux culturels et conviviaux mais des problématiques d'accès des publics

L'observation des différentes utilisations du temps libre montre une fréquentation assez régulière des lieux culturels (cinéma, théâtre, musée...) et conviviaux (café...), confirmant l'importance des structures associatives et culturelles présentées préalablement. Ainsi, parmi les allocataires de la CAF ayant répondu à la question sur l'occupation de leur temps libre :

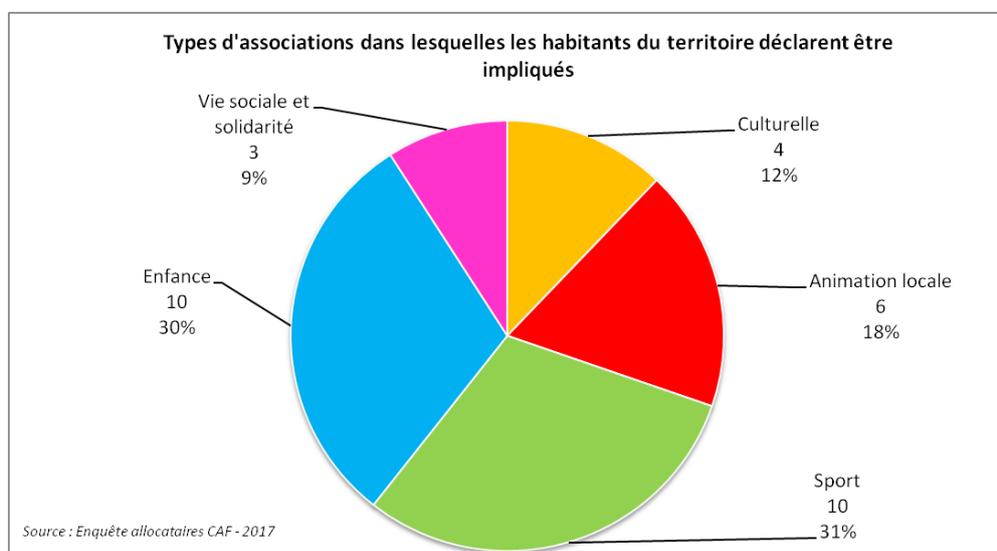
- 72 personnes, sur 120 ayant répondu à la question, indiquent fréquenter souvent ou parfois des lieux culturels ;
- 80 personnes, sur 115 ayant répondu à la question, indiquent fréquenter souvent ou parfois des lieux conviviaux.



De plus, 75 personnes, sur 86 familles avec enfants ayant répondu à l'enquête de la CAF, passent du temps libre avec leurs enfants, avec une répartition des occupations similaires à celle du graphique ci-dessus. Lorsque les parents ne passent pas de temps libre avec leurs enfants, le motif principalement évoqué est le manque de temps.

Par contre, il est particulièrement intéressant de constater que 71 personnes, sur 111 ayant répondu à la question, ne s'impliquent jamais dans une association, et que 65 personnes, sur 110 ayant répondu à la question, ne font jamais de bénévolat. À ce constat s'ajoutent les remarques des acteurs du territoire soulignant le manque de bénévoles au sein des associations.

Cependant, lorsque les personnes s'impliquent, il s'agit dans 61 % des cas, soit 20 personnes sur 33 ayant répondu à la question, d'associations sportives et/ou liées à l'enfance.



Enfin, les acteurs ont souligné trois problématiques d'accès aux activités de loisirs et aux structures de vie sociale :

- Le coût important des activités de loisirs, qui constitue indéniablement pour les habitants un frein à l'accès au sport, à la culture et aux structures de vie sociale. De plus, face à ce constat, les acteurs déplorent l'absence de dispositif d'aide pour l'accès à ces activités, notamment pour les familles ayant de faibles niveaux de revenus et/ou plusieurs enfants. *Cela est confirmé par les résultats de l'enquête, avec 17 familles sur 46 ayant répondu à la question qui mentionnent des tarifs trop élevés comme étant le principal point faible de l'offre de loisirs ;*
- Une difficulté d'autonomie de déplacement des jeunes. En effet, les jeunes du territoire recherchent une certaine autonomie dans leurs déplacements. Ils indiquent utiliser les transports en commun existants ou le vélo pour se retrouver. Toutefois, ils soulignent également la dangerosité de la route départementale lorsqu'ils circulent à vélo et regrettent le caractère saisonnier des navettes qui relient la vallée du Louron au reste du territoire ;
- Un accès au numérique très inégal, avec une qualité variable de la connexion Internet sur le territoire : bonne connexion dans les zones touristiques du territoire, bien plus mauvaise ailleurs. Cela impacte l'accès à l'information et aux échanges numériques pour les habitants mais limite également la possibilité de développer d'autres formes d'emploi. Les acteurs évoquent toutefois la volonté politique départementale de déployer la fibre ou la 4G.

Le territoire se caractérise par la présence d'une offre d'animation et de vie sociale significative. Elle est portée par des structures associatives et publiques amenant une vraie dynamique et contribuant à mailler le territoire en matière d'offre de vie sociale. Toutefois, dans le contexte actuel, certaines de ces structures sont fragilisées, en particulier par des contraintes budgétaires. Aussi, il existe un réel enjeu de maintien de ces structures et d'amplification de leur rôle en matière de vie sociale pour préserver la dynamique locale. La question doit être posée des moyens d'encourager la collaboration au sein de ce réseau de structures (ex. : forum des associations) mais également des possibilités de soutiens qui peuvent leur être apportés.

D'autre part, l'accès aux actions/activités d'animation et de vie sociale n'est pas toujours optimal pour les habitants. En effet, les tarifs, malgré les efforts des structures, restent encore trop élevés pour certaines familles. D'autre part, la configuration géographique du territoire constitue également un frein, limitant le déplacement autonome des jeunes pour se rendre à leurs activités ou dans les différentes structures d'animation et de vie sociale. Enfin, l'accès au numérique reste encore très inégal, impactant nécessairement l'accès à l'information et aux échanges numériques. Ainsi, il s'agit d'identifier les moyens de démocratiser l'accès aux activités associatives sportives et culturelles en apportant un soutien financier aux familles, en permettant une plus grande autonomie des jeunes dans leurs déplacements et en accompagnant l'accès au numérique pour l'ensemble de la population.

III.4.3. Conclusions : une dynamique locale à accompagner pour permettre un ancrage de la population dans le territoire

En matière d'animation et vie sociale, le territoire de la Communauté de communes Aure Louron va être amené à prendre en considération les points suivants :

- **Des difficultés professionnelles bien présentes parmi la population.** La part importante des emplois saisonniers génère des risques de précarisation pour les travailleurs. Le territoire s'est emparé de cette problématique en proposant des services spécifiques pour les travailleurs saisonniers. Toutefois, les difficultés d'insertion et d'accès à la qualification semblent persister pour les moins de 25 ans. Dans ce contexte, le risque d'isolement des jeunes actifs est important et leur ancrage dans le territoire reste très incertain. C'est pourquoi la poursuite des actions engagées et la consolidation de la collaboration entre les partenaires de l'insertion sont indispensables. **D'autre part, il semble opportun d'engager une réflexion sur les réels besoins d'accompagnement des jeunes actifs et sur les actions qui pourraient être mises en œuvre, notamment en prenant appui sur les suggestions faites dans le cadre de l'enquête.**
- **Un risque de vulnérabilité sociale des personnes âgées face à une offre d'accompagnement modeste.** Le territoire se caractérise par un vieillissement plus modéré que ce qui peut être constaté au niveau départemental. Il n'en demeure pas moins que la population de personnes âgées augmente alors que les services qui leur sont destinés sont relativement peu nombreux sur le territoire. **Aussi, l'enjeu est de bien identifier les risques d'isolement des populations âgées, de poursuivre les efforts engagés en matière de logements adaptés aux personnes âgées/handicapées.**
- **Une fragilité de l'offre d'animation et de vie sociale qui joue un rôle clé dans la dynamique locale.** Des structures locales occupent une fonction majeure dans l'animation et la vie locale. Certaines d'entre elles expriment néanmoins de réelles difficultés à se maintenir dans un contexte budgétaire tendu. Pour autant, la population du territoire reconnaît l'importance de leur présence et apprécie les services offerts. **L'enjeu est d'arriver à préserver durablement cette dynamique locale à la fois par une collaboration et une mutualisation renforcée, pouvant permettre des réductions de coût, mais également par**

l'étude de la mise en œuvre de dispositifs de soutiens financiers directs.

- **Des freins significatifs dans l'accès aux actions/activités d'animation et de vie sociale.** Dans le cadre des différentes consultations d'acteurs, trois freins essentiels ont été mis en évidence dans l'accès aux activités de loisirs et de vie sociale : des tarifs encore trop élevés pour certaines familles, une difficulté d'autonomie des jeunes dans leurs déplacements et un accès à l'information numérique très inégal. **Face à ces constats, il s'agit de s'interroger sur les moyens de lever l'ensemble de ces freins et permettre un accès pour tous aux actions d'animation et de vie sociale.**

III.5. Le logement

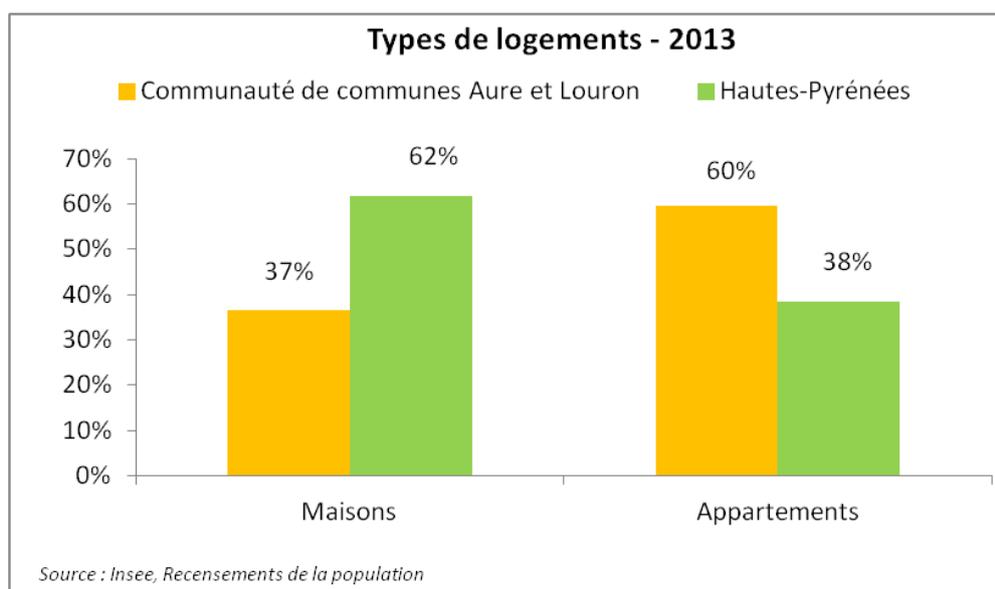
Les résultats de l'enquête présentés dans ce chapitre concernent :

- 58 propriétaires occupant leur maison, soit 3 % des propriétaires occupants du territoire ;
- 59 locataires de bailleurs privés ou publics, soit 5 % des locataires du territoire.

La surreprésentation des locataires par rapport aux propriétaires vient de l'échantillon choisi, à savoir les allocataires de la CAF.

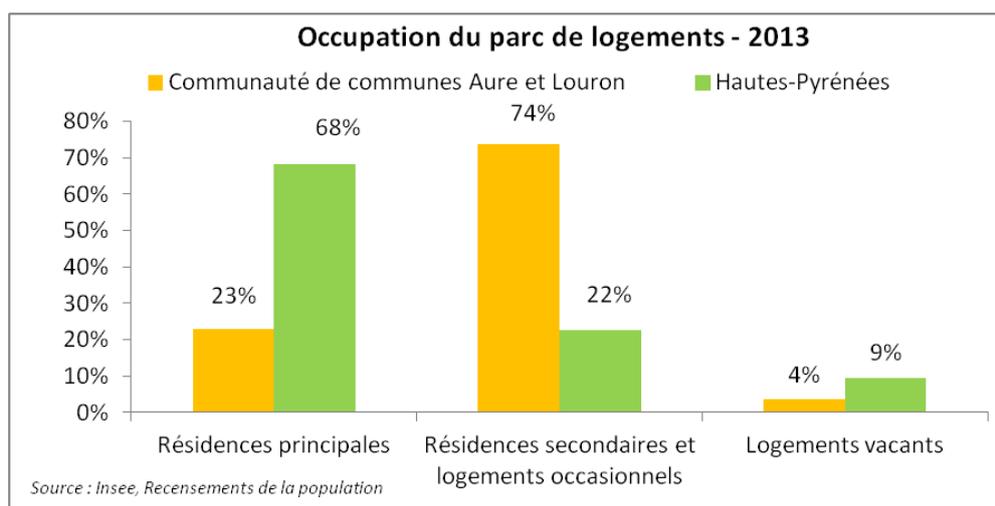
III.5.1. Un habitat résidentiel majoritairement constitué d'appartements

Compte tenu de sa forte dimension touristique, la Communauté de communes Aure Louron affiche une proportion d'appartements (8 942) par rapport aux maisons (5 489) bien plus importante qu'au niveau départemental.



III.5.1.1 Une proportion particulièrement élevée de résidences secondaires

D'après les données de l'INSEE, le territoire Aure Louron, en raison de sa dimension touristique, se caractérise par une proportion de résidences secondaires et logements occasionnels (11 051) particulièrement importante par rapport au niveau départemental. Il en résulte une part des résidences principales dans le parc de logements qui représente moins d'un quart des logements. Par contre, la part de logements vacants (527) est bien inférieure à celle du département. De plus, l'intercommunalité est engagée dans une démarche de PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui préconise de limiter l'étalement urbain et de densifier le tissu urbain existant, notamment par l'occupation des logements vacants.



Cette proportion très élevée de résidences secondaires (hors logements en location saisonnière), soit de logements vides une grande partie de l'année, génère une certaine tension sur le marché du logement locatif. En effet, les acteurs s'accordent à dire que les saisonniers, les jeunes, les familles rencontrent des difficultés d'accès aux logements face à une offre trop limitée et souvent coûteuse. Ils ajoutent que la question du logement n'est pas uniquement quantitative. En effet, il est indispensable que l'offre réponde aux besoins de la demande en termes de type de logements : taille, nombre de pièces, mode de chauffage, etc.

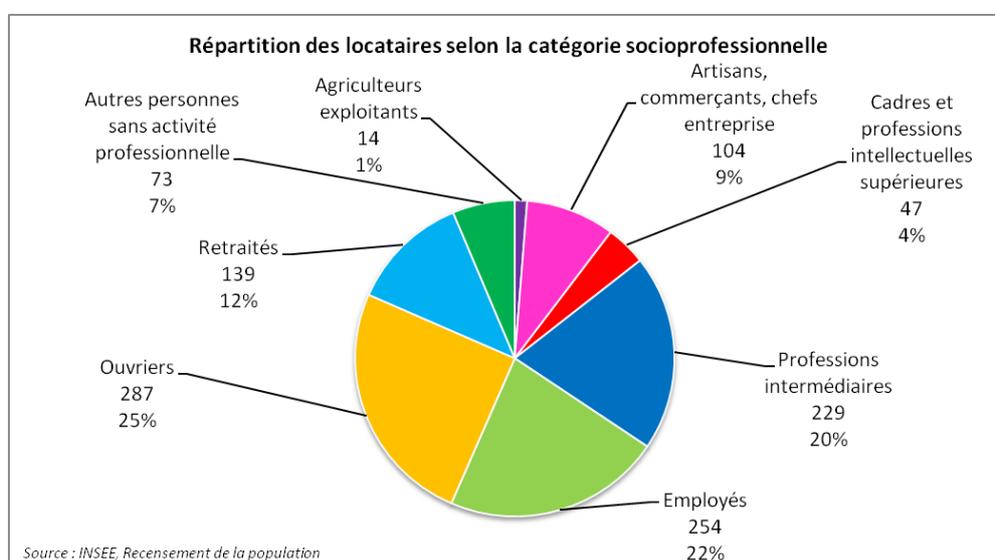
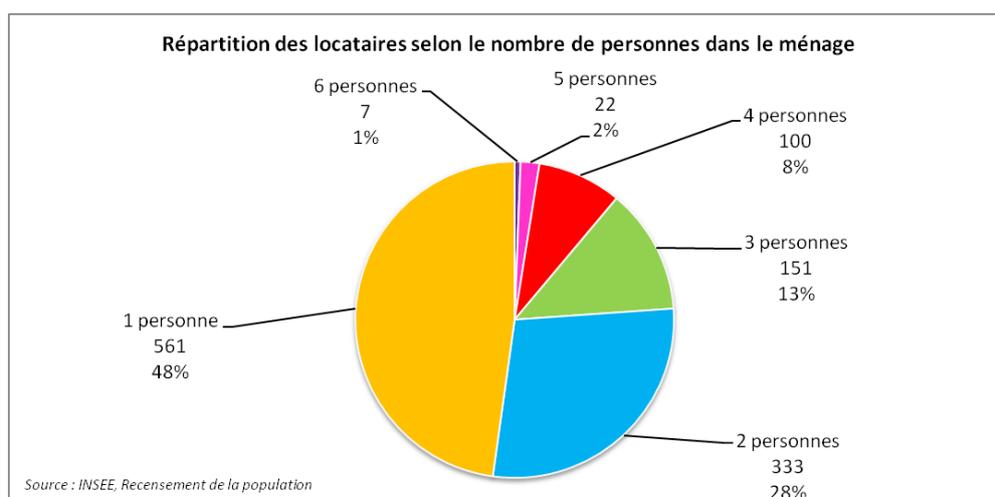
Par contre, si globalement la part de logements vacants est restée stable (+ 0,4 points de %) entre 1999 et 2013 dans l'ensemble du parc de logements, sur la même période, le nombre de logements vacants a augmenté significativement sur l'ensemble du territoire, avec 177 logements supplémentaires. Les acteurs du territoire expliquent ce phénomène par des logements qui deviennent vétustes et ne sont pas rénovés par leurs propriétaires.

III.5.1.2 Une part significative de résidences principales occupées par des locataires

D'après l'INSEE, le territoire de la Communauté de communes affiche un taux de résidences principales occupées par les propriétaires inférieur à ce qui est constaté au niveau départemental, qui s'explique notamment par la dimension saisonnière de l'emploi et la présence de nombreux jeunes actifs. En effet, dans ce contexte, le recours au logement locatif est souvent plus adapté. Par ailleurs, il est intéressant de souligner la part plus importante de logements occupés à titre gracieux, probablement pour les mêmes raisons.

Parmi les locataires, 48 % sont des personnes vivant seules (561 locataires). L'observation de la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle complète ce constat avec 67 % d'employés, ouvriers et professions intermédiaires parmi les locataires (soit 770 locataires) et s'inscrit dans la même logique que celle de la

structure de la population du territoire, avec une part significative des personnes seules et actives.



III.5.1.3 Des logements sociaux et communaux nombreux

Parmi les résidences principales occupées par des locataires, la part de résidences HLM est plus faible au niveau du territoire Aure Louron, 14 %, soit 161 résidences, qu'au niveau du département, 29 % (Source : INSEE). La présence de logements sociaux reste néanmoins importante sachant qu'aucune des communes n'est concernée par la réglementation sur le nombre de logements sociaux. Cela souligne une politique volontariste en matière de logement.

Part des logements sociaux dans les résidences principales - 2013

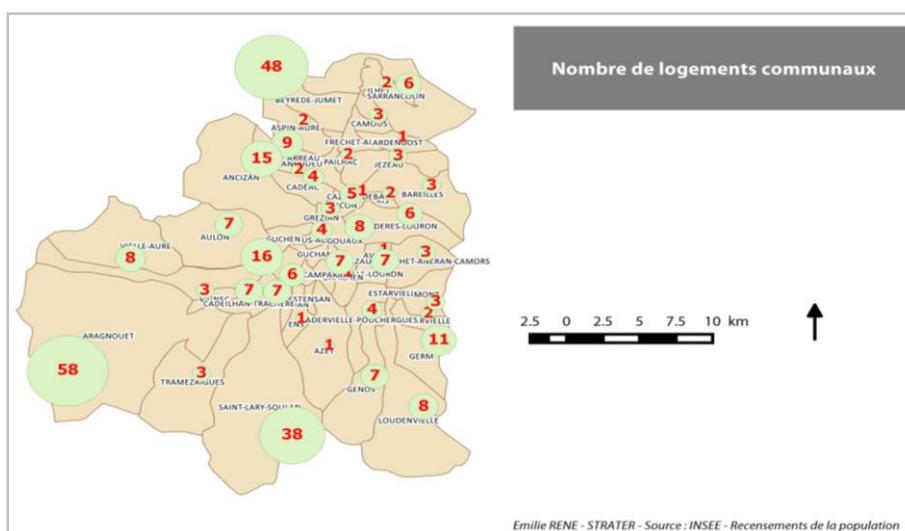
Communes	Nombre de logements sociaux	Résidences principales	% de logements sociaux
Arreau	18	414	4 %
Bordères-Louron	5	85	6 %
Estensan	2	16	13 %

Loudenvielle	12	118	10 %
Saint-Lary-Soulan	50	506	10 %
Sarrancolin	56	304	18 %
Vielle-Aure	12	161	7 %

Source : INSEE – Recensements de la population/ Répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux

L'offre est très inégale selon les communes et les acteurs déplorent une faible présence du logement locatif social. Toutefois, il convient de souligner les efforts conséquents faits par les communes de Sarrancolin et de Saint-Lary-Soulan, disposant d'au moins 50 logements sociaux et affichant des taux de logements sociaux significatifs, sachant que le taux départemental est de 11 %. Par contre, la proportion d'allocataires bénéficiant d'une aide au logement de la CAF et occupant un logement social reste bien plus faible à l'échelle Aure Louron, 7 % (10 allocataires) que du département, 18 %.

À ces logements sociaux s'ajoute la présence de très nombreux logements communaux à loyer accessible.



D'après le diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche de PLUi, le parc de logements locatifs communaux est évalué à 338 logements, soit un volume sans équivalent dans le département. Trois communes ont un parc de logements communaux particulièrement conséquent : Aragnouet (58 logements), Beyrède-Jumet (48 logements) et Saint-Lary-Soulan (38 logements).

Les acteurs soulignent les efforts faits par les communes pour améliorer leur parc locatif. Toutefois, ces dernières font part d'une certaine difficulté à poursuivre la réhabilitation des logements communaux faute de moyens financiers, chacune gérant son propre parc de logements communaux. Or, ce volume conséquent de logements pourrait justifier une approche globale permettant de mutualiser/grouper les travaux nécessaires de manière à passer des commandes communes et à réduire ainsi les coûts.

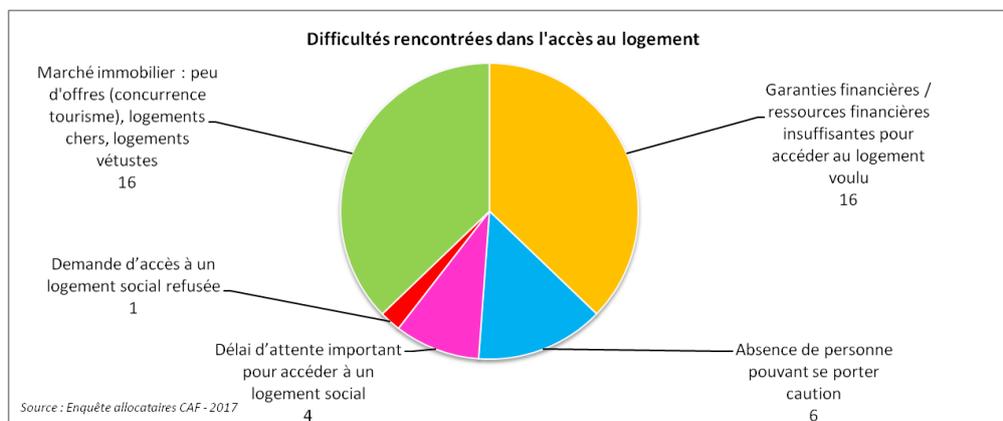
L'habitat résidentiel du territoire s'illustre par une part très importante d'appartements, une présence significative de résidences principales occupées

par des locataires et des résidences secondaires constituant l'essentiel du parc de logements. Cette configuration est due à la très forte dimension touristique de l'économie, générant une certaine concurrence avec le logement locatif à l'année. Cependant, le territoire dispose d'une offre de logements sociaux et communaux significative qui permet de contrebalancer ces tensions et d'apporter une première réponse en matière de logement locatif. Il convient de réfléchir à la consolidation de cette offre, par exemple en encourageant les communes à gérer collectivement la réhabilitation des logements communaux (réduction des coûts) et en incitant les bailleurs publics à investir dans le territoire pour étoffer l'offre de logements sociaux. D'autre part, l'enjeu est également de réfléchir aux types de logements à développer pour maintenir l'attractivité du territoire et répondre au mieux à la demande.

III.5.2. Un accès et un maintien dans le logement qui s'avèrent complexes

III.5.2.1 Des difficultés rencontrées dans l'accès au logement face à un marché du logement tendu

D'après l'enquête effectuée auprès des allocataires de la CAF, 33 personnes, sur 129 ayant répondu à la question, rencontrent des difficultés d'accès au logement, parmi lesquelles 4 sont des familles monoparentales et 7 des personnes seules. Ainsi, si les situations de difficulté d'accès au logement restent minoritaires, elles sont bien présentes et incitent à une certaine vigilance sur le sujet afin que la tendance ne s'accroisse pas.



Parmi les personnes rencontrant des difficultés, 16 évoquent la situation du marché immobilier local : peu d'offres (concurrence tourisme), logements chers, logements vétustes. Les motifs d'ordre financier avec des garanties ou des ressources insuffisantes pour accéder au logement voulu sont mis en avant par 16 personnes.

« Certes nous travaillons, on a un logement que l'on peut payer mais après il ne reste plus grand-chose » ; « Les loyers sont trop élevés à cause de la zone touristique, sauf que nous y vivons à l'année » ; « Il faudrait réserver des logements à prix raisonnables pour les travailleurs saisonniers, car c'est à l'heure actuelle un

vrai problème pour se loger dans ces vallées, ce qui dissuade les gens de venir travailler ici »...

Cette notion de concurrence entre l'habitat résidentiel et l'habitat touristique est également évoquée par les acteurs dans le cadre des ateliers du SCoT 12/2015 à travers l'enjeu de « Réduction de la part des lits touristiques dans le parc de logements pour avoir des villages vivants ».

Ainsi, les acteurs du territoire indiquent que le marché du logement :

- reste coûteux pour les personnes souhaitant s'installer durablement sur le territoire. Nombreux sont les habitants qui quittent le territoire pour aller s'installer vers Lannemezan où les prix de l'immobilier sont plus accessibles, tout en continuant à travailler dans les vallées d'Aure et du Louron ;
- propose une offre encore trop limitée en logements locatifs à l'année, source de difficultés dans l'accès au logement ;
- est confronté à des propriétaires hésitant à mettre leur logement en location face aux risques d'impayés de loyers et de dégradations des logements (notamment avec la présence de chiens, chats...).

Dans ce contexte, les logements communaux jouent un rôle majeur de régulateur dans les réponses apportées localement aux besoins en matière de logements locatifs permanents à loyers accessibles. Ils limitent les tensions sur le marché locatif et l'impact de la concurrence avec l'habitat touristique, constituant un maillon essentiel de l'accueil de nouveaux habitants.

III.5.2.2 Un maintien dans le logement parfois difficile

D'après l'enquête effectuée auprès des allocataires de la CAF, 14 personnes, sur 123 ayant répondu à la question, rencontrent des difficultés de maintien dans leur logement : pour 10 personnes sur 14, il s'agit d'une difficulté à faire face au paiement des factures liées au logement. Parmi ces 14 ménages indiquant rencontrer des difficultés de maintien dans le logement, 3 sont des familles monoparentales et 8 des personnes seules.

Malgré ces difficultés exprimées, les problématiques liées à une mesure d'expulsion restent anecdotiques. Ainsi, en 2015, 9 dossiers d'expulsion ont été traités par la CCAPEX, pour un volume départemental de 2 218 dossiers étudiés. Sur ces 9 dossiers, aucune expulsion n'a été effective. *De même, les retards de loyers effectifs ne concernent que 2 personnes parmi les allocataires ayant répondu à l'enquête.*

Cependant, le constat de difficultés principalement d'ordre financier souligne l'importance des aides existantes en matière de logement. En effet, pour les jeunes actifs aux emplois et revenus irréguliers, assumer les charges d'un logement autonome peut constituer une réelle difficulté. Aussi, bien que ces situations soient

minoritaires, il n'en demeure pas moins qu'elles existent et qu'il est important de les prendre en considération afin de maintenir un faible niveau d'impayés et d'expulsions.

III.5.2.3 Le logement des saisonniers : une problématique spécifique

Le logement des saisonniers constitue une problématique importante au niveau de ce territoire compte tenu du volume de personnes que cela représente chaque année. **Globalement, le constat est fait par les acteurs d'une nette amélioration de l'offre de logements pour les saisonniers.**

Les collectivités se sont emparées de cette problématique de différentes manières. Ainsi, il convient de souligner le partenariat de la mairie de Saint-Lary-Soulan avec l'Association Départementale pour le logement des Salariés Saisonniers, dont l'objectif est la construction de logements dédiés aux salariés saisonniers et de leur en faciliter l'accès. Ces dernières années, la ville de Saint-Lary a vu son offre locative s'enrichir avec la résidence « Le Montagnard » de 27 logements saisonniers grâce à la rénovation d'un ancien bâtiment en station. D'autre part, une opération avec la résidence Les Marmottes permet d'offrir 27 lits supplémentaires aux travailleurs saisonniers.

Par ailleurs, les acteurs du territoire mettent en évidence les stratégies des employeurs développées pour faciliter le logement de leurs salariés. Ainsi, de plus en plus d'entreprises louent directement les logements à des propriétaires privés et les mettent à disposition de leur personnel. Cela permet de rassurer les propriétaires tout en facilitant l'installation et la fidélisation des salariés. Ainsi, dans le cadre du forum de l'emploi saisonnier 2015, 36 % des offres proposées lors du forum incluaient le logement. D'autre part, dans le cadre d'une enquête réalisée par le Guichet Initiative Pluriactivité Emploi en 2016 auprès des entreprises des vallées d'Aure et du Louron, 13 % des employeurs ont déclaré loger leurs salariés saisonniers, représentant 9 % des emplois saisonniers recensés.

Par contre, les professionnels et acteurs du logement font part d'une absence d'offre adaptée à des usages communautaires des logements par les saisonniers. En effet, une partie significative des saisonniers a moins de 25 ans et ne réside pas à l'année sur le territoire. Aussi, d'après les acteurs du territoire, ces jeunes saisonniers recherchent la compagnie des autres saisonniers et apprécient les logements collectifs, inexistant sur le territoire.

III.5.2.4 Un premier niveau d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement présent sur le territoire

Au niveau du territoire, la seule structure présente dédiée à l'accompagnement des publics sur la question du logement est le bureau d'études SOLIHA. Financé par la Communauté de communes, il est le prestataire qui anime l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat. Il assure ainsi trois permanences mensuelles sur le territoire à Arreau, Bordères Louron et Vielle-Aure, avec une fréquentation très inégale. En moyenne, les permanences sont fréquentées par 3 à 4 personnes.

Les autres services spécialisés les plus proches en matière de logement sont situés à Lannemezan :

- L'OPH 65 accueille le public à Lannemezan du lundi au vendredi. Avec un patrimoine immobilier de plus de 7 570 logements sur près de 61 communes du département, l'OPH65 est le premier bailleur social du département ;
- L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) assure une permanence tous les 2^e et 4^e mardis de chaque mois à Lannemezan. Cette association a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Par contre, d'autres structures assurent des permanences sur le territoire et accompagnent également des publics cibles sur des dimensions sociales plus globales, dont le logement fait partie. C'est ainsi le cas de :

- la Mission Locale des Hautes-Pyrénées pour les jeunes adultes, qui assure une permanence bimensuelle à Saint-Lary ;
- la Maison Départementale des Solidarités, qui assure une permanence hebdomadaire à Arreau.

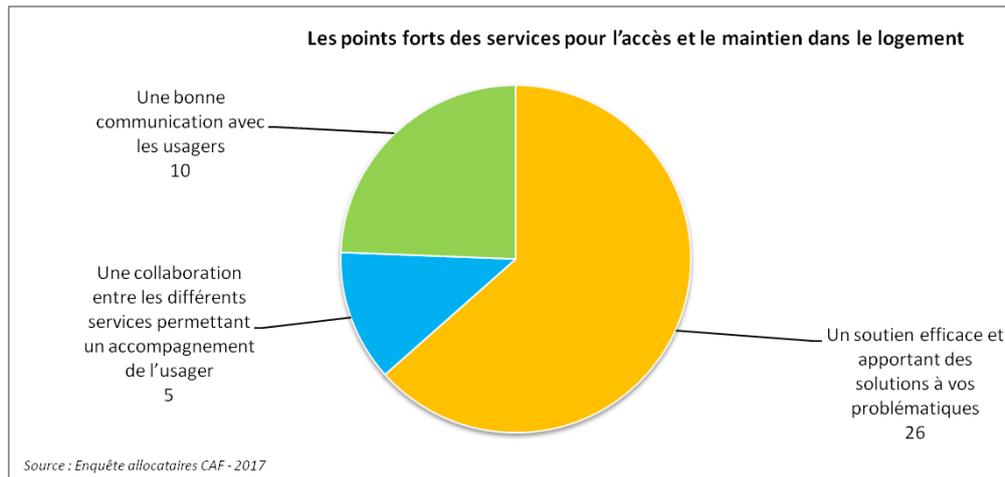
Ainsi, les habitants du territoire ont accès à un premier niveau d'accompagnement sur le territoire en matière de logement. Cela permet de limiter les difficultés d'accessibilité aux services.

III.5.2.5 Des dispositifs et structures d'aide au logement insuffisamment connus

Les acteurs du territoire font part d'une réelle méconnaissance mutuelle des acteurs du logement et de leurs différents services, aides, dispositifs mobilisables. De plus, au cours des ateliers, les élus ont fait part d'une méconnaissance et d'un besoin de soutien pour la location et réhabilitation des logements communaux. Ils se sont dits « démunis » face aux situations difficiles de leurs locataires (situations d'impayés...).

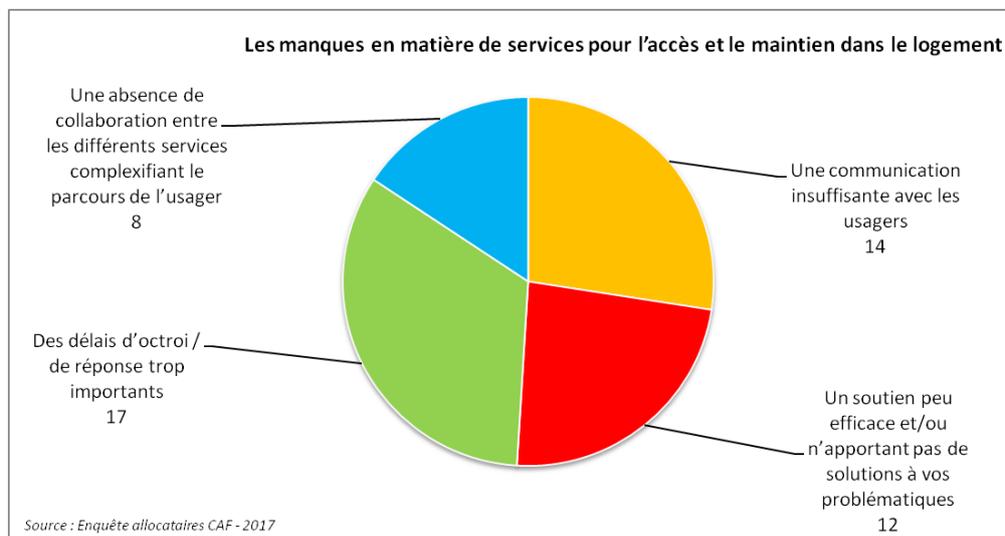
Ainsi, cette connaissance insuffisante entre acteurs impacte inévitablement la communication et l'information transmises aux habitants et se reflète dans les résultats de l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF.

Les services d'aide au logement sont sollicités par 27 personnes, sur 115 ayant répondu à la question. Parmi les personnes n'utilisant pas ces services, 45 évoquent une absence de besoin et 35 indiquent ne pas les connaître.



Un soutien efficace des services pour l'accès et le maintien dans le logement est mis en avant par 26 personnes sur 41 ayant répondu à la question, ces derniers apportant des solutions à leurs problématiques.

D'après l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF, 47 personnes sur 63 répondent « Non » à la question « Connaissez-vous les aides existantes en matière de logement ? », confirmant l'importance de l'absence d'utilisation par méconnaissance. Cela dénote un déficit d'information important qu'il convient de prendre en considération, notamment afin d'assurer un soutien le plus complet possible aux 39 ménages indiquant rencontrer des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Ce manque d'information et de communication avec les usagers est ainsi le second point faible mis en avant par les personnes ayant répondu à l'enquête (14 personnes).



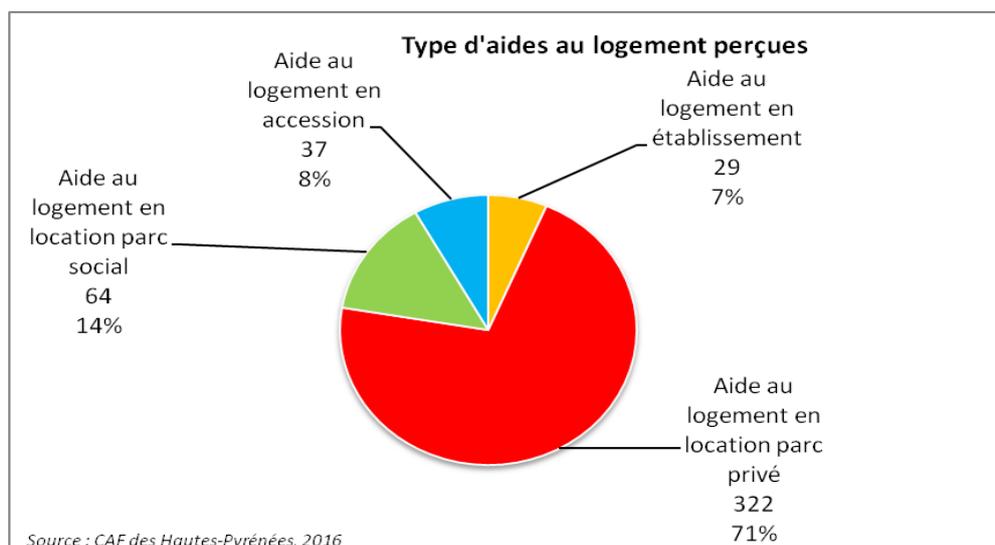
Par contre, il convient de souligner la remarque formulée dans un tiers des cas concernant des délais d'octroi de réponse trop importants.

III.5.2.6 Un recours moindre aux aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales

Au niveau du territoire Aure Louron, 452 allocataires ont bénéficié d'aides au logement de la CAF en 2016. *D'après l'enquête effectuée auprès des allocataires de*

la CAF, 21 personnes, sur 27 déclarant utiliser les différents services existants en matière de logement, s'adressent à la CAF.

D'après la CAF, la majorité des aides au logement perçues concernent une aide au logement en location dans le parc privé, 57 % (322 allocataires).



Par contre, le rapport entre le nombre d'allocataires et le nombre de résidences principales met en évidence **une proportion d'allocataires bénéficiant d'aides au logement plus faible en Aure Louron**, 12 %, soit 423 allocataires (hors allocation établissement) pour 3 418 résidences principales, que dans le département des Hautes-Pyrénées, 18 %.

Les caractéristiques des bénéficiaires d'aides au logement de la CAF sont les suivantes en 2016 :

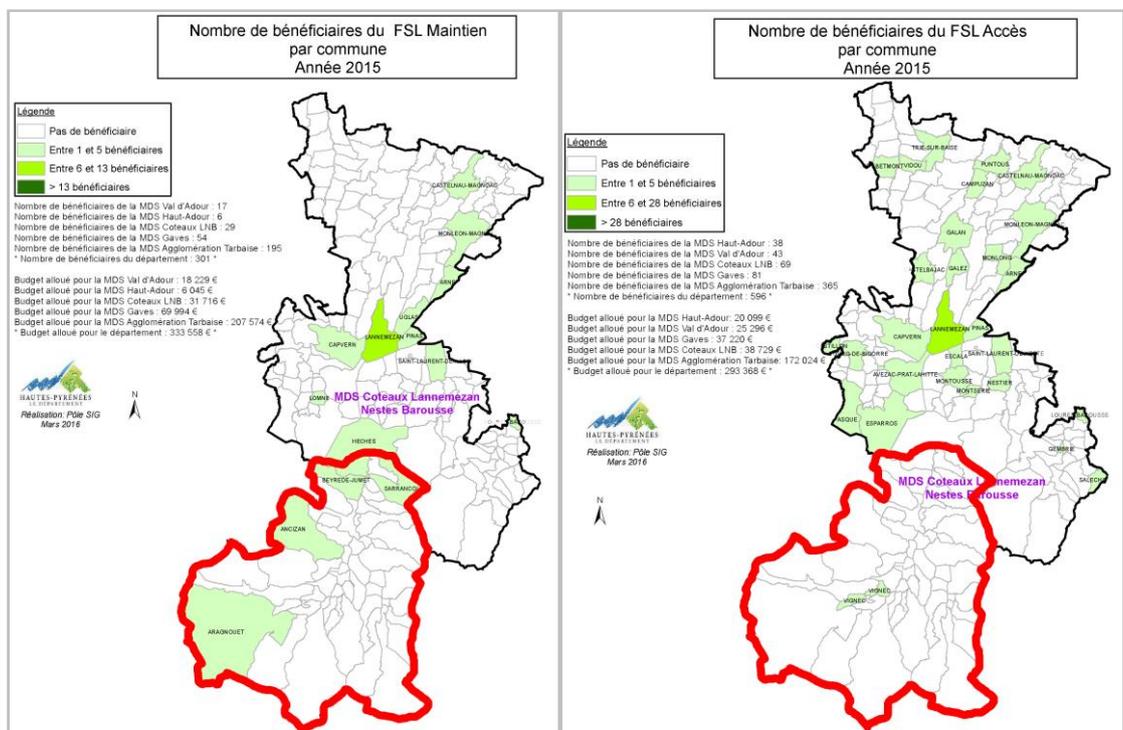
- Une forte prépondérance des personnes isolées, parmi les allocataires en location dans le parc privé, 56 %, soit 180 allocataires, contre 67 % dans le département, mais également dans le parc social, 56 %, soit 36 allocataires, contre 51 % dans le département ;
- Une majorité de familles avec enfants parmi les allocataires bénéficiant d'une aide au logement en accession : 14 couples avec enfants (soit 38 % des bénéficiaires) et 15 familles monoparentales (soit 41 % des bénéficiaires) ;
- Une part importante des plus de 50 ans parmi les allocataires en location dans le parc social, 44 %, soit 28 allocataires, contre 16 % dans le département ;
- Une part importante des moins de 40 ans parmi les allocataires en location dans le parc privé, 55 %, soit 176 allocataires, équivalente à la proportion départementale.

III.5.2.7 Un faible nombre de bénéficiaires du Fonds de solidarité pour l'accès et le maintien dans le logement

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assumer les dépenses de leur logement (factures, loyers...). Les communes de Tarbes, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan et Vic-en-Bigorre concentrent entre 64 % et 74 % des aides selon le FSL, alors que ces 5 villes ne rassemblent que 35 % de la population. Les autres communes des Hautes-Pyrénées se partagent entre 25 % et 35 % des aides accordées au titre du FSL en 2015, bien qu'elles concentrent 65 % de la population du département. Ainsi, les aides sont davantage captées par le milieu urbain.

En 2016, le territoire de la Communauté de communes Aure Louron concentre un très faible nombre de bénéficiaires, avec :

- 9 bénéficiaires du FSL « Accès » pour un montant moyen attribué de 578 €, contre une moyenne de 492 € par bénéficiaire au niveau du département ;
- Aucun bénéficiaire du FSL « Maintien ».



Les conditions d'accès et de maintien dans le logement sont fortement impactées par le caractère touristique du territoire. Ainsi, le marché de l'immobilier locatif

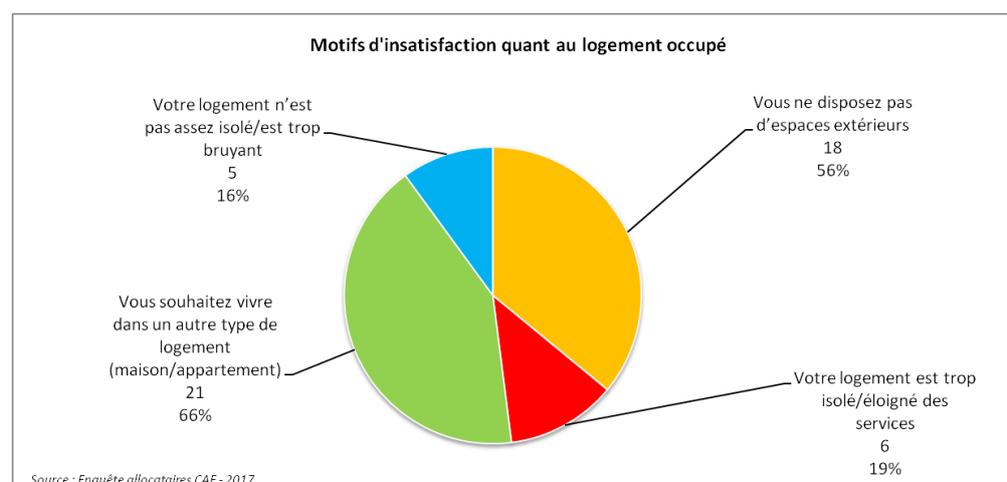
est relativement tendu, et plus particulièrement pour les saisonniers. Par ailleurs, dès lors que les ménages souhaitent accéder à la propriété ou louer un autre type de logement (plus grand, avec un espace extérieur...), l'offre de logements ou de terrains à bâtir est trop limitée et/ou trop coûteuse. De plus, face à ces situations, aucune structure n'est présente localement pour l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement. De même, le recours aux aides existantes en matière de logement est globalement plus modéré.

Les enjeux sont ainsi multiples et impliquent une réelle collaboration de l'ensemble des acteurs. Il s'agit en premier lieu d'imaginer les possibilités de favoriser la création de logements accessibles financièrement pour les familles souhaitant s'installer durablement, de développer les modes de logements alternatifs pour les saisonniers (résidences communautaires, location de logements par les employeurs...). En parallèle, il serait utile d'améliorer l'information à tout point de vue : communication sur les aides et dispositifs mobilisables, information des propriétaires sur les assurances loyers impayés, sensibilisation des locataires, et plus particulièrement des saisonniers, à un usage respectueux de leur logement.

III.5.3. Une précarité énergétique très présente malgré des logements plutôt récents

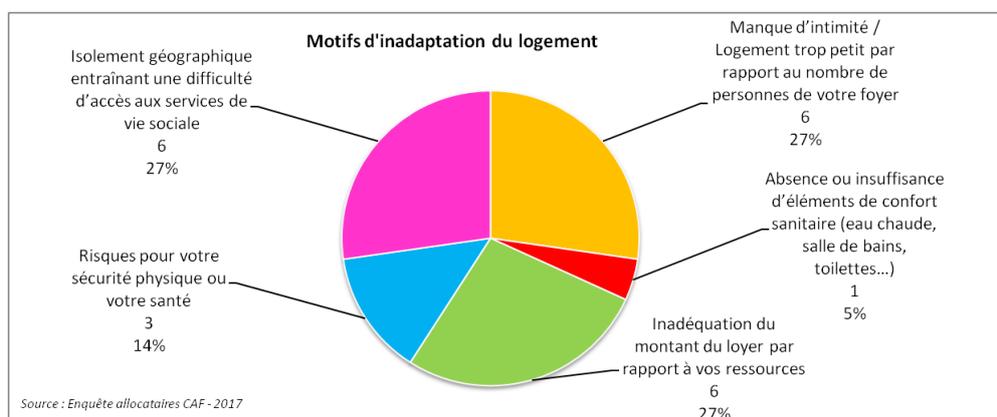
III.5.3.1 Un parc de logements majoritairement récent

D'après l'enquête réalisée auprès des allocataires de la CAF, 32 personnes, sur 131 ayant répondu à la question, sont insatisfaites de leur logement, toutes sont locataires. Ces personnes insatisfaites évoquent une absence d'espace extérieur (18 personnes) ou un type de logement qui ne leur convient pas (21 personnes). Ainsi, il s'agit plutôt de motifs liés à la volonté de disposer de davantage d'espace, de confort et non à la vétusté ou à l'inconfort du logement.



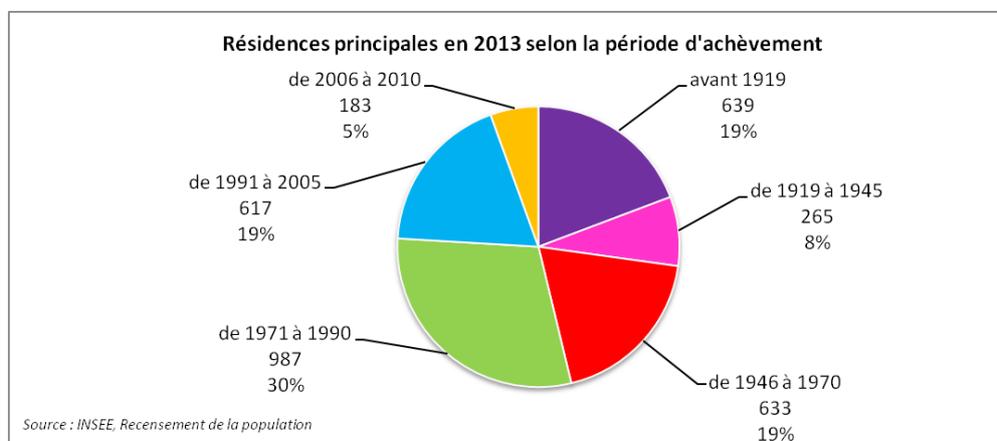
Concernant l'adaptation du logement, 100 allocataires, sur 122 ayant répondu à la question, considèrent que leur logement est adapté. Lorsque le logement est jugé inadapté, trois raisons sont principalement évoquées : le manque d'intimité ou un

logement trop petit, l'inadéquation du montant du loyer par rapport aux ressources financières, l'isolement géographique entraînant une difficulté d'accès aux services de vie sociale.

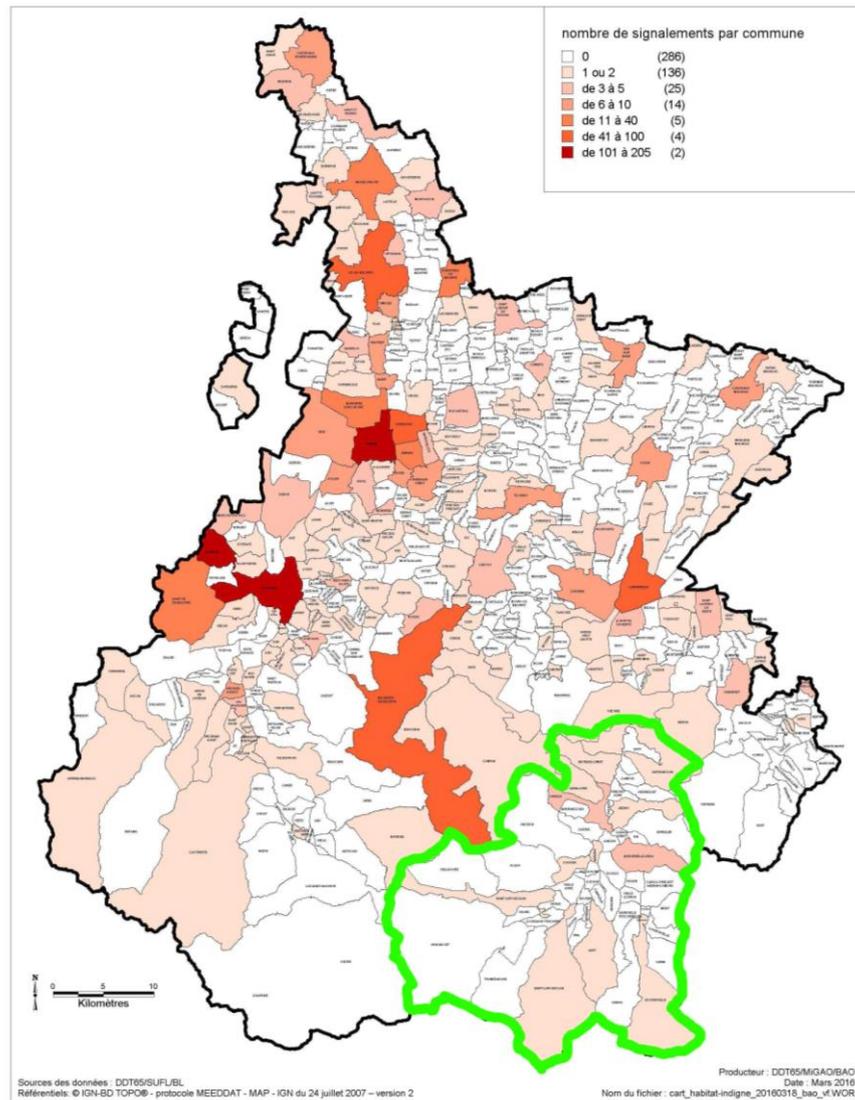


L'observation de la date d'achèvement de construction des résidences principales montre un parc de logements plutôt récent mais qui reste plus ancien que ce qui est constaté au niveau départemental, avec :

- 19 % des résidences principales, soit 639 logements, datant d'avant 1919, contre 16,6 % au niveau du département ;
- 54 % des résidences principales, soit 1 786 logements, datant d'après 1970, contre 50 % au niveau du département.



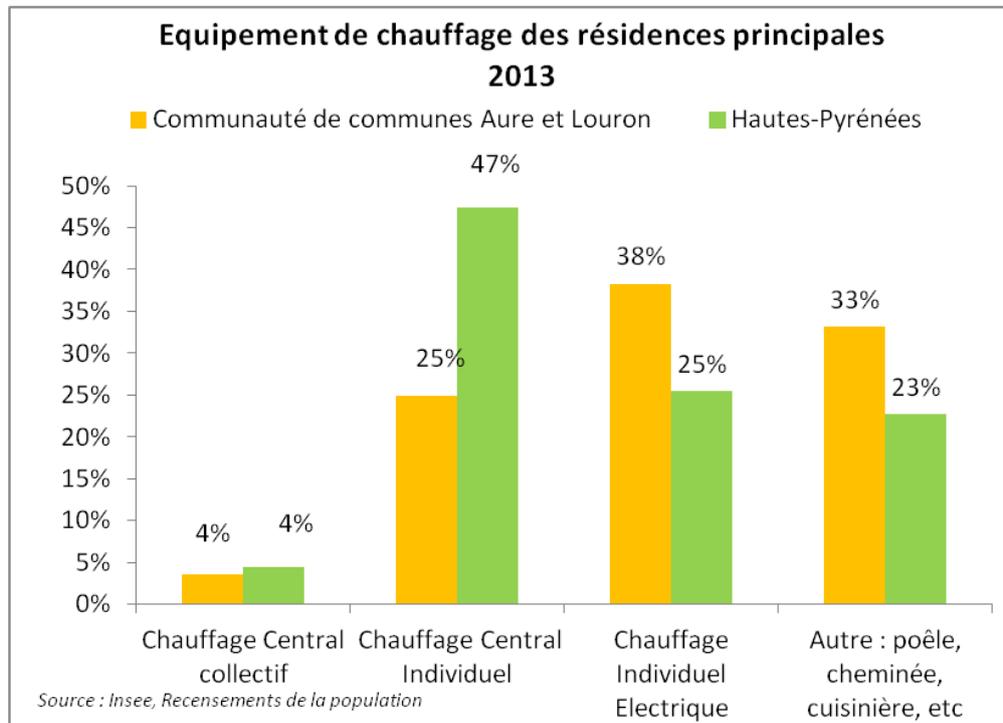
Pour autant, 12 communes du territoire affichent entre 1 et 5 signalements d'habitat indigne durant la période 2007/2015.



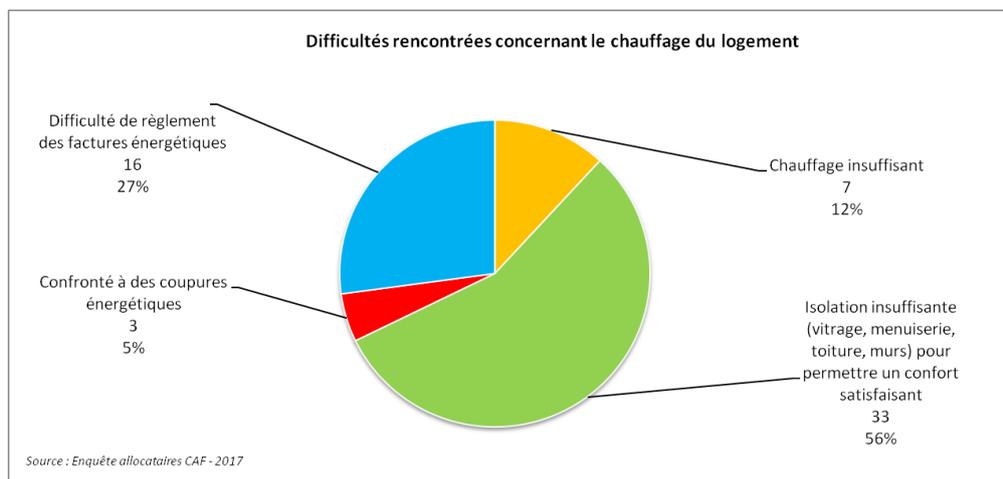
Ces constats mettent en évidence une adéquation du parc de logements à la demande et aux besoins des habitants qui semble se dégrader progressivement.

III.5.3.2 Une performance énergétique des logements insuffisante

En 2013, d'après l'INSEE, 97,2 % des résidences principales sont équipées d'une salle de bains, soit un taux légèrement inférieur à celui du département (97,8 %). Le chauffage individuel représente plus de 95 % des modes de chauffage, soit une proportion très légèrement supérieure au niveau départemental. Par ailleurs, il est intéressant de constater la très forte présence de chauffage électrique.



Ainsi, 43 personnes sur 132 ayant répondu à l'enquête font part de difficultés concernant le chauffage de leur logement. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les difficultés ne viennent pas du mode de chauffage en lui-même mais plutôt d'une isolation insuffisante et/ou de difficultés financières, confirmant à la fois le caractère vétuste d'une partie des logements du territoire et l'importance des aides au logement pour le maintien d'un niveau de confort décent.



Enfin, il convient de noter que le diagnostic du PLUI de la CC Aure Louron indique que d'après l'ANAH et la DDT, le secteur Aure Louron fait partie, au plan départemental, des secteurs les plus concernés par la précarité énergétique.

III.5.3.3 Des dispositifs présents sur le territoire pour l'amélioration des logements

Face aux difficultés de règlement des factures énergétiques, la MDS met en place des ateliers « Eco-gestes » par la MDS (CD 65) contribuant à limiter la précarité énergétique par un apprentissage de la maîtrise de la consommation énergétique.

D'autre part, la Communauté de communes Aure Louron, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), la DDT, le Conseil régional et le Conseil départemental, s'est engagée dans la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) depuis 2008 et jusqu'en avril 2019. Cette OPAH permet aux propriétaires particuliers d'obtenir des aides financières pour réaliser des travaux. Ainsi, depuis 2008, 190 logements ont été traités dans le parc privé, pour un montant de 5,5 millions d'euros de travaux générés :

- 163 logements occupés par les propriétaires, principalement dans les domaines de la précarité énergétique (56 %) et de l'adaptation des logements (31 %) ;
- 27 logements locatifs.

L'OPAH contribue à l'animation du territoire en termes de logement, avec :

- 110 visites chez des particuliers en 3 ans pour voir le projet, conseiller les gens, apporter une aide à la décision en matière d'énergie, d'adaptation de dégradations, de locatif, etc.
- de nombreux rendez-vous avec les acteurs sociaux du territoire et artisans : CLIC, PAERPA Lannemezan, services à la personne (SSIAD, ADMR, Age d'Or Service), artisans locaux...
- une communication régulière auprès des habitants sur les aides qui existent : radio locale, distribution de flyers dans les commerces locaux, message sur le panneau numérique d'Arreau...

III.5.3.4 Un recours aux aides relatives à la précarité énergétique

En 2015, 427 personnes ont sollicité la Maison Départementale de la Solidarité sur le territoire Coteaux-Lannemezan-Neste-Barousse pour le FSL Énergie, soit seulement 18 % des bénéficiaires du département. Une grande partie de ces bénéficiaires se trouvent à Lannemezan.

Toutefois, un certain nombre de bénéficiaires sont localisés dans la Communauté de communes Aure Louron. En 2016, le territoire compte ainsi 40 bénéficiaires du FSL Énergie, pour un montant moyen alloué de 267 €/bénéficiaire, contre 323 € en moyenne par bénéficiaire dans le département.

Nombre de bénéficiaires du FSL Energie par commune Année 2015

Nombre de bénéficiaires de la MDS Haut-Adour : 146
 Nombre de bénéficiaires de la MDS Val d'Adour : 167
 Nombre de bénéficiaires de la MDS Gaves : 274
 Nombre de bénéficiaires de la MDS Coteaux LNB : 427
 Nombre de bénéficiaires de la MDS Agglomération Tarbaise : 1 324
 * Nombre de bénéficiaires du département : 2 340 *

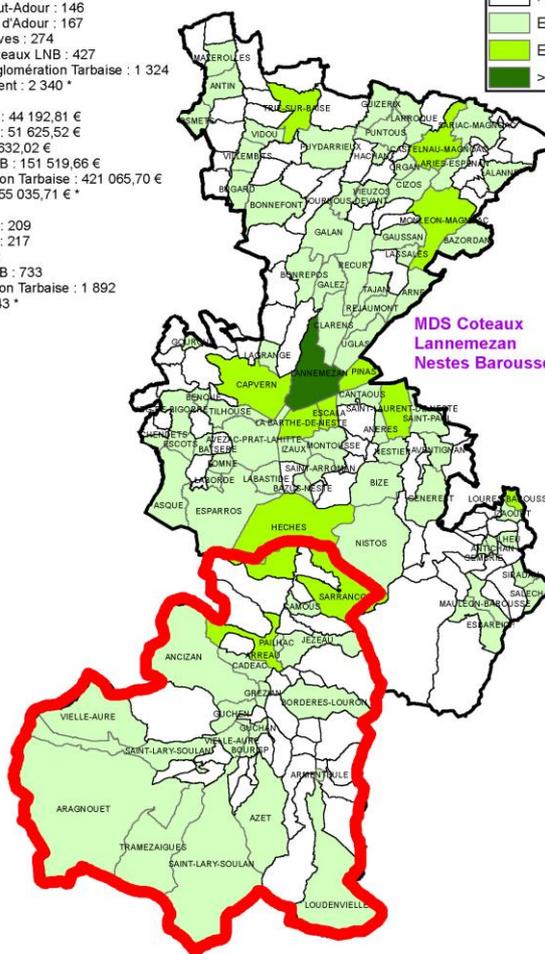
Budget alloué pour la MDS Haut-Adour : 44 192,81 €
 Budget alloué pour la MDS Val d'Adour : 51 625,52 €
 Budget alloué pour la MDS Gaves : 86 632,02 €
 Budget alloué pour la MDS Coteaux LNB : 151 519,66 €
 Budget alloué pour la MDS Agglomération Tarbaise : 421 065,70 €
 * Budget alloué pour le département : 755 035,71 € *

Nombre d'aides de la MDS Haut-Adour : 209
 Nombre d'aides de la MDS Val d'Adour : 217
 Nombre d'aides de la MDS Gaves : 392
 Nombre d'aides de la MDS Coteaux LNB : 733
 Nombre d'aides de la MDS Agglomération Tarbaise : 1 892
 * Nombre d'aides du département : 3 443 *


 HAUTES-PYRÉNÉES
 LE DÉPARTEMENT
 Réalisation: Pôle SIG
 Mars 2016

Légende

- Pas de bénéficiaire
- Entre 1 et 5 bénéficiaires
- Entre 5 et 30 bénéficiaires
- > 30 bénéficiaires



L'ancienneté du parc de logements du territoire reste modérée, avec plus de la moitié des résidences principales datant d'avant 1970. Malgré ce constat, la précarité énergétique est réelle, avec de nombreuses personnes confrontées à des difficultés de chauffage liées à une isolation insuffisante du logement. Toutefois, les efforts consentis pour pallier ces problèmes sont significatifs. En effet, d'une part des actions d'information sur la maîtrise de la consommation énergétique sont réalisées, d'autre part le territoire est engagé dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ainsi, il convient de soutenir et de renforcer ces démarches pour poursuivre les efforts amorcés.

III.5.4. Conclusions : un nécessaire ajustement du parc de logements aux évolutions et besoins de la demande

Le territoire de la Communauté de communes Aure Louron est confronté à quatre enjeux relatifs au logement :

- **La consolidation d'une offre de logements communaux et le déploiement d'une offre de logements sociaux.** L'offre de logements communaux et de logements sociaux sur le territoire constitue un maillon essentiel pour permettre l'installation des habitants. De plus, elle contribue fortement à limiter la concurrence entre le logement résidentiel et le logement touristique. **Ainsi, l'enjeu est de réfléchir aux moyens de consolider mais également d'étoffer ces offres de logements en encourageant les communes à poursuivre leurs efforts de réhabilitation de logements de manière collective (mutualisation des chantiers, réduction des coûts) et en incitant les bailleurs publics à investir dans le territoire.**
- **L'amélioration des conditions d'accès et de maintien dans le logement face à un marché complexe du locatif et de l'accession à la propriété.** Les habitants, et plus particulièrement les saisonniers, sont fréquemment confrontés à la difficulté de trouver un logement correspondant à leurs attentes et à un loyer accessible. Par ailleurs, les habitants souhaitant accéder à la propriété sur le territoire sont confrontés à un prix élevé du foncier, les contraignant à descendre vers Lannemezan pour trouver un foncier accessible. **Afin de faciliter l'installation durable des habitants sur le territoire et en complément du développement de l'offre de logements communaux et sociaux, il semble importante d'accompagner la diversification de l'offre en logement pour répondre aux besoins (espace extérieur, isolation.....) et de favoriser la création de logements et/ou de lots accessibles financièrement pour permettre l'accession à la propriété et au locatif.**
- **Des efforts de rénovation énergétique, d'adaptation et de réhabilitation des logements anciens à amplifier.** Le territoire se caractérise par une précarité énergétique particulièrement importante, fréquemment liée à une isolation insuffisante du logement. En réponse à ce constat, des actions de sensibilisation et de soutien financier (OPAH depuis 2008) ont été engagées. **Néanmoins, les efforts restent à poursuivre et les démarches engagées doivent être soutenues et amplifiées.**
- **Une information en matière de logement auprès des différents publics à perfectionner.** Le constat est fait d'une information qui reste encore insuffisante auprès des propriétaires comme des locataires sur les aides et dispositifs mobilisables mais également sur leurs devoirs. Par ailleurs, les acteurs du logement connaissent mal l'offre de services de leurs partenaires et contribuent de cette manière à une information incomplète des publics. **Dans**

un souci d'accompagnement des efforts réalisés par les acteurs du logement et les collectivités locales, il semble nécessaire de mettre en place des actions d'information et de communication communes auprès des publics, basées sur une collaboration des différents partenaires.